

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU DEVELOPPEMENT

**EVALUATION INDEPENDANTE DU
DEUXIEME PLAN D'ACTIIONS 2021-2025 DE LA SCAPP**

RAPPORT FINAL

Mars 2026

Table des matières

Abréviations, acronymes et sigles.....	4
Listes des tableaux.....	7
Liste des graphiques.....	7
RESUME	8
INTRODUCTION	13
Contexte et objectifs de l'évaluation	13
Rappel de la méthodologie d'évaluation.....	13
Contenu du rapport.....	14
I. LEVIER 1 : PROMOTION D'UNE CROISSANCE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE	16
I.1. Chantier 1 : Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	16
I.1.1. Pertinence des Choix du Chantier 1	16
I.1.2. Efficacité de la mise en œuvre du chantier 1	23
I.1.3. Efficience de l'utilisation des ressources du chantier 1.....	31
I.1.4. Durabilité des résultats et appropriation au niveau du chantier 1.....	32
I.2. Chantier 2 : Environnement et réduction des catastrophes	32
I.2.1. Pertinence du chantier 2	32
I.2.2. Efficacité du chantier 2	34
I.2.3. Efficience du chantier 2	39
I.2.4. Durabilité et appropriation du chantier 2.....	40
I.2.5. Conclusions et contraintes du chantier 2	40
I.3. Chantier 3 : Infrastructures de soutien à la croissance économique	41
I.3.1. Pertinence des choix du chantier 3	41
I.3.2. Efficacité de la mise en œuvre du chantier 3	46
I.3.3. Efficience de l'utilisation des ressources du chantier 3.....	52
I.3.4. Durabilité des résultats et appropriation du chantier 3	53
II. LEVIER 2 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	54
II.1. Chantier 4 : Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle	54
II.1.1. Pertinence des choix du chantier 4	54
II.1.2. Efficacité de la mise en œuvre du chantier 4	55
II.1.3. Efficience de l'utilisation des ressources du chantier 4.....	58
II.1.4. Durabilité et appropriation du chantier 4.....	60
II.2. Chantier 5 : Renforcement des conditions d'accès aux services de santé	60
II.2.1. Pertinence des choix du chantier 5	60

II.2.2.	Efficacité de la mise en œuvre du chantier 5	64
II.2.3.	Efficience de l'utilisation des ressources du chantier 5	68
II.2.4.	Durabilité et appropriation du chantier 5.....	69
II.3.	Chantier 6 : Promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture, et de la résilience des couches les plus vulnérables	70
II.3.1.	Pertinence des choix du chantier 6	70
II.1.5.	Efficacité de la mise en œuvre du chantier 6	76
II.1.6.	Efficience de l'utilisation des ressources du chantier 6	80
II.1.7.	Durabilité et appropriation du chantier 6.....	82
III.	LEVIER 3 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS.....	84
III.1.	Chantier 7 : Gouvernance politique, sécurité et Décentralisation	84
III.1.1.	Pertinence des choix du chantier 7	84
III.1.2.	Efficacité de la mise en œuvre du chantier 7	86
III.1.3.	Efficience de l'utilisation des ressources du chantier 7	97
III.1.4.	Durabilité et appropriation du chantier 7.....	98
III.2.	Chantier 8 : Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique	99
III.2.1.	Pertinence des choix du chantier 8	101
III.2.2.	Efficacité de la mise en œuvre du chantier 8	104
III.2.3.	Efficience de l'utilisation des ressources du chantier 8	106
III.2.4.	Durabilité et appropriation du chantier 8.....	110
III.3.	Chantier 9 : Gouvernance administrative, économique et financière et capture du dividende démographique	112
III.3.1.	Pertinence des choix du chantier 9	113
III.3.2.	Efficacité de la mise en œuvre du chantier 9	116
III.3.3.	Efficience de l'utilisation des ressources du chantier 9	119
III.3.4.	Durabilité et appropriation du chantier 9.....	123
IV.	RECOMMANDATIONS.....	127
IV.1.	Pertinence	127
IV.2.	Efficacité	132
IV.3.	Efficience	137
IV.4.	Durabilité et appropriation.....	140
V.	ANNEXES	146
V.1.	Liste des personnes rencontrées.....	146
V.2.	Liste de documents consultés	152

Abréviations, acronymes et sigles

AEP	Adduction en Eau Potable
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres sécurisé
ANSADE	Agence nationale des statistiques et d'analyse démographique et économique
APIM	Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie
BAD	Banque Africaine de Développement
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CDH	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire
CDMT	Cadrage de Dépense à Moyen Terme
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CDS	Comités de développement sectoriel
CE	Commission environnementale
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CPIMA	Climate PIMA (Public Investment Management Assessment)
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSEPS	Cellule de Suivi de l'Exécution des Priorités Stratégiques
CSET	Centre Supérieur d'Enseignement Technique
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
CTEDD	Comité Technique pour l'Environnement et le Développement Durable
DeGSta :	Bureau d'études « Développement-Gouvernance-Statistique »
DFG	Discussions de Focus Groups
DGCT	Direction Générales des Collectivités Territoriales.
DGFIPCE	Direction générale des Financements, des Investissements Publics et de la Coopération. Economique
DGSGC	Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises
EIE	Etudes d'Impact Environnemental
ENE-SI	Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel
ENVA	Ecole Nationale de Vulgarisation Agricole
EPCV	Enquête permanente des conditions de vie
ETER	Etablissement des Travaux d'Entretien Routier
FAO	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIE	Fonds d'intervention pour l'Environnement
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fédération Nationale de l'Elevage
FPSO	Floating Production Storage and Offloading
GES	Gaz à effet de Serre
GIEC	Groupe International des Experts sur le Climat
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
HAPA	Haute Autorité de la presse et de l'audiovisuel
HCR	Agence des Nations Unies pour les réfugiés
IDH	Indice de Développement Humain
IMROP	Institut Mauritanien de Recherche Océanique et des Pêches
IPGEI	Institut de Préparation aux Grandes Ecoles d'Ingénieurs
ISCAE	Institut Supérieur de Comptabilité et de l'Administration des Entreprises
ISSM	Institut Supérieur des Sciences de la Mer
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives

L2P :	Lettre de Politique et de Planification
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finance
MAEPPS	Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
MAJESSC	Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCT	Ministère du Commerce et du Tourisme
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MIPDDL	Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement Local
MMI	Ministère des Mines et de l'Industrie
MPE	Ministère du Pétrole et de l'Energie
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MRO	Ancienne Ouguiya (Unité monétaire)
MRU	Nouvelle Ouguiya (Unité monétaire)
MW	MegaWatt
NASMO	Note Annuelle Sectorielle de Mise en Œuvre du Plan d'action de la SCAPP
NNI	Numéro National d'Identification
ODD	Objectifs de développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMLCC	Observatoire Mauritanien de Lutte contre la Corruption
OMRG	Office Mauritanien de Recherches Géologiques
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONEL	Observatoire National de l'Environnement et du Littoral
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONM	Office National de la Météorologie
ONSER	Office National mauritanien des Services de l'Eau
ONUUDI	Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel
OSC	Organisations de la Société Civile
PA2 SCAPP	Second Plan d'action de la SCAPP
PANPA	Port autonome de Nouakchott dit « Port de l'amitié »
PDALM	Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien
PDR	Programme de Développement Régional
PEFA	Evaluation de la Performance de la Gestion des Finances Publiques (Public Expenditure and Financial Accountability)
PGES	Plans de Gestion Environnemental et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'investissement public
PNA	Plan National d'Adaptation au changement climatique
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
PND	Parc National de Diawling
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PNDSE	Programme National de Développement du Secteur de l'Education
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PPR	Peste des Petits Ruminants
PRAO-MR	Projet Régional de l'Afrique de l'Ouest en Mauritanie
PRAPS	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel
ProPEP	Programme Prioritaire Elargi du Président
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAMO	Rapport Annuel de Mise en Œuvre du Plan d'action de la SCAPP

RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNV	Revue Nationale Volontaire des Objectifs de Développement Durable
SAM	Société des Aéroports de Mauritanie
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SI	Système Informatique
SIE	Système d'Information sur l'Environnement
SIG	Système d'Information Géographique
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson
SNAT	Schéma Nationale de l'Aménagement du Territoire
SNDDL	Stratégie nationale de la décentralisation et du développement local
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural
STP	Société de Transport Public
TAAZOUR	Délégation générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UE	Union Européenne
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	Violences Basées sur le Genre
WACA	Programme de gestion des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest

Listes des tableaux

Tableau 1 : Récapitulatif du financement du chantier 2 en 2024 (millions MRU).....	39
Tableau 2 : Indicateurs clés des infrastructures énergétiques à fin 2024.....	46
Tableau 3 : Indicateurs clés des infrastructures d'équipement et de transport à fin 2024.....	47
Tableau 4 : Indicateurs clés des infrastructures hydrauliques et d'assainissement.....	49
Tableau 5 : Indicateurs clés des infrastructures liées aux nouvelles technologies à fin 2024.....	50
Tableau 6 : Récapitulatif du financement du chantier 3 (Programmation et exécution).....	52
Tableau 7 : Pertinence des choix du PA SCAPP pour le secteur éducatif.....	54
Tableau 8 : Indicateurs du secteur éducatif.....	56
Tableau 9 : Investissements dans le secteur de l'éducation selon la nature du financement (millions MRU).....	58
Tableau 10 : Indicateurs du chantier 5 sur le secteur sanitaire	65
Tableau 11 : Pertinence de l'intervention sur la promotion de l'emploi	71
Tableau 12 : Pertinence de l'intervention sur la promotion et la protection de la jeunesse.....	73
Tableau 13 : Pertinence de l'Intervention sur la protection sociale	74
Tableau 14 : Pertinence de l'intervention sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle	75
Tableau 15 : Indicateurs de suivi du chantier 6	76
Tableau 16 : Exécution financière des projets relatifs à l'emploi en 2022	81
Tableau 17 : Evaluation de la pertinence du chantier 7.....	85
Tableau 18 : Evaluation de l'efficacité du chantier 7	93
Tableau 19 : Niveau du financement 2024 sur budget Etat du chantier 7	97
Tableau 20 : Récapitulatif de certains financements extérieurs du chantier 7.....	98
Tableau 21 : Evaluation de l'efficacité du chantier 7.....	98
Tableau 22 : Evaluation de la durabilité & appropriation du chantier 7	99
Tableau 23 : Tableau récapitulatif de l'évaluation de la pertinence du Chantier 8.....	102
Tableau 24 : Tableau des Indicateurs de Suivi du Chantier 8.....	105
Tableau 25 : Tableau récapitulatif de l'évaluation de l'efficacité du Chantier 8.....	108
Tableau 26 : Tableau récapitulatif de l'évaluation de la durabilité et de l'appropriation	111
Tableau 27 : Récapitulatif de l'évaluation de la pertinence du Chantier 9	114
Tableau 28 : Indicateurs de Suivi du Chantier 9.....	117
Tableau 29 : Récapitulatif de l'évaluation de l'efficacité du Chantier 9	122
Tableau 30 : Récapitulatif de l'évaluation de la durabilité et de l'appropriation du chantier 9.....	125

Liste des graphiques

Graphique 1 : Taux de sous-utilisation de la main d'œuvre	77
---	----

RESUME

Le présent rapport porte sur l'évaluation indépendante du deuxième plan d'action de la SCAPP 2021-2025. Cette évaluation s'appuie sur une approche méthodologique mixte, combinant des analyses quantitatives (indicateurs, budgets, taux d'exécution) et qualitatives (entretiens, perception des bénéficiaires). Elle est fondée sur les critères de l'OCDE-CAD, adaptés au contexte mauritanien : pertinence, efficacité, efficience, durabilité et appropriation. L'approche suivie combine l'analyse documentaire et statistique, l'examen critique des instruments de suivi de la SCAPP, ainsi que la confrontation des données budgétaires et des indicateurs de performance avec les objectifs fixés.

Les analyses sont conduites pour chacun des neuf chantiers composant les trois leviers stratégiques du plan d'actions de la SCAPP. Une série de recommandations en relation avec les différents critères d'évaluation clôture le rapport.

Chantier 1 : Croissance diversifiée et durable des secteurs productifs

Ce chantier vise à renforcer la base économique nationale à travers l'agriculture, l'élevage, la pêche, les industries extractives et manufacturières, l'artisanat, le commerce et le tourisme.

Les interventions sont jugées hautement pertinentes, alignées sur les priorités nationales et internationales. L'agriculture a connu une nette intensification : +60 % de production maraîchère, riz couvrant 97 % des besoins et rendement de 5,3 t/ha. L'élevage a dépassé plusieurs cibles grâce à une meilleure gouvernance et à la création du Fonds de promotion de l'élevage. La pêche a misé sur la durabilité et la transformation locale, tandis que les industries extractives ont vu leur contribution au PIB grimper à 18,9 %. L'industrie manufacturière progresse (8,3 % du PIB).

Le taux de décaissement financier (26%)¹ reste faible mais les résultats physiques sont très au-dessus des prévisions, témoignant d'une efficience élevée. La durabilité est assurée par des investissements structurants et une appropriation satisfaisante des acteurs économiques.

En somme, il constitue un chantier performant et transformateur, mais encore inégal entre sous-secteurs ; le commerce, l'artisanat et le tourisme nécessitent une relance ciblée.

Chantier 2 : Environnement et réduction des catastrophes

Ce chantier promeut un développement sobre en carbone et résilient. Il repose sur quatre volets : restauration des écosystèmes, gestion des pollutions, protection du littoral et gestion des catastrophes.

Les actions sont fortement pertinentes au regard des enjeux de désertification et de changement climatique, en cohérence avec les ODD 13-14-15. Des réformes clés ont été réalisées : loi sur les déchets, création de l'Observatoire National de l'Environnement et du Littoral (ONEL), mise en œuvre de la Grande Muraille Verte et de nouvelles réserves naturelles.

¹ Source : Calculs de l'auteur (Voir page 31)

Les résultats sont contrastés : surfaces reboisées (1 340 ha), 6 254 km de pares-feux, stabilisation des aires marines protégées (12,4 %), mais hausse des émissions de GES (16,5 Mt CO₂eq en 2023).

La DGSCGC a renforcé la gestion des crises : +518 agents, nouveaux centres de secours, drones et systèmes d'alerte.

L'exécution budgétaire est exemplaire (99,4 %), mais la coordination interinstitutionnelle demeure faible et les indicateurs partiellement renseignés.

C'est un chantier pertinent et efficient, mais nécessitant une appropriation institutionnelle accrue et un financement durable pour consolider la transition écologique.

Chantier 3 : Infrastructures de soutien à la croissance

Ce chantier regroupe énergie, transports, eau-assainissement, numérique et habitat-urbanisme. Les orientations sont hautement pertinentes pour la compétitivité et la cohésion territoriale.

Les résultats sont globalement satisfaisants :

- Énergie : taux d'accès passé de 48 % à 57 % ; 44 % d'énergies renouvelables (part du mix énergétique) ;
- Transports : 6 939 km de routes bitumées en 2024 (+44 % par rapport à la situation de référence qui était de 4 811 km) ; projets ferroviaires et tramway en étude ;
- Eau et assainissement : accès à l'eau potable 77 %, assainissement 59,4 % ;
- Numérique : couverture Internet 80 % (25 % en 2021), 7,6 % du PIB ;
- Habitat : lente modernisation, habitat précaire : 35 % du parc de logement.

Avec 69 % de décaissement, l'efficacité est jugée bonne. Les réalisations structurantes assurent la durabilité, mais la maintenance et la participation communautaire restent à renforcer.

Ce chantier est un pilier majeur de la SCAPP, combinant impact tangible et potentiel de transformation structurelle.

Chantier 4 : Éducation, formation et gouvernance du système éducatif

Le chantier s'inscrit dans le PNDSE III (2023-2030) et vise la qualité, l'équité et l'adéquation formation-emploi.

La gouvernance et la pertinence des politiques sont reconnues, mais l'investissement en 2024 (1,89 % du PIB) reste insuffisant. Des progrès sont enregistrés : recrutement de 6 000 enseignants, 500.000 manuels distribués, création du Haut Conseil de l'Éducation. Toutefois, le taux net scolarisation n'est que de 56 % en 2023 (objectif : 79 %) et le préscolaire plafonne à 28 %.

L'efficacité financière est freinée par des déséquilibres régionaux et un suivi budgétaire lacunaire. La durabilité dépend d'une implication accrue des collectivités et du secteur privé.

Des réformes structurantes ont été engagées mais le sous-financement chronique et la faible qualité des apprentissages menacent les acquis.

Chantier 5 : Renforcement des conditions d'accès aux services de santé

Ce chantier vise l'amélioration de la couverture et de la qualité des soins. Sa pertinence est élevée avec un alignement sur le PNDS 2022-2030 et l'ODD 3, mais budget très insuffisant (6 % du budget national contre 12 % prévus).

Réalisations notables : 180 postes de santé construits, 4 millions de doses vaccinales distribuées. Toutefois, la mortalité maternelle demeure élevée (454 décès/100.000 naissances) et la couverture universelle n'atteint que 20 %.

Les 5,48 milliards MRU mobilisés traduisent une efficacité moyenne : des retards logistiques persistent dans l'intérieur du pays.

La durabilité requiert un financement pérenne et la responsabilisation communautaire.

Des avancées réelles ont été enregistrées mais inégalement réparties. Les défis financiers, humains et organisationnels demeurent les principaux freins.

Chantier 6 : Emploi, jeunesse, culture et résilience sociale

Chantier central de la dimension sociale de la SCAPP, il associe emploi, jeunesse, protection sociale et sécurité alimentaire.

Les orientations sont cohérentes avec les ODD 1, 2, 5, 8 et 10.

Résultats sur la période 2021-2024 :

- Taux de chômage global 11,1 % (jeunes : 16,5 %) ;
- Création de milliers d'emplois ;
- Formation de milliers de jeunes,
- Appui à des centaines d'entrepreneurs ;
- Programme Tekavoul : 110 000 ménages bénéficiaires, des milliards MRU distribués sur la période ;
- Des dizaines de milliers de ménages assistés par le CSA ;
- Plusieurs infrastructures sportives et culturelles réhabilitées.

Le taux de décaissement (98 % national ; 54 % extérieur) traduit une bonne efficacité, mais la fragmentation institutionnelle ralentit l'exécution physique.

Durabilité inégale : emplois précaires et appropriation limitée (22 % des jeunes connaissent la SCAPP).

Les choix du chantier sont pertinents et les réalisations traduisent une efficacité, mais à renforcer sur la coordination, la pérennité des emplois et la communication publique.

Chantier 7 : Gouvernance politique, sécurité et décentralisation

Ce chantier du levier 3 consolide la paix, la sécurité et la décentralisation.

Sa pertinence confirmée : les interventions renforcent les institutions démocratiques, la cohésion sociale et la gouvernance territoriale. Des avancées sont notées : réforme du cadre législatif, lutte contre l'extrémisme violent, création du Haut Conseil de la Décentralisation, augmentation des ressources des collectivités.

Cependant, la mise en œuvre reste entravée par la faible planification sectorielle, la non-opérationnalité du CDS 7 et des financements insuffisants. Le processus de décentralisation demeure inachevé ; les communes manquent de ressources et de personnel qualifié.

Il constitue un chantier stratégique mais encore en transition. Sa réussite dépendra d'un renforcement institutionnel, d'une planification territoriale cohérente et d'une meilleure coordination entre niveaux d'administration.

Chantier 8 : Droits humains, justice et contrôle citoyen

Pilier de la gouvernance démocratique, ce chantier articule droits, justice et transparence.

Les choix reflètent une pertinence élevée : il répond aux défis de la lenteur judiciaire, d'accès inégal à la justice et de fragilité de la société civile. Environ 70 % de ses ressources sont concentrées sur la justice.

Quant à son efficacité, elle est jugée moyenne : digitalisation de procédures, formations et sensibilisations réussies ; mais retards infrastructurels, coordination faible et dispositifs de suivi lacunaires.

L'efficacité est contrastée : 373 millions MRU mobilisés, mais rendement variable selon les sous-secteurs ; les actions relatives aux droits humains et aux OSC offrent un meilleur ratio coût-résultat que les investissements lourds.

Durabilité fragile : dépendance aux bailleurs, absence de mécanismes de financement pérennes et appropriation inégale.

La réussite du chantier est partielle mais fondatrice ; la consolidation de l'État de droit exige un rééquilibrage budgétaire, l'institutionnalisation des réformes et une appropriation nationale renforcée.

Chantier 9 : Gouvernance administrative, économique et financière

Ce dernier chantier constitue le cœur de la modernisation publique : planification, statistiques, finances, digitalisation et inclusion financière.

La pertinence des choix effectués est élevée : alignement sur les ODD 8, 9, 16 et l'Agenda 2063.

Son efficacité est confirmée pour certains segments : amélioration du score ODIN relatif à la production et à la diffusion des informations statistiques, extension des services d'e-gouvernement et progression de l'inclusion financière. En revanche les réformes institutionnelles complexes (généralisation des budgets-programmes, PPP, anticorruption, technopôles) avancent plus lentement.

Efficacité satisfaisante : 6,9 milliards MRU mobilisés (65 %) ; bons résultats pour la digitalisation et la réforme budgétaire, mais retards pour les dispositifs lourds.

Durabilité élevée pour les réformes institutionnalisées (statistiques, planification), plus faible pour les projets dépendant d'aides extérieures.

C'est un chantier moteur de transformation administrative et économique ; il doit accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles et renforcer la redevabilité.

Conclusion générale

L'évaluation globale du Plan d'Action 2021-2025 de la SCAPP II met en lumière des progrès significatifs et des réformes structurantes dans la plupart des domaines. La pertinence stratégique des interventions est confirmée, l'efficacité variable mais en progression, certaines cibles étant atteintes ou en voie de l'être.

L'efficacité, même si elle apparaît parfois satisfaisante pour certains sous-secteurs en termes de proxy comparant les réalisations au taux d'exécution financière, elle est bien mise à mal par les conclusions du dernier rapport de la Cour des Comptes couvrant la gestion des années 2022 et 2023 pour certains secteurs et entités publiques. Cependant, malgré des disparités financières selon les sous-secteurs, la mobilisation des financements apparaît comme relativement bonne. De même, en termes des délais de réalisation, ce critère d'efficacité est en amélioration ces derniers temps, à l'instar des différentes composantes du Programme d'Urgence de Développement de la Ville de Nouakchott lancé en janvier 2025 dont le rythme d'exécution est en moyenne 77% d'exécution physique pour 69 % de délais consommés en fin d'année 2025.

Quant à la durabilité des résultats et à l'appropriation de la plupart des chantiers, elles restent encore perfectibles.

Les principaux défis concernent :

- La coordination intersectorielle ;
- La mobilisation durable des financements ;
- Le mécanisme de suivi-évaluation et le renseignement des indicateurs ;
- L'appropriation de la SCAPP au niveau des différentes parties prenantes ;
- La capitalisation des acquis pour le futur plan 2026-2030.

En dépit de ces limites, la SCAPP II a consolidé les bases d'un développement plus inclusif, résilient et durable. Elle a posé les fondations d'une gouvernance modernisée, d'une économie diversifiée et d'un progrès social mesurable. Le prochain plan devra approfondir ces acquis en renforçant la cohérence, la transparence, l'efficacité et l'impact territorial des politiques publiques.

INTRODUCTION

Contexte et objectifs de l'évaluation

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) constitue le cadre stratégique national de développement de la Mauritanie, institué par la loi d'orientation n°2018-021 du 12 juin 2018 et son suivi-évaluation encadré par le décret n°2019-085 du 6 mai 2019. Elle vise à promouvoir une croissance forte, inclusive et durable, à renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions et à améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base. Alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) et sur l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, la SCAPP incarne la vision d'un développement équilibré et équitable, garantissant que « personne ne soit laissé pour compte ».

Le deuxième plan d'action de la SCAPP (2021-2025), qui fait l'objet de la présente évaluation indépendante, a succédé au premier plan (2016-2020). Il a été conçu pour consolider les acquis et répondre aux nouveaux défis nés de la pandémie de COVID-19, du changement climatique et des transformations socio-économiques en cours. Sa mise en œuvre s'inscrit dans un contexte marqué par le Programme Prioritaire Élargi du Président (ProPEP 2020-2023), puis par les programmes électoraux « TAAHOUDATY pour la Patrie 2019-2024 » et « Mes Ambitions 2024-2029 », centrés sur la création d'emplois, la réduction des inégalités et l'amélioration du pouvoir d'achat. A cela s'ajoute pour l'année 2025 le lancement du Programme d'Urgence de Développement de la ville de Nouakchott.

Structuré autour de trois leviers stratégiques et de neuf chantiers thématiques, ce plan décline 41 interventions prioritaires et 244 projets assortis de 154 indicateurs de suivi, couvrant les domaines productifs, sociaux, institutionnels et environnementaux. Son évaluation constitue un exercice majeur de redevabilité et d'apprentissage, permettant de mesurer les progrès accomplis, d'identifier les contraintes rencontrées et d'orienter la préparation du troisième plan d'action 2026-2030.

Rappel de la méthodologie d'évaluation

L'évaluation indépendante du deuxième plan d'action de la SCAPP s'appuie sur une approche méthodologique mixte, combinant des analyses quantitatives (indicateurs, budgets, taux d'exécution) et qualitatives (entretiens, perception des bénéficiaires). Elle est fondée sur les critères de l'OCDE-CAD, adaptés au contexte mauritanien :

- (i) Pertinence : adéquation des orientations et des interventions avec les besoins du pays, les priorités nationales et les ODD ;
- (ii) Efficacité : mesure des progrès réalisés dans l'atteinte des résultats et objectifs fixés ;
- (iii) Efficience : appréciation du rapport entre les ressources mobilisées (financières, humaines, matérielles) et les résultats obtenus ;
- (iv) Durabilité et appropriation : probabilité de maintien des acquis à moyen et long termes et degré d'appropriation par les acteurs nationaux.

L'approche suivie combine l'analyse documentaire et statistique, l'examen critique des instruments de suivi de la SCAPP, ainsi que la confrontation des données budgétaires et des indicateurs de performance avec les objectifs fixés. Le dispositif d'évaluation a mobilisé plusieurs instruments :

- Analyse documentaire des volumes de la SCAPP, des rapports RAMO/NASMO, des rapports sur l'investissement public et sur l'exécution budgétaire, des bilans et stratégies sectoriels ainsi que les rapports publiés par les partenaires techniques et financiers ;
- Entretiens ciblés avec les responsables sectoriels, les organisations de la société civile et certains bénéficiaires ;
- Atelier et réunions de concertation, notamment en présence des membres des Comités de Développement sectoriel (CDS), pour consolider les données recueillies ;
- Analyse comparative des indicateurs entre la situation de référence (2021) et la situation actuelle (2025), afin de dégager les tendances et les effets observés.

Cette méthodologie, conforme aux standards internationaux, vise à produire des conclusions crédibles et opérationnelles pour orienter les futures décisions de politique publique, tout en garantissant la transparence et la rigueur scientifique du processus.

L'évaluation s'inscrit donc dans une démarche d'intérêt stratégique. Elle ne vise pas seulement à mesurer l'avancement des chantiers de la SCAPP, mais aussi à en apprécier la portée réelle, les forces et les faiblesses ainsi que les perspectives de consolidation. En effet, il ne s'agit pas de dresser un catalogue de réussites ou d'échecs, mais de fournir une lecture critique et constructive, susceptible d'éclairer la prise de décision publique. L'ambition est d'apporter une valeur ajoutée stratégique : identifier les domaines où des progrès réels ont été accomplis, mettre en évidence les obstacles qui freinent la réalisation des objectifs et surtout proposer des recommandations pour améliorer la conception et la mise en œuvre des chantiers et interventions et pour assurer la pérennisation et l'extension des acquis dans les futures politiques publiques. À cet égard, l'évaluation se veut un outil d'aide à la décision, au service à la fois des autorités nationales, de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

L'exercice d'évaluation s'est toutefois heurté à plusieurs difficultés dont l'hétérogénéité et l'incomplétude de certaines données qui ont limité la possibilité d'établir des comparaisons temporelles et d'émettre des appréciations au niveau de certains segments de l'évaluation.

Contenu du rapport

Le présent rapport s'articule en cinq grandes parties :

- 1) Levier 1 : Promotion d'une croissance forte, durable et inclusive, comprenant l'analyse des chantiers relatifs aux secteurs productifs, à l'environnement et aux infrastructures de soutien à la croissance ;
- 2) Levier 2 : Développement du capital humain et de l'accès aux services sociaux de base, couvrant les chantiers liés à l'éducation, la santé et à la promotion de l'emploi, de la jeunesse et de la protection sociale ;

- 3) Levier 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions, abordant les chantiers relatifs à la gouvernance politique, administrative, économique et financière, aux droits humains et à la décentralisation ;
- 4) Recommandations regroupées par chantier de la SCAPP, tirées des enseignements et constituant des pistes d'amélioration et des orientations stratégiques pour le plan d'action de la SCAPP 2026-2030 ;
- 5) Annexes, comprenant la liste des personnes rencontrées et celle des documents consultés.

I. LEVIER 1 : PROMOTION D'UNE CROISSANCE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE

I.1. Chantier 1 : Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs

Le chantier 1 « Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs » couvre plusieurs secteurs clés de l'économie mauritanienne, notamment l'Agriculture, l'Élevage, la Pêche, les Industries Extractives, l'Industrie Manufacturière, l'Artisanat, le Commerce et le Tourisme.

I.1.1. Pertinence des Choix du Chantier 1

Le second plan d'action de la SCAPP, par les interventions qu'il a adoptées, s'est avéré pertinent par rapport aux enjeux et problématiques du Chantier 1 : "Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs". Cette pertinence découle d'une bonne prise en charge des enjeux par les orientations et les projets au niveau des différentes interventions de ce chantier. Cette appréciation est basée sur les détails fournis ci-après secteur par secteur.

Le secteur de l'agriculture

L'enjeu pour l'agriculture est de mettre à profit l'important potentiel hydrique et en terres arables, pour l'intensification et la diversification agricole, grâce à des investissements privés et publics conséquents. Le second plan d'action de la SCAPP a pris en charge cet enjeu et les problèmes et contraintes majeurs de l'agriculture, de manière satisfaisante, à travers les orientations ci-après :

- L'intensification et diversification de la production agricole à travers l'amélioration des systèmes de productions pluviales pour la valorisation des cultures traditionnelles (filière céréales traditionnelles) et l'appui au développement des cultures oasiennes ;
- La promotion de la compétitivité des filières agricoles riziculture à travers l'amélioration des infrastructures et des équipements de stockage, de transformation et de conditionnement, ainsi que le renforcement de la commercialisation des produits agricoles.
- La gestion durable des ressources naturelles à travers la promotion d'une gestion foncière intégrant toutes les parties (Communautés locales, Etat et Investisseurs privés), la protection et la réhabilitation des terres agricoles et l'amélioration de la gestion et de la mise en valeur des zones humides et des terres irrigables non exploitées ;
- L'amélioration de la qualité des services agricoles.

Les projets qui ont été identifiés sur la base de ces orientations et intégrés au second plan d'action de la SCAPP sont :

- Programme d'Aménagement hydroagricole de la cuvette orientale du lac de R'kiz ;
- Programme d'appui à la transformation agricole en Mauritanie (PATAM) ;

- Projet d'Amélioration de la Sécurité Alimentaire par la Relance de l'Irrigué dans le Gorgol et le Guidimakha (ASARIGG) ;
- Projet de construction d'un chenal d'alimentation en eau de la zone de l'Aftout (zone Elghaira et d'un barrage sur l'Oued Ketchi) ;
- Projet de Développement des Filières Inclusives ;
- Projet de Promotion du Développement des Oasis (PPDO) ;
- Projet de Gestion Durable des Ressources Naturelles, d'Equipements Communaux et de Structuration des Producteurs Ruraux (PROGRES) ;
- Projet Régional d'Appui à l'Initiative à l'Irrigation au Sahel (PARIIS) ;
- Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS /Phase 2) ;
- Projet de Développement d'une Résilience face à la récurrence de l'Insécurité Alimentaire en Mauritanie (PDRIASM 2) ;
- Projet de Gestion intégrée des ressources en eau du fleuve (PGIRE) ;
- Projet de Renforcement Institutionnel en Mauritanie pour le Développement des Infrastructures Rurales (RIM DIR) ;
- Projet de Renforcement Institutionnel en Mauritanie pour le Développement des Filières (RIM FIL) ;
- Projet de Renforcement Institutionnel en Mauritanie pour le Résilience Agropastorale (RIMRAP COVID et Post Covid) ;
- Projet d'Appui au Développement et d'Innovation du Secteur Agricole en Mauritanie (PADISAM) ;
- Programme d'aménagement d'axes hydrauliques dans le Trarza ;
- Projet de développement de l'Agriculture contractuelle.

Ces projets sont bien en cohérence avec les orientations et prennent bien en charge, l'enjeu ci-dessus indiqué et les problèmes majeurs du secteur de l'agriculture.

Le secteur de l'élevage

L'intervention de la SCAPP, au niveau de l'élevage vise à relever l'enjeu majeur qui est l'accroissement des retombées du secteur de l'élevage. Cette intervention est déclinée à partir du Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE 2017- 2025) à travers les orientations suivantes du second plan d'action la SCAPP sur la période 2021 - 2025 :

- Le renforcement de la gouvernance ;
- Le développement des filière animales intensives ;
- Le développement du Pastoralisme et de l'élevage familial ;
- L'amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire ;
- Le développement de l'industrialisation du secteur ;
- Le renforcement du système national des statistiques de l'élevage.

Les projets qui ont été identifiés sur la base de ces orientations et intégrés au second plan d'action de la SCAPP sont :

- Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel ;
- Projet National de valorisation des ressources agropastorales naturelles ;
- Projet de renforcement des capacités des parties prenantes ;
- Projet d'amélioration des Systèmes d'Élevage des Petits Ruminants ;
- Amélioration de l'accès aux financements à travers la mise en place d'un fonds pour le financement de l'Élevage, l'appui et la promotion des Investissements privés et le développement du Partenariat-Public-Privé ;
- Développement de la filière cuirs et peaux à travers l'organisation des réseaux de collecte, la création de tanneries et de mégisseries modernes, l'encadrement et l'appui aux producteurs de cuirs et le renforcement des textes normatifs dans le domaine ;
- Développement de l'élevage avicole ;
- Développement des bassins laitiers ;
- Projet d'appui à la chaîne de production des viandes rouges de qualité ;
- Recensement Général de l'Élevage (RGE).

Ces projets sont en cohérence avec les orientations et les enjeux et les problèmes majeurs du secteur de l'élevage.

Le secteur de la Pêche

Les enjeux et problèmes majeurs du secteur de la pêche portent sur l'exploitation durable du potentiel halieutique pour un développement économique intégré, visant à augmenter la part locale de la valeur ajoutée de ce potentiel, y compris la pêche continentale, au service des populations.

Le second plan d'action de la SCAPP a pris en charge ces enjeux de manière satisfaisante à travers plusieurs orientations et projets :

- Augmentation de la contribution des secteurs de l'économie maritime au développement économique et humain par le renforcement de la transformation, l'industrialisation, l'optimisation de la chaîne de valeur, l'augmentation de la valeur ajoutée locale et la promotion de l'innovation ;
- Durabilité des ressources halieutiques marines et préservation des milieux par une exploitation régulée, durable et une surveillance efficace ;
- Développement durable et intégré de la pêche continentale et de la pisciculture ;
- Consolidation du cadre de gouvernance du secteur des pêches et de l'économie maritime.

Ces orientations sont en cohérence avec des stratégies sectorielles comme la stratégie d'aménagement durable des pêches maritimes 2020-2024 et la feuille de route pour la relance du secteur des pêches. Elles se sont révélées pertinentes dans la mise en œuvre de l'intervention programmée dans le second plan d'action (2021 – 2025) de la SCAPP.

Les projets clés découlant de ces orientations et figurant, au niveau de la SCAPP sont :

- Soutien à l'IMROP ;
- Le développement de la pêche continentale et de la pisciculture ;
- L'acquisition d'équipements pour la Garde Côte Mauritanienne (GCM) ;
- La viabilisation et l'opérationnalisation des ports de N'Diago ;
- La viabilisation et l'extension du Port de Tanit.

Ces projets sont en cohérence avec les orientations et prennent bien en charge, les enjeux et problèmes majeurs du secteur de la pêche et de l'économie maritime.

Le secteur des Industries extractives

Le principal enjeu identifié pour les industries extractives est de faire du secteur minier un levier essentiel pour une croissance diversifiée, forte, inclusive et durable, en particulier par l'amélioration du climat des affaires pour attirer davantage d'investisseurs.

Les orientations adoptées pour la prise en charge de cet enjeu sont les suivantes :

- Refonte du cadre légal minier, accélération de l'exploitation des gisements de fer sous permis inactifs et optimisation des procédures de promotion ;
- Promotion du patrimoine minier par une exploitation diversifiée (uranium, phosphate, sable noir) ;
- Mise en valeur du potentiel latent du secteur extractif en renforçant l'intégration des chaînes de valeur (valorisation, transformation, commercialisation) et en améliorant le climat des affaires ;
- Maximisation de la contribution du secteur au bien-être social par une politique environnementale et sociale spécifique, la cohérence des politiques de responsabilité sociale, l'amélioration du rôle et des conditions de travail des femmes (notamment dans l'artisanat minier), et le renforcement de la transparence ;
- Intégration du sous-secteur des hydrocarbures à l'économie nationale comme priorité stratégique, via la promotion des industries gazières et le renforcement du contenu local.

Les projets, identifiés sur la base de ces orientations et programmés au niveau de SCAPP sont :

- La conception et mise en œuvre d'un projet de production d'électricité à partir du gaz du champ de Banda (Gaz to power),
- La construction de dépôts de stockage à l'intérieur du pays,
- L'évaluation et le développement du champ gazier de Bir Allah,
- Le soutien au projet gazier et le renforcement des capacités institutionnelles,
- La construction de complexes pétroliers à Nouakchott et Nouadhibou,
- Des projets PPP pour l'extension et la réhabilitation de ces complexes,
- Le programme d'intervention Maaden.

Les choix du second plan d'action de la SCAPP, au niveau de l'intervention, en matière d'orientations et de projets se sont révélés pertinents, tant du point de vue de la conception que de l'exécution dans le cadre du second plan d'action de la SCAPP.

Le secteur de l'Industrie

Les enjeux fondamentaux pour l'industrie tournent autour de la nécessité de doter la Mauritanie d'une industrie diversifiée dans tous les secteurs productifs, de promouvoir l'innovation, la recherche, la transformation et les chaînes de valeur des filières porteuses pour soutenir la croissance, de contribuer au développement économique et de lutter contre la pauvreté. Il s'agit de bâtir une économie moins dépendante des produits primaires vulnérables aux fluctuations des cours mondiaux et de créer une base industrielle et technologique intégrée à tous les secteurs et à l'économie mondiale

Ces enjeux ont été pris en charge par le choix des orientations stratégiques ci-après :

- La mise en place d'un environnement favorable au développement industriel, notamment par la réduction des coûts des facteurs de production (énergie, intrants) ;
- La valorisation du potentiel industriel et la mise à disposition d'une main-d'œuvre qualifiée répondant aux besoins du secteur, via l'adéquation formation-emploi ;
- La promotion de la qualité des produits industriels grâce à des laboratoires performants et aux normes ;
- La promotion de l'innovation et de la recherche et l'utilisation des nouvelles technologies dans la production industrielle ;
- L'accès aux financements pour développer une industrie diversifiée.

Les projets déclinés de ces orientations, au niveau du second plan d'action de la SCAPP dans cette intervention, comprennent :

- L'élaboration et l'adoption d'une nouvelle stratégie de développement industriel ;
L'organisation et le développement des industries agroalimentaires ;
- La promotion et le soutien aux industries de transformation des produits miniers et hydrocarbures ;
- Un projet PPP de construction et d'exploitation d'un complexe sucrier à Fom Gleita
- La structuration des chaînes de valeur du riz, de la viande et du poisson ;
- Un projet d'appui à la transformation et à la commercialisation des peaux et cuirs.

Les choix, tant en matière d'orientations que des projets se sont révélés pertinents, à la fois au niveau de la conception et de l'exécution du second plan d'action de la SCAPP.

Le secteur de l'Artisanat

L'artisanat mauritanien est un secteur porteur de croissance inclusive, enraciné historiquement et diversifié. Cependant la mise à profit de ce patrimoine historique et diversifié est confrontée à la difficulté d'intégrer les nouvelles techniques.

Les principaux enjeux sont de :

- Créer les conditions pour l'émergence d'artisans et d'entreprises artisanales avec un cadre institutionnel adapté ;
- Développer les compétences des artisans en associant savoir traditionnel et techniques modernes ;
- Créer des emplois tout en préservant le patrimoine culturel original dans une économie globalisée et concurrentielle ;
- Faire de l'artisanat mauritanien un secteur compétitif aux niveaux sous-régional et international.

Les orientations stratégiques adoptées pour répondre à ces enjeux sont :

- La promotion d'un artisanat créatif, conservateur de mémoire, intégrant les technologies modernes et générateur de revenus et d'emplois décents ;
- Le renforcement des capacités des artisans et de leurs organisations par la formation et la construction d'infrastructures dédiées ;
- La promotion de la formalisation au niveau du sous-secteur de l'artisanat. La pertinence des choix a été jugée satisfaisante. Les projets associés ne sont pas spécifiés dans cette section du document.

Les projets qui ont été identifiés, au niveau du second plan d'action de la SCAPP dans cette intervention, comprennent :

- La création d'un centre de poterie et de céramique ;
- La création d'un Centre de tannage amélioré artisanal ;
- La construction d'un village pour l'artisanat et un centre international des expositions à NKTT ;
- Projet création d'un Centre de Formation et de Développement de l'Artisanat d'art.

Les orientations dégagées et les projets qui en ont découlés se sont révélés pertinents, tant au niveau de la conception que de l'exécution du second plan d'action de la SCAPP.

Le secteur du Commerce

Le secteur du commerce emploie une part significative de la population active (21,4% en 2017) et joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement du marché. La Mauritanie jouit d'une position géostratégique avantageuse et d'une classe de commerçants entrepreneurs, avec de nouvelles opportunités grâce aux infrastructures (Pont de Rosso, extension du Port de Nouakchott). Cependant, malgré ces atouts, la balance commerciale est toujours déficitaire.

Les principaux enjeux découlant de cette situation sont :

- Améliorer la compétitivité de l'économie mauritanienne ;
- Accroître l'attractivité pour les investisseurs et développer un secteur manufacturier performant ;
- Faire face au déficit en ressources humaines compétentes ;

- Mettre en œuvre les accords (CEDEAO, ZLECAF) et mobiliser les financements nécessaires.

Les orientations du plan d'action de la SCAPP face à ses enjeux sont :

- Le développement de la compétitivité ;
- L'amélioration de l'attractivité pour les investisseurs ;
- Le développement d'un secteur manufacturier performant ;
- La promotion du secteur privé par des politiques d'amélioration du climat des affaires ;
- L'accroissement des exportations par la diversification de la production brute et transformée et la facilitation des échanges ;
- La promotion d'une concurrence saine et le renforcement de la protection du consommateur.

Sur la base de ces orientations les projets, suivant ont été identifiés :

- Création d'un laboratoire pour les analyses et le contrôle de qualité des aliments à Nouakchott, Nouadhibou et Rosso ;
- Equipement des aéroports de Nouakchott et Nouadhibou en chambres froides ;
- Projet PPP - Exploitation d'un hangar réfrigéré (700m²) à l'aéroport de Nouadhibou construit par La Zone Franche de Nouadhibou ;
- Projet PPP - Construction et exploitation d'un entrepôt frigorifique au port de Nouadhibou (PAN) ;
- Projet de renforcement de l'organisme de standardisation national et diffusion des normes à l'échelle Nationale ;
- Promouvoir le commerce et consolider les conditions d'un fonctionnement équilibré et transparence des marchés.

Le choix des orientations et des projets se sont révélés pertinents par rapport aux enjeux du secteur du commerce, tant du point de vue de la cohérence que dans la mise en œuvre.

Le secteur du Tourisme

Malgré un fort potentiel, l'offre touristique de la Mauritanie est limitée et a subi un ralentissement après les attentats terroristes en 2007, bien qu'une reprise ait débuté en 2016.

Les enjeux majeurs pour le développement du tourisme sont:

- Développer un tourisme porteur d'image, d'identité et de développement durable ;
- Renouveler et diversifier l'offre et la demande touristique ;
- Attirer de nouvelles clientèles (niches de marchés) ;
- Sauvegarder et valoriser de manière innovante le patrimoine culturel et naturel ;
- Renforcer le tourisme d'affaires et structurer une demande touristique interne.

Les orientations stratégiques découlant de ces enjeux sont :

- Le développement d'un tourisme porteur d'image, d'identité et de développement durable ;
- Le renforcement de l'offre touristique ;
- La diversification de l'offre par le développement de l'écotourisme, la valorisation du patrimoine et le renforcement du tourisme d'affaires ;
- La promotion, le développement et la structuration de la demande touristique intérieure et extérieure.

La pertinence de ces choix a été jugée satisfaisante.

Les projets identifiés sur la base de ces orientations pour le tourisme sont :

- Promouvoir le patrimoine minier et attirer les investisseurs, à travers la communication et le marketing ;
- Mise à niveau des statistiques touristiques de base ;
- Classement et qualification des établissements d'hébergement.

Les orientations fixées pour l'intervention et les projets identifiés en conséquence se sont révélés pertinents par rapport aux enjeux, tant au niveau de la conception que de la mise en œuvre.

I.1.2. Efficacité de la mise en œuvre du chantier 1

Agriculture

Le niveau atteint par les indicateurs clés au niveau de l'agriculture est le suivant :

- La contribution de l'agriculture au PIB a augmenté, dépassant les 5% en 2024 ;
- Le rendement du riz a atteint 5,3 tonnes/ha en 2024 et s'approche de la cible qui est de 5,62 tonnes. Le niveau de production couvre désormais 97% des besoins en riz et 35% des besoins en céréales traditionnelles ;
- La production nationale de légumes est passée de 99 260 tonnes en 2023, à 161 020 tonnes en 2024, soit une augmentation exceptionnelle de 62%.

Les efforts déployés durant cette période ont permis des avancées significatives dans plusieurs domaines, se traduisant par une amélioration des indicateurs clés et des réalisations concrètes sur le terrain.

- Développement des Filières Agricoles Prioritaires

• *Filière Rizicole :*

De nombreux périmètres irrigués ont été aménagés ou réhabilités, des interventions ont été multipliées pour améliorer l'environnement de la filière irriguée, notamment l'électrification, l'aménagement et l'entretien des axes hydrauliques, la construction de bassins de rétention, le désenclavement, l'équipement, la lutte contre les ennemis des cultures, le stockage et la mise à disposition d'engrais et d'intrants.

• *Filière des Cultures Traditionnelles Pluviales :*

Construction de plusieurs barrages, aménagement et amélioration des terres de décrues, réalisation d'ouvrage de seuil en béton et acquisitions et distributions importantes de matériels agricoles et de semences.

- *Filière des Cultures Maraîchères :*

Aménagement et l'équipement de périmètres maraîchers féminins, nombreuses distributions de semences maraîchères ordinaires et plusieurs formations sur les techniques d'irrigation et de maintenance. La production nationale de légumes a connu une augmentation exceptionnelle, elle a atteint 161 020 tonnes en 2024, soit une augmentation de 62%.

- *Filière Phœnicicole (Oasienne) :*

Réalisation de forages profonds, construction de châteaux d'eau en béton, et de seuils pour la recharge des nappes.

- *Filière Blé :*

Distribution de semences de blé, emblavement de plusieurs ha, pour une production de 3 081 tonnes, grâce à l'augmentation des semences disponibles.

- *Filière des cultures fourragères :*

Acquisition de semences, d'engrais, de matériels et de machines de transformation, ainsi que 100 kits d'irrigation et 70 kits d'équipements.

- **Actions Transversales et Réformes**

- *Protection des cultures et des végétaux :*

Fourniture de grillages et installation de clôtures, lutte contre les oiseaux granivores (filets, détonateurs, bandes réfléchissantes), distribution de 100 tonnes de pesticides et d'insecticides et acquisition de drones avec formation.

- *Statistiques et suivi-évaluation :*

Conduite d'enquêtes statistiques et gestion de la plateforme CEPS.

- *Aménagements et Infrastructures :*

Lancement de travaux sur 1 575 hectares en 2024, poursuite des études pour la réhabilitation de 2 400 hectares, et entretien de 73 km de cours d'eau avec lancement de travaux sur 26 km supplémentaires.

L'évaluation des quatre premières années du plan d'action 2021-2025 de la SCAPP révèle une mise en œuvre efficace et dynamique. Des progrès considérables ont été réalisés vers les objectifs de promotion d'une agriculture moderne, compétitive et durable au niveau de la riziculture, des cultures maraîchères (dépassant même les objectifs de 2025), du renforcement des filières pluviales et oasiennes, des infrastructures, de la mécanisation ainsi que de la protection des cultures et la distribution d'intrants. La tendance générale est très positive, positionnant le secteur agricole sur une trajectoire prometteuse pour atteindre, voire dépasser, plusieurs des cibles fixées pour 2025. Cependant, des défis subsistent, comme le rendement des céréales traditionnelles ou le suivi de certains indicateurs,

Elevage

La performance du secteur de l'élevage a été remarquable en 2023, dépassant la plupart des valeurs ciblées pour 2025. Les données pour 2024 confirment cette bonne tendance.

- Part de l'élevage dans le PIB a été de 10,9% en 2023, elle a légèrement régressé à 10,3% en 2024. Le secteur demeure un contributeur majeur au PIB ;
- La production de viandes rouges contrôlées a atteint 267 625 tonnes en 2023, dépassant largement la cible de 184 000 tonnes de 2025 ;
- La production de lait a atteint 608 741 tonnes depuis 2023, dépassant également la cible de 598 000 tonnes fixée pour 2025 ;
- La quantité de peaux et cuirs exportés a atteint 732 tonnes depuis 2023, dépassant la cible de 700 tonnes fixée pour 2025 ;
- Le nombre de têtes de bétail, est en augmentation constante pour toutes les espèces (bovins, camélins, ovins et caprins).

Les réalisations et réformes majeures enregistrées sont les suivantes :

▪ *En matière de Gouvernance :*

Les principales mesures sont : (i) La mise en place d'un cadre institutionnel pour le secteur, (ii) la création d'un Fonds de Promotion du Développement de l'Élevage (FPDE), (iii) la restructuration de l'Office National de Recherche et du Développement de l'Élevage et du Pastoralisme (ONARDEP), le recensement Général de l'Élevage (RGE), en 2024, et (iv) la mise en place de la Mauritanienne pour les Produits de l'Élevage (MPE) en 2024.

▪ *En matière de Développement des Filières Animales Intensives et de la Productivité du Cheptel :*

Les principales réalisations sont : (i) La mise en place de fermes d'amélioration des races, (ii) la construction de centres de développement des techniques d'élevage des petits ruminants, (iii) la construction de centres de transformation de viandes rouges, (iv) le lancement de la construction de dépôts de collecte de peaux brutes à Nouakchott, Kiffa et Kaédi, (v) le développement de la filière cuir et (vi) l'appui aux promoteurs pour le développement des cultures fourragères, en concertation avec le Ministère de l'agriculture. Il y'a également le lancement de campagnes annuelles d'insémination artificielle et la construction de marchés à bétail.

▪ *En matière de Santé Animale et de Santé Publique Vétérinaire :*

Il est noté : (i) la réalisation de plusieurs campagnes de vaccination massives et (ii) la construction d'infrastructures vétérinaires (parcs de vaccination, postes de santé vétérinaires, laboratoire de contrôle de médicaments vétérinaires et de laboratoire mobile pour la surveillance épidémiologique). La surveillance continue des maladies animales et le contrôle aux frontières des importations et exportations d'animaux ainsi que les inspections des points de vente de médicaments vétérinaires, ont été renforcés, dans le cadre de la riposte aux épidémies.

En conclusion, le plan d'action 2021-2025 de la SCAPP au niveau de l'élevage a démontré une efficacité remarquable dans sa mise en œuvre sur la période 2021-2024.

Les indicateurs de production de viandes rouges, de lait usiné et de cuirs exportés ont dépassé leurs cibles de 2025 dès 2023, ce qui témoigne d'une bonne performance. Le cheptel a également montré une croissance significative. D'importantes réalisations structurelles et réformes ont été menées durant la période (Renforcement de la gouvernance avec la création d'institutions, la modernisation des infrastructures d'élevage et de transformation, l'amélioration significative de la santé animale par des campagnes de vaccination massives et la construction de nombreuses installations vétérinaires, ainsi que des avancées dans le développement des ressources fourragères et la gestion pastorale).

Pêche

Au terme de 2024, il est constaté des reculs au niveau de certains indicateurs clés du secteur. Cependant ces reculs ne traduisent pas nécessairement un manque de performance, car l'exploitation durable des ressources halieutiques visait une baisse des captures de certaines espèces surexploitées :

- La part de la pêche dans le PIB a reculé à 3,3% en 2024, contre 6,50% en 2020 alors que l'objectif est de 5,4% pour 2025. Ce recul est en partie lié à la baisse de production voulue pour la préservation des ressources et la fluctuation des prix internationaux ;
- Les captures globales ont atteint 1 005 305 tonnes en 2024, en deçà de la référence de 2019 (1 356 802 tonnes) et de la cible de 1 524 633 tonnes pour 2025 ;
- Le tonnage débarqué était de 539 257 tonnes en 2024, est inférieur à la cible de 1 085 442 tonnes pour 2025 et même à la valeur de référence de 2019 (766 842 tonnes) ;
- Le nombre d'emplois directs est quasi stagnant à 67 508 en 2024, loin de la cible de 100.000 emplois pour 2025.

Malgré les reculs ci-dessus mentionnés, la période 2021-2024 a été marquée par des réalisations significatives et des réformes majeures :

- Renforcement de la Recherche Scientifique et de la Surveillance : appui à l'IMROP (évaluations régulières des stocks) et renforcement de la Garde Côte Mauritanienne (vedettes, drones, radars, quai) ;
- Développement de la Pêche Continentale et de la Pisciculture : opérationnalisation de l'ADPPC (2023), installation et réhabilitation de fermes piscicoles, études pour la création de centres et stations de pêche et stations ;
- Amélioration de la distribution du poisson et de la sécurité alimentaire : renforcement de la SNDP (augmentation des quantités distribuées par jour et des capacités de stockage) ;
- Renforcement de la Gouvernance et du Cadre Réglementaire : opérationnalisation de l'AMAM, nouvel accord salarial, immatriculation des bateaux artisanaux, fonds de solidarité sociale, révision des codes de la pêche et de la marine marchande ;

- Modernisation de la Flotte et des Infrastructures Portuaires et de Transformation : Port de Tanit, achèvement d'une usine de glace (120 tonnes/jour), certification ISPS du port de Ndiago, construction de halles de criée et laboratoires sanitaires à Nouadhibou, amélioration du centre de qualification, mise en place de conserveries pédagogiques et usines de transformation.
- Gestion Durable des Ressources Halieutiques : conception et mise en œuvre de plans d'aménagement (poulpe, petits pélagiques), agrément pour l'exportation vers le Brésil.
- Deux projets ont atteint 100% d'exécution, deux projets ont atteint 80%, d'autres projets ont des niveaux d'exécution faibles (entre 30% et 55%) et deux projets ont été abandonnés.

Les indicateurs de performance clés, tels que la part dans le PIB, les captures, le tonnage débarqué et l'emploi direct n'atteindront pas leurs cibles en 2025, fin de la période du second plan d'action de la SCAPP. Cette non atteinte des cibles ne doit être pas être interprétée comme une contre-performance, et être analysé à la lumière de l'objectif de l'exploitation durable des ressources halieutiques, qui a conduit à une réduction des captures de certaines espèces surexploitées et des réalisations au niveau du secteur. En effet, la période 2021-2024 a été marquée par des réalisations significatives et des réformes majeures dans de nombreux domaines.

Industries extractives

La contribution des industries extractives au PIB national a connu une augmentation substantielle, atteignant 18,94% en 2024, dépassant la cible de 18% pour 2025. Le secteur représente près de 62% du PIB secondaire. Le Schéma Directeur du Gaz (Gaz Master Plan) a été achevé à 100% depuis fin 2022.

La période a été marquée par des avancées significatives en termes de réalisations et de réformes majeures, à différents niveaux :

- Champs gaziers : Achèvement du Gaz Master Plan, extraction du premier baril de gaz du champ GTA en 2025, Réalisation de l'étude de faisabilité pour un pipeline GTA-Nouakchott (30% en 2024), évaluation du champ gazier Bir Allah (32% en 2024) et signature de protocoles d'accord pour cet important champ ;
- Projets Gaz-Électricité : Signature d'un contrat pour le projet Panda-Tevet, projet de production d'électricité du champ Banda exécuté à 20% en 2024 et lancement de l'étude de pré-faisabilité pour une centrale à Ndiago ;
- Capacités de Stockage et Infrastructures Pétrolières : Augmentation de la capacité de stockage à Nouakchott qui a atteint 65% des besoins en 2024, mise en service d'un grand bac de gasoil à Nouadhibou, construction de complexes pétroliers (45% d'exécution) et lancement de la construction de dépôts à l'intérieur du pays (10%) ;
- Réformes Majeures : Lancement d'un projet de réforme juridique, réglementaire et fiscal (2024), refonte du code minier finalisée à 80%, adoption d'une loi sur l'activité minière artisanale et semi-industrielle de l'or (nov. 2022), modernisation du système de cadastre minier (100% en ligne), préparation et publication du Code de l'hydrogène vert (2024),

création de l'Agence MAADEN (55% d'exécution de son programme) et ouverture du "Centre Cheikh Mohamed El Mami" ;

- Production et Diversification : Production record de la SNIM (14,01 millions de tonnes en 2023), augmentation de la production d'or (13,6% en 2023), entrée en production de 12 usines de traitement de résidus et progression de la diversification minière (30%) ;
- Cartographie, Systèmes d'Information et Suivi : Avancées significatives de la cartographie géologique détaillée, lancement en 2024 du projet de Système d'Information Géologique et Minier (SIGM), mise en place d'un système de suivi des engagements des opérateurs (2024) et réalisations de plusieurs missions de contrôle et d'inspection ;
- Contenu Local et Renforcement des Capacités : Élaboration et finalisation d'une stratégie de contenu local, promulgation de la loi sur le contenu local (2024), création d'un centre de formation à distance opérationnel, projet de soutien au projet gazier et renforcement des capacités institutionnelles exécuté à 100% ;
- Développement de l'Hydrogène Vert : Signature de mémorandums d'entente importants (CWP, Chariot, BP) et élaboration d'une feuille de route avec la BM.
- Un projet sur les sept a été réalisé à 100%, un autre à 55% et tous les autres sont à moins de 50% de niveau d'exécution.

La période a donc été marquée par des avancées substantielles dans le secteur des industries extractives, tant au niveau de l'augmentation de la contribution économique que de la mise en œuvre de projets stratégiques. Les réformes du cadre juridique et les initiatives de renforcement des capacités ont posé les bases d'une croissance durable.

Industrie

L'objectif de contribution des industries non extractives au PIB était de 10% en 2025. Cette contribution, qui était de 6% en 2020, a atteint 8,32% en 2024, montrant une croissance appréciable malgré les contraintes du secteur. En matière de création d'unités industrielles, l'objectif de 15 unités a été dépassé, avec 20 créations depuis 2023, générant 752 emplois. Les données globales sur l'emploi industriel ne sont pas disponibles.

Les actions et réalisations significatives incluent :

- Le développement du cadre juridique et stratégique : Élaboration de la stratégie nationale d'industrialisation (horizon 2030), lancement d'un projet de loi sur l'activité industrielle, adoption d'une stratégie industrielle incitative et d'un arrêté sur les boulangeries/pâtisseries.
- Le renforcement institutionnel et pilotage : Création du Conseil supérieur de l'industrie et de l'Office National de Normalisation (opérationnel en 2024), mise en exploitation du nouveau siège de l'Office de Documentation de la Propriété Intellectuelle, mise en place d'un dispositif de pilotage public-privé, aménagement de zones industrielles et étude de réorganisation.

- La promotion et soutien : Organisation de la première exposition des industries nationales (2024), missions de sensibilisation et de contrôle, ateliers sur l'iodation du sel, l'enrichissement des farines et la mise aux normes de la farine infantile.

La période 2021-2024 de la mise en œuvre de la SCAPP a été marquée par des avancées significatives dans le secteur industriel non extractif. Les efforts ont été concentrés sur le renforcement du cadre réglementaire, le développement institutionnel et la promotion active du secteur. La création de nouvelles unités industrielles a largement dépassé l'objectif fixé.

Artisanat

L'indicateur "Nombre d'infrastructures dédiées à l'artisanat disponibles et fonctionnelles" est passé de 15 en 2018 à 18 en 2024, mais la cible de 55 pour 2025 est loin d'être atteinte, bien que la construction de villages artisanaux soit en cours.

Les réalisations majeures enregistrées en 2021-2024 comprennent :

- Le développement des infrastructures : Construction avancée (50%) d'un village artisanal et d'un centre international d'expositions à Nouakchott (incluant 150 ateliers, galeries, école de formation), achèvement du village artisanal de Chingueti (2024), réhabilitation de la maison de l'artisanat de Kiffa, construction de centres de poterie/céramique (Kaédi, Kiffa, Nouakchott) et d'un centre moderne de tannage du cuir à Nouakchott (2024).
- Le soutien structurel et financier : Élaboration d'une stratégie nationale de l'artisanat (2023), mise en place effective d'un fonds de promotion de l'artisanat (2023).
- La promotion et organisation : Organisation de journées nationales de l'artisanat (2023, 2024), promotion de l'artisanat mauritanien dans des forums nationaux et internationaux.

Les taux d'exécution des projets sont jugés assez bons :

- 100% pour le Centre de poterie et de céramique et le Centre de tannage amélioré artisanal.
- 59% pour la construction d'un village pour l'artisanat et un centre international des expositions à Nouakchott.

Malgré le lent progrès de l'indicateur clé des infrastructures, les efforts substantiels ont créé un environnement plus propice au secteur de l'artisanat.

Commerce

Malgré les efforts, la balance commerciale est restée déficitaire, l'écart entre importations et exportations s'étant creusé de 593 millions USD en 2021 à environ 714 millions USD en 2023. Cela est dû en partie aux fluctuations des prix internationaux. L'objectif de 25 nouveaux textes sur les procédures fiscales et douanières est loin d'être atteint, avec seulement un nouveau texte (révision du code des douanes) adopté.

Les réalisations significatives et réformes majeures ont porté sur :

- L'intervention a été marquée par des réalisations importantes et des réformes structurantes, dont les principales sont :

- Les réformes législatives et institutionnelles : Adoption d'une loi sur la concurrence et la liberté des prix, élaboration de trois textes d'application pour la protection du consommateur, adoption d'un décret fixant les prix des produits stratégiques, création de l'Agence pour la Sécurité des Aliments (2023) et élaboration de la stratégie nationale pour le Commerce Extérieur (2024).
- La surveillance du marché et la protection des consommateurs : Réalisation de nombreuses tournées d'inspection (4725 tournées, 23 110 inspections en 2024, 8790 infractions détectées), confiscation/destruction de produits périmés, actions pour contenir la hausse des prix des denrées alimentaires, impact de la Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché (CAAM) sur la régulation des prix et opérationnalisation du Comité de Surveillance du Marché (CSE).
- La facilitation du commerce extérieur et sa promotion : Avancées dans les négociations sur les accords de la ZLECAf et de la CEDEAO, mise en place d'un Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) en 2023, d'un registre central de commerce et d'une base de données électronique, d'un Comité national des négociations commerciales (2024), développement d'accords commerciaux (avec la Chine), études d'impact pour accords de libre-échange (Tunisie, Turquie) et participation à la Foire Internationale de Dakar.

Le niveau d'exécution des projets de la SCAPP dans l'intervention au niveau du Commerce sont bons :

- Deux projets que quatre ont été entièrement exécutés (100%) ;
- Un projet a atteint le niveau d'exécution de 59%.

Malgré le déficit commercial et le retard dans l'adoption de nouveaux textes, des avancées significatives ont été enregistrées au niveau législatif, institutionnel, de la surveillance du marché et de la facilitation du commerce extérieur.

Tourisme

La part du tourisme dans le PIB n'est pas déterminée par la comptabilité nationale actuelle, mais ses retombées sont jugées importantes. Le nombre de touristes étrangers est passé de 4 000 en 2018 à 5 200 en 2023, montrant une dynamique positive, même si la cible de 15 000 pour 2025 semble difficile à atteindre.

La période a été marquée par une série de réalisations et de réformes structurantes :

- Professionnalisation et Renforcement des Capacités : Création d'une école de formation hôtelière et touristique, signature d'un protocole de coopération avec l'Agence de Coopération Tunisienne pour renforcer la formation et organisation de campagnes de sensibilisation sur les normes de qualité ;
- Structuration et Amélioration de l'offre touristique : Recensement et géolocalisation des établissements d'hébergement et de restauration agréés, mise à jour de la base de données des agences de voyage et classification des structures hôtelières ;

- Promotion et développement du marché touristique : Participation à des salons internationaux du tourisme (FITUR, BTL Lisboa, BIT Milano, TOP RESA, SATOLIC Dakar), multiplication des efforts pour les saisons touristiques (vols charters Paris – Atar) et mise en place d'un fonds de promotion du tourisme ;
- Réformes Législatives et Stratégiques : Engagement pour l'élaboration d'un projet de loi sur le tourisme et élaboration d'une stratégie nationale pour le développement du tourisme.

Un projet sur les 3 programmés dans la SCAPP au niveau de l'intervention relative au tourisme a atteint 100%. Il s'agit du projet portant sur le classement et la qualification des établissements d'hébergement.

Bien que la contribution au PIB ne soit pas quantifiée et la cible de touristes loin d'être atteinte, les actions menées témoignent d'une forte volonté de créer de la valeur ajoutée et des emplois et ont jeté les bases d'une structuration et promotion du secteur.

I.1.3. Efficience de l'utilisation des ressources du chantier 1

Coût et Financement du chantier

La programmation financière du Chantier 1 pour la période 2021-2025 s'élevait à 110 097 Millions de MRU. L'exécution financière totale estimée (décaissements) à fin 2025 est de 28 609 Millions de MRU, soit un taux d'exécution de 26% par rapport à la programmation. Ce taux est jugé très faible.

Évaluation de l'efficience de l'investissement public au niveau du chantier 1

L'efficience est évaluée à travers la comparaison du taux de décaissement global (26%) aux résultats atteints par les indicateurs de chaque intervention. Il ressort de cette comparaison que les taux d'atteinte des résultats (pourcentages réalisés des valeurs cibles), pour lesquels l'information est disponible, sont tous supérieurs au taux d'exécution financière de 26%. Cela indique une bonne efficience (supérieure à 1) pour le Chantier 1. Par exemple :

- Au niveau de Pêche : L'atteinte des cibles varie de 45,49% (tonnage débarqué) à 67,81% (emplois directs) pour des cibles à l'horizon 2030, malgré un taux de décaissement de 26%.
- Au niveau des Industries Extractives : La part dans le PIB a atteint 110,56% de la cible et le Schéma Directeur du Gaz 133,33% de la cible, avec le même taux de décaissement.
- Au niveau de l'Artisanat : L'atteinte de la cible pour les infrastructures dédiées est de 34,55%.
- Au niveau du Commerce : L'atteinte de la cible pour les nouveaux textes fiscaux et douaniers est de 49,33%.
- Au niveau du Tourisme : L'atteinte de la cible pour le nombre de touristes étrangers est de 37,87%.

I.1.4. Durabilité des résultats et appropriation au niveau du chantier 1

Durabilité

La durabilité des résultats obtenus par la SCAPP est estimée assez satisfaisante par les différents acteurs. Le Chantier 1 a conduit à des réalisations qui sont par nature durables, notamment des investissements physiques dans la pêche, les industries manufacturières et extractives, ainsi que des réformes institutionnelles (créations de nouvelles institutions), structurantes et réglementaires. De plus, les importantes réalisations du Chantier 3 (infrastructures d'appui à la croissance) contribuent à renforcer la durabilité des résultats du Chantier 1.

Appropriation

Le niveau d'appropriation des résultats du Chantier 1 est jugé assez satisfaisant, compte tenu de l'implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre. Pour les réformes structurelles et institutionnelles, leur pérennité et leur appropriation par les administrations concernées ne pourront être pleinement appréciées qu'après une période d'observation plus longue.

I.2. Chantier 2 : Environnement et réduction des catastrophes

Le chantier 2 « Environnement et réduction des catastrophes » comporte quatre interventions relatives à la politique intégrée d'exploitation durable des écosystèmes, la préservation et la valorisation des ressources naturelles ainsi que la protection des villes côtières contre les risques d'inondations ainsi que la gestion des catastrophes.

La mise en œuvre du Chantier 2 implique un ensemble d'acteurs clés, chacun ayant des rôles et responsabilités spécifiques : (i) Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) : Le MEDD joue un rôle central dans la coordination et le suivi des actions du chantier. Il est responsable de la mise en œuvre des politiques environnementales, de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique. (ii) La Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises (DGSCGC) : La DGSCGC est responsable de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles. Elle intervient notamment dans la mise en place de systèmes d'alerte précoce, la coordination des secours et la gestion des risques. (iii) Les Ministères des pêches et celui des mines sont impliqués respectivement dans la gestion de l'environnement bleu et gris.

La collaboration et la coordination entre ces différents acteurs sont essentielles pour la réussite du Chantier et l'atteinte de ses objectifs ambitieux en matière de gestion durable de l'environnement et de réduction des risques de catastrophes naturelles.

I.2.1. Pertinence du chantier 2

L'objectif principal du chantier 2 est de garantir un environnement sain et résilient, propice au développement socio-économique du pays et au bien-être de ses citoyens.

Ce chantier se justifie par la nécessité de concilier le développement économique avec la protection de l'environnement et la gestion des risques de catastrophes naturelles, qui

peuvent entraîner des conséquences désastreuses sur les populations et l'économie du pays. Il vise à promouvoir une croissance durable et inclusive, en accord avec les principes de la SCAPP et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le processus d'élaboration du chantier 2 du Plan d'action 2021-25 de la SCAPP a été marqué par la participation de représentants d'un grand nombre de parties prenantes : les élus nationaux et locaux, les administrations centrales et déconcentrées, les organisations de la société civile (OSC), le secteur privé, les partenaires techniques et financiers (PTF). Parmi les parties prenantes celles agissant dans les sous-secteurs environnement vert, gris et bleu.

Cela devait entraîner une pertinence élevée, toutefois certains axes d'interventions et orientations retenus ne font pas référence à des problèmes soulevés et ne sont donc pas reliés à des questions diagnostiquées.

Au cours de la période 2021-25, les enjeux et les défis de l'environnement en Mauritanie, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, avaient trait à la gouvernance environnementale et à la réduction des risques de catastrophes et de menaces liées aux changements climatiques.

Pour y faire face, des interventions stratégiques ont été proposées dans le cadre du plan d'actions de la SCAPP pour la période 2021-2025 s'articulant autour des interventions du chantier stratégique Environnement et Gestion des catastrophes.

Le plan d'action du chantier s'inscrit en parfaite cohérence avec les objectifs et orientations de la SCAPP, qui vise à préserver l'environnement et les ressources naturelles tout en renforçant la résilience face aux risques et catastrophes. Ce plan d'action se structure autour de programmes principaux, chacun contribuant de manière ciblée à la réalisation des orientations du Chantier 2.

Le programme "Gouvernance environnementale" vise à renforcer le cadre juridique et institutionnel, en parfaite adéquation avec l'orientation du Chantier 2 qui met l'accent sur une gouvernance environnementale plus efficace. L'élaboration de lois et de normes environnementales permettra de créer un environnement favorable à la protection de l'environnement et à la gestion des risques.

Le programme "Restauration des écosystèmes dégradés et de la biodiversité" s'attaque directement à la préservation et la restauration des ressources naturelles, en cohérence avec l'orientation du Chantier 2 sur la gestion durable des ressources. La protection des pâturages contre les feux de brousse, la réhabilitation des terres dégradées, la restauration des zones humides et la mise en œuvre du programme de la Grande Muraille Verte sont autant d'actions concrètes qui contribuent à la réalisation de cet objectif.

Le programme "Gestion des pollutions" répond à l'orientation du Chantier 2 visant à améliorer la gestion des déchets et des pollutions. La mise en œuvre du plan national de contrôle environnemental et l'amélioration de la gestion des déchets solides sont des mesures essentielles pour réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement.

Le programme "Economie verte et changement climatique" s'inscrit dans l'orientation du Chantier 2 visant à renforcer la résilience des écosystèmes et des populations face aux

changements climatiques. En promouvant des activités économiques respectueuses de l'environnement et en soutenant les initiatives d'économie verte et les emplois verts, ce programme contribue à la transition vers une économie plus durable et résiliente.

Le programme "Sensibilisation et éducation environnementale" répond à l'orientation du Chantier 2 sur la promotion de l'éducation environnementale et la sensibilisation des populations. L'organisation de campagnes de sensibilisation et la mise en œuvre du programme d'éducation environnementale permettront de renforcer la conscience environnementale et d'encourager des comportements responsables.

Au-delà de cette cohérence globale, le PA 2021-2025 du chantier se distingue par son approche concrète et mesurable. Il prévoit des actions précises avec des indicateurs de suivi, permettant d'évaluer les progrès réalisés. Par exemple, le programme de restauration des écosystèmes prévoit la réalisation de 14 000 km de pares-feux, la restauration de 600 ha de terres dégradées et la création de 83 emplois verts permanents.

Enfin, le chantier 2 du PA 2021-25 intègre les engagements internationaux de la Mauritanie en matière d'environnement, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Accord de Paris sur le climat. La mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) témoigne de la volonté de la Mauritanie de participer activement à la lutte contre le changement climatique.

En conclusion les actions concrètes et mesurables, l'alignement sur les orientations stratégiques et la prise en compte des engagements internationaux du pays font du chantier 2 du PA 2021-2025 un instrument pertinent pour la protection de l'environnement, la réduction des catastrophes et la promotion du développement durable en Mauritanie.

I.2.2. Efficacité du chantier 2

Évolution des indicateurs et des résultats

L'analyse des indicateurs du Chantier 2 révèle une situation contrastée. Si certains indicateurs environnementaux stagnent, d'autres montrent une dégradation préoccupante.

Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'environnement

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2023 et source	Valeur 2024
Surface des aires marines protégées en proportion de la surface totale	12,40% (banc d'arguin et diawling)	2018	MEDD	Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience	12.40% (MEDD)	12,40% (MEDD)
Proportion de la production obtenue de façon durable	Non déterminée	-	-	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Non disponible	

Mise en place de mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Aucun mécanisme	2020	-	Mécanismes mis en place en 2025	Non disponible	
% de réalisation du Programme Grande muraille Verte	4%	-	-	-	Non disponible	
Surfaces des zones forestières, en proportion de la surface terrestre	0,30%	2017	MEDD	-	0.30% (MEDD)	0.31% (MEDD)
Emissions de gaz à effet de Serre	13.41 Mt éq. CO2	2015	MEDD	-	16.51 Mt éq. CO23	
Longueur des pare-feu réalisés (km)	10 900	2018	MEDD	-	10 835 km	6 254 km

Source : MEDD

Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté, passant de 13,41 Mt éq. CO2 en 2015 à 16,51 Mt éq. CO2 en 2023. Cette tendance à la hausse souligne la nécessité d'intensifier les efforts de réduction des émissions de GES et de transition vers une économie bas-carbone.

Un point positif est la stabilité de la surface des aires marines protégées, qui se maintient à 12,40% en 2023. Ce résultat est encourageant et devrait encore s'améliorer avec la protection récemment approuvée de la baie de l'Étoile, qui ajoutera 12 km² au réseau des aires marines protégées.

Malgré un niveau initial très bas (0,30% en 2017), la surface des zones forestières est restée stable en 2023, ce qui peut être interprété comme un premier signe de stabilisation de la couverture forestière. En effet, l'indicateur relatif à la surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre, a évolué pour atteindre 0,31% en 2024.

La longueur des pare-feu réalisés a atteint 6 254 km en 2024, à comparer avec les 10 835 km réalisés en 2023.

Cependant, l'analyse est limitée par un manque de données crucial. Plusieurs indicateurs clés, tels que la proportion de la production obtenue de façon durable, le pourcentage de réalisation du Programme Grande muraille Verte et la longueur des pare-feu réalisés, restent non disponibles ou non déterminés. Ce manque de données entrave le suivi des progrès et l'évaluation de l'efficacité des politiques environnementales. De plus, l'absence de mécanismes en 2020 pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable souligne la nécessité d'une meilleure intégration des dimensions environnementales dans les politiques économiques et sociales.

Plusieurs indicateurs de la matrice de suivi du plan d'actions n'ont pas de valeurs cibles fixées pour l'année 2025 et d'autres, non plus, n'ont pas de valeurs de référence pour le début de la période (2021), ce qui rend plus difficile une évaluation objective des performances au niveau des interventions stratégiques.

L'examen des valeurs cibles 2025 des deux premiers indicateurs de suivi de ce chantier (« Surface des aires marines protégées en proportion de la surface totale » et « Proportion de la production obtenue de façon durable ») montre qu'elles n'ont pas été convenablement exprimées, ayant été remplacées par l'intitulé des cibles des objectifs ODD.

L'analyse des indicateurs du Chantier 2 met donc en évidence des défis importants en matière de protection de l'environnement et de réduction des catastrophes. Il est crucial de renforcer les efforts de collecte de données, de suivi des indicateurs et de mise en œuvre de politiques environnementales efficaces pour atteindre les objectifs ambitieux de la SCAPP en matière de développement durable.

A cela s'ajoute le fait que le cadre de résultats mériterait d'être plus cohérent et mieux hiérarchisé pour assurer un meilleur suivi des progrès car il y a lieu de mentionner que le dispositif initialement prévu pour renseigner certains indicateurs n'a pas été mis en place.

Réalisations et avancée significatives

Le bilan du chantier 2 fait ressortir une activité intense tant au niveau de la réalisation des actions concrètes de préservation de l'environnement et de lutte contre les catastrophes que de l'initiation et la réalisation de réformes visant à renforcer les capacités institutionnelles du secteur et ses instruments de pilotage stratégique pour une meilleure gouvernance du secteur. La mise en œuvre du Chantier 2 présente des progrès importants qui s'articulent autour de plusieurs axes prioritaires.

- *En matière de protection du littoral*

La création d'une réserve naturelle de faune sauvage témoigne d'une volonté de préserver la biodiversité côtière. La création de l'Observatoire National de l'Environnement et du Littoral, ainsi que le lancement d'un programme de suivi du cordon dunaire et d'une étude sur son aménagement, renforcent les capacités de surveillance et de gestion des zones côtières.

L'amélioration des missions de contrôle environnemental et la protection du littoral à travers le renforcement des structures régionales (Construction / réhabilitation de 8 sièges de Délégations Régionales de l'Environnement et du Développement Durable), la mise en œuvre du plan annuel de contrôle environnemental, essentiellement dans le domaine minier et industriel, la réalisation de plusieurs missions de suivi et d'évaluations environnementales.

Ces initiatives contribuent à une meilleure compréhension des dynamiques littorales et à la mise en place de mesures de protection adéquates.

- *En matière de restauration des zones forestières*

Des efforts importants ont été déployés pour le reboisement et la lutte contre la désertification. La plantation de plus de 700 000 plants, l'ouverture de milliers de kilomètres de pare-feux, la création de pépinières et les campagnes d'ensemencement aérien témoignent d'une mobilisation significative. La fixation des dunes mobiles menaçant Oualata illustre l'importance accordée à la protection des populations et des infrastructures face aux risques naturels.

La restauration des écosystèmes dégradés et la conservation de la biodiversité à travers la réalisation de pares-feux, l'ensemencement aérien de grandes superficies (7 560 000 ha dans les wilayas du Trarza, Inchiri, Adrar, Tagant, Assaba, Hodh El Gharbi et Hodh Charghi), la production de plants, la mise en place, dans le cadre de la gestion décentralisée des ressources naturelles, d'associations de Gestion Locale Communautaire (AGLC).

A cela s'ajoutent la restauration de terres (1 140 ha), la fixation de dunes (100), le reboisement (1 340 ha), la mise en défens (200 ha) et l'ensemencement aérien par drone (2 500 ha) dans le cadre de la Grande Muraille Verte (GMV).

- *La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre*

Cette se traduit par des actions de suivi et d'évaluation de la pollution atmosphérique, notamment dans le secteur minier. L'élaboration d'une étude sur la qualité de l'air à Nouakchott permettra de mieux identifier les sources de pollution et de mettre en place des mesures de réduction des émissions.

A cela s'ajoutent l'élaboration du plan d'investissement pour la contribution déterminée nationale (CDN) de 2021 et l'élaboration de la cinquième communication nationale sur le changement climatique.

- *La promotion de la production durable*

Elle se manifeste par la création d'emplois verts et l'accompagnement de groupements féminins dans les FACI (Forêts, Arbres et Communautés Inclusives). Ces initiatives visent à concilier développement économique et préservation de l'environnement, en impliquant les populations locales dans la gestion durable des ressources naturelles, en particulier à travers le soutien à la mise en place de coopératives féminines de maraîchage et la mise en place de Fermes Agricoles Communautaires Intégrées (FACI), dotées de plusieurs équipements et aménagements.

- *Le Programme Grande muraille Verte*

Ce programme avance progressivement avec des campagnes de reboisement et d'aménagement de zones humides dans les wilayas concernées. La réalisation de diguettes dans les sites de mises en défens à vocation agricole contribue à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la désertification.

Réformes engagées ou mises en œuvre

Au cours de la période 2021-25, une série de réformes importantes visant à consolider la gouvernance environnementale en Mauritanie et le renforcement du cadre réglementaire et à mieux gérer les risques et catastrophes a été mise en place. Ces mesures visent à encadrer les activités humaines ayant un impact sur l'environnement et à promouvoir des pratiques plus durables :

- L'adoption de la loi n° 23-023 relative à la gestion des déchets solides marque une étape importante dans la gestion et la valorisation des déchets, en promouvant des solutions durables pour la réduction, le recyclage et la valorisation ;

- L'adoption en 2024 d'un décret relatif à la protection de la baie de l'étoile, contribuant à la conservation de la biodiversité marine et côtière ;
- Promulgation de la loi n° 2021-008/ P.R/ relative à la police environnementale pour mieux accompagner les activités industrielles et artisanales dans le respect des normes environnementales ;
- Le décret n°2023-066 du 28 mars 2023, portant application de la loi relative à la chasse et à la gestion de la faune, renforce la protection de la biodiversité en réglementant les activités de chasse ;
- Renforcement de la Commission Environnementale (CE) à travers une meilleure prise en charge des risques de pollution liés aux opérations minières, pétrolières et gazières ;
- La création en 2024 de l'Observatoire National de l'Environnement et du Littoral (ONEL) permet de suivre l'état de l'environnement et du littoral, de collecter des données et de fournir des informations cruciales pour la prise de décision en matière de gestion environnementale et de réduction des risques côtiers.
- La création de deux nouvelles réserves naturelles, l'aire protégée du Guelb Richat et une réserve de faune sauvage dans le nord du pays, témoigne de l'engagement envers la protection des écosystèmes fragiles et la préservation de la biodiversité.
- Enfin, l'élaboration d'une stratégie de communication et d'un manuel de droit judiciaire vise à sensibiliser le public aux enjeux environnementaux et à renforcer les capacités des acteurs judiciaires dans ce domaine.

Volet Sécurité civile et gestion des crises :

Les principales mesures prises pour renforcer les capacités de réponse en cas de catastrophes ont porté sur :

- ✓ La restructuration de la Direction Générale de la Protection Civile, devenue Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises (DGSCGC), avec l'élargissement de ses compétences et le changement de son organisation ;
- ✓ La construction d'une caserne à Néma au profit de la DGSCGC ;
- ✓ La réfection des centres de secours d'El Mina, de Teyarett, d'Aleg, de Nouadhibou et de Kaédi, et de la caserne de Rosso ;
- ✓ Le recrutement de 230 nouveaux éléments au profit de la DGSCGS, portant l'effectif à 518 en 2022 contre 296 en 2019.
- ✓ L'acquisition d'un lot composé de véhicules de commandement, d'ambulances et de camions d'intervention incendie en milieu rural ;
- ✓ La construction et la réhabilitation d'infrastructures de sécurité civile ;
- ✓ Le renforcement de la résilience locale par la mise en place d'un dispositif national et d'outils de réponse rapide, notamment pour faire face aux inondations ;

- ✓ La création de centres d'intervention et de secours dans des régions à risque, notamment l'Adrar et le Tiris Zemmour ;
- ✓ L'acquisition d'équipements modernes (drones, caméras, outils d'alerte) pour la surveillance des catastrophes naturelles ;
- ✓ La promotion du volontariat communautaire, avec des formations pour appuyer les capacités locales en matière de protection civile.
- ✓ L'élaboration d'un plan de contingence national et de deux plans régionaux sur les risques de catastrophes naturels.

Conclusions en lien avec l'efficacité

Ces réformes, associées aux actions concrètes menées sur le terrain, contribuent à la réalisation des objectifs du Chantier 2 de la SCAPP en matière de protection de l'environnement, de réduction des catastrophes et de promotion du développement durable.

Comme le confirment les membres du CDS2, les progrès vers l'atteinte des effets et résultats attendus sont relativement lents, les domaines concernés portent notamment sur la gouvernance environnementale, la gestion des ressources naturelles, des catastrophes naturelles, des eaux de pluies, les pâturages, les pollutions urbaines, de l'air et marines.

Ces différentes réalisations démontrent une volonté d'action concrète en matière de protection de l'environnement et de réduction des catastrophes. Les efforts déployés contribuent à la réalisation des objectifs du Chantier 2 de la SCAPP, même si des défis importants persistent, notamment en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de promotion de la production durable.

1.2.3. Efficience du chantier 2

Le financement du chantier 2 a été fait par des ressources nationales et par des ressources extérieures. Pour les ressources nationales du chantier, les montants programmés et décaissés en 2024, année considérée représentative pour l'évaluation, ont été obtenus par la somme des budgets des départements des secteurs intervenant sur le chantier.

Les éléments relatifs au financement du chantier 2 sont récapitulés dans le tableau ci-après. Il ressort un taux élevé de l'exécution financière des ressources allouées au chantier 2, en 2024.

Tableau 1 : Récapitulatif du financement du chantier 2 en 2024 (millions MRU)

Programmation 2024			Exécution			
Budget Etat	Ressources extérieures	Total ressources	Exécution Etat	Exécution extérieur	Total exécution	Taux
807	198	1 005	813	185,91	998,91	99,39%

Source : MEF

1.2.4. Durabilité et appropriation du chantier 2

Durabilité & Appropriation

Le manque d'appropriation du cadre institutionnel de la SCAPP (Chantier 2) par les sectoriels se manifeste clairement dans la non-fonctionnalité du CDS et a constitué les contraintes majeures de ce processus de revue. L'inadéquation entre les objectifs annoncés dans le narratif et la batterie d'indicateurs de la SCAPP, et l'absence de référence aux objectifs de la SCAPP dans la programmation opérationnelle des départements sectoriels, ont limité la portée de l'analyse.

Ce déficit d'appropriation de la SCAPP, de ses options stratégiques et de ses réalisations par un grand nombre de membres du CDS rencontrés est dû à la conjugaison de plusieurs facteurs dont l'absence de stratégie de communication, de formation et de mise à niveau sur le dispositif, notamment pour des membres qui sont très mobiles (dynamique des nominations dans le secteur public,..), mais aussi pour la société civile et les élus qui ne se sentent que peu ou pas concernés par le CDS et la SCAPP.

1.2.5. Conclusions et contraintes du chantier 2

Les activités réalisées au titre des interventions du chantier 2 de la SCAPP contribuent à renforcer la durabilité environnementale et à accroître la résilience climatique de la Mauritanie. La mise en œuvre du Programme de la Grande Muraille Verte, les initiatives de reboisement, et la création de réserves naturelles illustrent l'engagement du pays en faveur de la préservation de ses ressources naturelles et de la biodiversité.

Toutefois, les acquis restent fragiles et insuffisants. Cela requiert davantage d'efforts pour renforcer les mécanismes de gestion des risques environnementaux, réduire les émissions de gaz à effet de serre, promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables et atténuer les effets du changement climatique, qui affectent de manière disproportionnée les secteurs productifs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

La mise en œuvre du plan d'actions de ce chantier a été confrontée à des contraintes majeures qu'il va falloir lever, notamment :

- Non application des textes réglementaires ;
- Faible coordination pour la gestion environnementale et celle des crises et catastrophes ;
- Absence de système d'informations ;
- Faible mobilisation des financements requis pour l'opérationnalité des dispositifs de gestion environnementale et des catastrophes ;
- Méconnaissance de l'état de l'environnement et absence de dispositifs de mesures et de normalisation (surtout gris et bleu).

I.3.Chantier 3 : Infrastructures de soutien à la croissance économique

Le chantier 3 du second Plan d'action de la SCAPP vise à doter le pays des différentes infrastructures de soutien à une croissance inclusive. Il vise en particulier : (i) à mettre à disposition des infrastructures et services énergétiques, avec notamment la promotion des énergies propres, (ii) renforcer les investissements en infrastructures, des secteurs de l'équipement et des transports, (iii) développer et organiser l'habitat, les bâtiments publics, et l'urbanisme, (iv) améliorer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement et enfin, (v) promouvoir l'innovation, la transformation numérique et le développement des services électroniques.

I.3.1. Pertinence des choix du chantier 3

Infrastructures énergétiques

Les enjeux et problématiques au niveau des infrastructures énergétiques

En matière énergétique, les principaux enjeux à la base du second plan d'action de la SCAPP et de la politique sectorielle portent sur : (i) l'allégement des charges du secteur de l'énergie sur le budget de l'Etat, grâce à la participation croissante du secteur privé, (ii) l'élargissement de l'accès à des services énergétiques fiables et modernes, (iii) l'accroissement du mix énergétique en faveur des énergies renouvelables et (iv) le développement du secteur, sur la base de la perspective d'une transition énergétique en faveur de la décarbonation des activités industrielles et d'un positionnement des énergies comme moteurs de croissance économique inclusive.

Prise en charge des enjeux et problématiques des infrastructures énergétiques par le second plan d'action de la SCAPP

Au niveau de la prise en charge sur le plan stratégique, les orientations prenant en charge les enjeux, sont :

- L'élaboration d'un cadre légal et réglementaire propice au développement du secteur, à l'intervention du secteur privé et clarifiant les rôles des acteurs, à travers une restructuration profonde du secteur de l'électricité ;
- L'augmentation des capacités de production en électricité et l'amélioration du mix-énergétique tout en favorisant la production d'électricité à partir de ressources naturelles, à savoir le gaz, l'hydraulique, le solaire et l'éolien et également les déchets et l'hydrogène.
- La poursuite et le renforcement des programmes d'électrification et d'extension des réseaux, en particulier en milieu rural, à travers l'accélération de la stratégie de raccordement des zones de production au réseau électrique et la mise en place d'un système moderne de transmission et de transport de l'électricité dans les principaux centres de consommation ;
- La réduction des coûts de production de l'électricité pour soutenir l'activité économique ainsi que les ménages ;

- L'appui à la transition énergétique du pays, à travers le développement de la production et l'usage de l'hydrogène, afin qu'il devienne un moteur de la croissance économique, de l'innovation et de l'emploi.

Ces orientations et les projets qui en ont découlés se sont révélés pertinents par rapport aux enjeux et aux besoins en infrastructures énergétiques en faveur de la croissance inclusive.

Du point de vue des résultats obtenus à la suite de la mise en œuvre, il ressort de l'évaluation, que les orientations et les projets, se sont révélés pertinents dans l'exécution du second plan d'action (2021 – 2025) de la SCAPP. Ce constat ressort des affirmations des différents acteurs et bénéficiaires et des résultats de la mise en œuvre.

En effet, des progrès substantiels ont été enregistrés tout au long de la mise en œuvre du second plan d'action de la SCAPP. En 2020, 78% des ménages urbains avaient accès à l'électricité contre 6% des ménages ruraux. En fin 2024, c'est 96% des ménages urbains qui ont accès à l'électricité contre 12% des ménages ruraux. Cette dynamique a mis à profit l'important potentiel solaire, éolien et hydroélectrique. Sur le plan de la gouvernance, le secteur de l'énergie a bénéficié d'un certain nombre de réformes. Il dispose notamment : (i) d'une nouvelle Déclaration de Politique Énergétique ; (ii) d'un Code de l'Électricité et (iii) d'une Stratégie de l'Énergie.

Infrastructures d'équipement et de transport

Les enjeux et problèmes au niveau des infrastructures d'équipement et de transport

Les infrastructures de transport sont l'un des piliers les plus importants de la croissance inclusive au niveau des secteurs porteurs. C'est ainsi que l'intervention au niveau des infrastructures de transport et équipement en général, notamment routières, portuaires et aéroportuaires vise à faire face aux enjeux majeurs de (i) construction, de réhabilitation et d'entretien du réseau routier afin de doter le pays d'un réseau routier sûr et efficace, (ii) de développement des installations portuaires et aéroportuaires pour équiper le pays d'infrastructures adéquates au regard des ambitions économiques.

Prise en charge des enjeux et problématiques des infrastructures d'équipement et de transport par le second plan d'action de la SCAPP

La prise en charge stratégique s'est faite à travers les orientations déclinées au niveau du second plan d'action de la SCAPP, pour l'équipement et le transport :

- La réforme juridique et institutionnelle du cadre général des transports, afin d'améliorer la gouvernance, à travers la concertation avec l'ensemble des secteurs impliqués ;
- La redynamisation de la Société de Transport Public (STP) pour améliorer la qualité de son offre et élargir son étendue ;
- La construction, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures routières, ainsi que l'amélioration de la sécurité routière ;
- Le développement de réseaux de transport favorisant les échanges régionaux et sous régionaux ;

- La résolution de la problématique de la mobilité urbaine à Nouakchott et dans les grandes villes ;
- Le développement des infrastructures portuaires, ferroviaires et aéroportuaires et mise à niveau des normes de sécurité des aéroports.

Ces orientations et les projets qui en ont découlés se sont révélés pertinents par rapport aux enjeux et aux besoins en infrastructures de transport et équipement en faveur de la croissance inclusive.

Au niveau de la mise en œuvre, compte tenu des résultats atteints, il ressort que les orientations et les projets qui en ont découlés ont été des choix pertinents.

En effet, les actions menées de 2021 à 2024, sur la base de es orientation sont permis de faire passer l'accès à moins de 2 Km du réseau routier de 70% en 2020 à 80% en 2024 et de 4 811 km de linéaire de routes bitumées en 2020 à 6 939 km (y compris les routes en cours de réalisation) en 2024. Les actions en cours en 2025 indiquent que la dynamique reste soutenue.

Infrastructures hydrauliques et d'assainissement

Les enjeux et problématiques au niveau des infrastructures hydrauliques et d'assainissement

La problématique de l'eau potable et de l'assainissement est au premier rang des priorités nationales de développement de la Mauritanie.

Plusieurs contraintes entravent le plein développement du secteur et sont à lever. Il s'agit, en particulier : (i) du manque de connaissance sur les ressources en eaux sous-terraines, qui mène à une sous-exploitation ou surexploitation de ces eaux, (ii) de l'absence de mesures de protection des eaux souterraines, (iii) de l'absence de stratégie de gestion des eaux de surface, (iv) de la faiblesse des structures décentralisées de gestion de l'eau, en milieu rural, (v) de la très faible pérennité des ouvrages et (vi) du manque de coordination sectorielle et intersectorielle.

Les enjeux qui ont découlé de cette situation sont donc : l'accès à l'eau et aux services d'assainissement pour l'ensemble de la population du pays, l'accroissement du bénéfice économique de l'eau et de l'assainissement dans les zones de production et la préservation des ressources hydrauliques afin d'assurer leur durabilité et leur exploitation pour le développement.

Prise en charge des enjeux et problèmes des infrastructures hydrauliques et d'assainissement par le second plan d'action de la SCAPP

Sur le plan stratégique, les orientations découlant du contexte et des enjeux ci-dessus, et adoptées par le second plan d'action de la SCAPP, s'articulent autour des points suivants :

- Meilleure connaissance, suivi et protection des ressources en eau afin de mieux les exploiter et garantir leur durabilité tout en renforçant la gouvernance du secteur ;
- Amélioration de l'accès à l'eau potable pour tous et notamment aux populations les plus défavorisées et celles des zones rurales et semi-urbaines ;

- Amélioration de l'accès à l'eau pour l'agriculture et l'élevage dans le cadre du développement des aménagements hydro-agricoles et des aménagements hydro-pastoraux ;
- Développement de l'accès à l'assainissement et à l'hygiène pour l'ensemble de la population, et pérennisation des équipements et infrastructures nécessaires ;
- Amélioration de la gouvernance du secteur, à travers le cadre d'intervention sectoriel, l'amélioration de l'efficacité du rôle et des missions du MHA² et le renforcement de l'accès au service public de l'eau et de l'assainissement.

Sur le plan de la mise en œuvre, les infrastructures hydrauliques et d'assainissement ont connu une amélioration, sur l'ensemble du territoire. Les résultats atteints indiquent une assez bonne pertinence des choix du deuxième plan d'action. La proportion des localités alimentées par au moins un point d'eau moderne a augmenté, le taux d'accès à l'eau potable, hors puits, par rapport à la population totale s'est amélioré, tout au long du second plan d'action (le taux d'accès à l'eau potable est passé de 62% en 2015 à 77% en 2024). La proportion des populations vivant dans des ménages utilisant des installations d'assainissement améliorées est passée de 48% en 2015 à 59,4% en 2024.

Infrastructures liées aux nouvelles technologies

Les enjeux et problèmes au niveau des infrastructures liées aux nouvelles technologies

Malgré les avancées constatées depuis la mise en œuvre du premier plan d'action de la SCAPP, des contraintes importantes continuent à peser sur le secteur des TICs, parmi lesquelles, celles relatives à la cyber sécurité et l'analphabétisme digital qui limitent sérieusement le développement du secteur.

C'est ainsi que les enjeux sont : (i) l'accroissement de la sensibilisation de la population vis-à-vis des TICs pour promouvoir le développement de l'économie numérique en faveur de la croissance inclusive, (ii) l'intégration des nouvelles technologies à l'administration publique et dans les services aux citoyens et (iii) le renforcement de la connectivité régionale et nationale.

Prise en charge des enjeux et problématiques des infrastructures liées aux nouvelles technologies par le second plan d'action de la SCAPP

Sur le plan stratégique, les principales orientations fixées par la SCAPP, dans son second plan d'action sont :

- La généralisation de l'accès aux infrastructures numériques de haut débit à l'ensemble de la population ;
- La transformation de l'administration par l'usage et l'adoption du Numérique pour une meilleure efficacité et transparence orientée citoyen et entreprise – E-gov ;
- La promotion de l'innovation en tant que moteur du développement du numérique, de l'entrepreneuriat et de la compétitivité des entreprises ;

² Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

- L'optimisation de la gouvernance globale et le renforcement du cadre législatif et réglementaire existant ;
- Le développement des compétences à travers la formation initiale et continue ;
- La démocratisation et le renforcement de la confiance envers l'utilisation du numérique.

Ces orientations et les projets qui en ont découlés se sont révélés pertinents.

Sur le plan de la mise en œuvre, les résultats atteints, à savoir la nette progression de la population accédant à internet qui est passé de 25% en 2021 à 80% en 2024 et l'augmentation du nombre de km de backbone qui a atteint 5 800 km, indiquent une pertinence des choix du second plan d'action de la SCAPP.

Infrastructures du bâtiment et équipements publics, de l'habitat et de l'urbanisme

Les enjeux et problèmes au niveau des infrastructures du bâtiment et équipements publics, de l'habitat et de l'urbanisme

Malgré de nombreuses réalisations à la suite de la mise en œuvre du premier plan d'action de la SCAPP, plusieurs défis sont encore à relever dont le principal est la diminution de la proportion des ménages vivant dans des habitats précaires.

Les principaux enjeux identifiés lors de la préparation du second plan d'action sont : (i) le développement des politiques d'accès de tous les habitants aux services publics de base, (ii) la dotation des villes en équipements et infrastructures nécessaires à l'épanouissement social, (iii) l'accroissement de l'accès des populations à la propriété foncière et immobilière et (iv) l'amélioration des outils d'entretien des bâtiments publics.

Prise en charge des enjeux et problématiques des Infrastructures du bâtiment et équipements publics, de l'habitat et de l'urbanisme, par le second plan d'action de la SCAPP

Sur le plan stratégique, le second plan d'action de la SCAPP a fixé **les orientations** suivantes, pour le secteur le secteur du bâtiment et équipements publics, de l'habitat et de l'urbanisme :

- Renforcement des documents et outils de planification et de gestion urbaine pour l'amélioration de l'accès à la propriété foncière ;
- Promotion immobilière au travers de la viabilisation de parcelles et la construction de logements économiques et abordables ;
- Mise en place d'un programme de construction de bâtiments et d'équipements publics et renforcement de leur entretien, et promotion de l'utilisation des matériaux locaux dans la construction.

Sur le plan de la mise en œuvre, les résultats atteints sur la base de ces orientations et de l'exécution des projets qui en ont découlé, confirment la pertinence de l'intervention dans le secteur. Il est cependant constaté une stagnation du pourcentage de la population vivant dans un logement de fortune. Les projets et programmes relatifs à l'amélioration du type d'habitat devraient donc être réexaminés par rapport à leur pertinence.

Conclusion en lien avec la pertinence des choix du chantier 3

Le second plan d'action de la SCAPP, à travers les cinq interventions adoptées pour le soutien à la croissance, les orientations qu'elle s'est fixées, les projets et activités programmés ainsi que les résultats atteints dans la mise en œuvre, a été pertinent par rapport aux enjeux et aux problématiques des différents secteurs de soutien à la croissance.

I.3.2. Efficacité de la mise en œuvre du chantier 3

Energie

Le niveau des indicateurs indique que la mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP, au niveau de l'intervention sur les infrastructures énergétiques, pour la période 2021-2024 a été d'une efficacité moyennement satisfaisante. En effet, au terme de 2024, la mise en œuvre a abouti aux valeurs suivantes, pour les indicateurs clés de l'intervention.

Tableau 2 : Indicateurs clés des infrastructures énergétiques à fin 2024

Indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Source Valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2023	Valeur 2024
Accès à l'électricité	48%	2021	MPME	85% en 2030	56.6% (MPME)	57%
Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	42%	2021	MPME	60% en 2030	43% (MPME)	44%
Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu urbain	78%	2021	MPME	100%	95% (MPME)	96%
Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural	6%	2021	MPME	50%	11% (MPME)	12%

Réalisations majeures et réformes majeures

Les réalisations majeures ont porté sur : (i) l'amélioration de l'accès à l'électricité, (ii) l'augmentation de la part de l'énergie renouvelable, (iii) des progrès dans le domaine du pétrole et gaz, tant en amont qu'en aval et dans le domaine de l'hydrogène vert, (iv) l'augmentation des capacités de stockage d'énergie, (v) la réalisation de réformes essentielles dans les secteurs du pétrole et gaz, de l'hydrogène vert et de l'électricité.

Conclusion

La période 2021-2024 a été marquée par une intensification des efforts pour améliorer l'accès à l'énergie et diversifier le mix énergétique. Les progrès sont tangibles dans l'électrification urbaine et la promotion des énergies renouvelables, bien que des défis persistent, notamment en milieu rural. Les nombreux projets lancés ou en cours de réalisation, ainsi que les réformes engagées, témoignent d'une dynamique d'investissement et de structuration du secteur énergétique pour une meilleure mise à contribution des infrastructures énergétiques à la

croissance inclusive. Des progrès importants restent à faire pour améliorer le rythme d'exécution des projets.

Efficacité dans l'exécution de l'Intervention du plan d'action au niveau des infrastructures énergétiques est moyennement satisfaisant ³



Infrastructures d'équipement et de transport

Evolution des indicateurs relatifs aux infrastructures d'équipement et de transport

Au terme de 2024, les valeurs des indicateurs clés indiquent que la mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP, au niveau de l'intervention sur les infrastructures d'équipement et de transport, pour la période 2021-2024 a été d'une efficacité satisfaisante.

Tableau 3 : Indicateurs clés des infrastructures d'équipement et de transport à fin 2024

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Source Valeur de référence	Valeur cible	2023	2024
Accès à moins de 2 Km du réseau routier	70%	2020	MET	100% en 2030	75% (RGPH 2023)	80%
Nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	2 827	-		1 431	2400	5 748
Renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement et des transports	6 840 Millions MRU	Jusqu'à 2020		7 500 (entre 2021 et 2030)	14 150 Millions MRU	14 157 Millions MRU
Nombre de linéaire de routes bitumées (Km)	4 811	-		7 500	5 000	6 939 km, y compris en cours de réalisation
Nombre de Km réalisés	342	-	-	1 689	745	2 215 km de routes interurbaines réalisées y compris en cours et 387 km voiries urbaines réalisées y compris en cours
Nombre de linéaire de routes réhabilitées (Km)	459	-	-	740	232	Routes interurbaines réhabilitées : 997 km Voiries urbaines réhabilitées : 104 km

Source : MET sauf source indiquée entre parenthèses

³ Légende : Vert : Satisfaisant ; Jaune : Moyennement satisfaisant ; Rouge : Non satisfaisant

Réalisations et réformes majeures

Les niveaux atteints par les indicateurs clés, découlent de plusieurs réalisations majeures, ouvrant des perspectives pour la transformation en profondeur du secteur. La période 2021-2024 a enregistré d'importantes réalisations et l'ouverture vers des perspectives de transformation du secteur des transports et de l'équipement, par la diversification des infrastructures et des modes de transport (transports routier, aérien et ferroviaire) :

- Des études de faisabilité ont été lancées pour deux lignes de chemins de fer Nouakchott-Choum (via Akjoujt) et Nouakchott-frontière malienne (via Bofal) ;
- Une étude pour une ligne de tramway à Nouadhibou a également été réalisée⁷¹⁵. Ces projets contribuent à la diversification des modes de transport.
- Lancement des travaux de réhabilitation et de remise en exploitation de l'aéroport de Nouadhibou ;
- L'achèvement de la signalisation et l'augmentation des niveaux d'accueil des aéroports de l'intérieur ;
- L'amélioration de la couverture en communication et de la sécurité des vols dans des zones de faible couverture ;
- L'achèvement des travaux de mise aux normes des aéroports d'Atar, Kaedi et Kiff, et poursuite de ceux de Nouadhibou ;
- Le démarrage de la construction d'une piste d'atterrissage à Lemgheity.
- La construction des ponts de Bamako, de Madrid et Haye Saken, dans le cadre du programme de mobilité urbaine de Nouakchott ;
- Le renforcement du parc de la société nationale des transports pour augmenter la capacité de transport et desservir de nouvelles zones dans les quartiers périphériques.
- Le Développement du Partenariat Public-Privé (PPP) dans la construction des infrastructures de transport.

Conclusion

Bien que des ajustements et des réalignements soient nécessaires par rapport au plan initial de la SCAPP, la période 2021-2024 a démontré une forte dynamique en matière d'investissements et de réalisations concrètes dans les infrastructures d'équipement et de transport, avec des impacts positifs sur l'accès au réseau routier et la connectivité. Les perspectives de diversification des modes de transport révélées par les études et des projets structurants marquent également une orientation stratégique forte.

Efficacité satisfaisante dans l'exécution de l'intervention du plan d'action au niveau des infrastructures d'équipement et du transport



Infrastructures hydrauliques et d'assainissement

Evolution des indicateurs des infrastructures hydrauliques et d'assainissement

Au terme de 2024, les valeurs des indicateurs clés indiquent que la mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP, au niveau de l'intervention relative aux infrastructures hydrauliques et d'assainissement pour la période 2021-2024 a été d'une efficacité moyennement satisfaisante.

Tableau 4 : Indicateurs clés des infrastructures hydrauliques et d'assainissement

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Source Référence	Valeur cible	Source	2023	2024
Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	62%	2015	MICS	100% en 2030	Enquête SWSC/MHA /JMP 2024	73,5%	77%
Les populations vivant dans des ménages utilisant des installations d'assainissement améliorées	48%	2015	MICS	100% en 2030	RGPH 2023	59.4%	59,4%
Le pourcentage de ménages chez qui un lieu de lavage des mains a été observé	20,30%	2015	MICS	100% en 2030	(Enquête SWSC)/MHA	69.7%	ND
Le pourcentage de ménages avec lieu spécifique pour le lavage des mains où de l'eau et du savon ou autre produits nettoyant sont présents	41%	2015	MICS	100% en 2030	(Enquête SWSC) /MHA	69.7%	ND
Taux d'accès à l'eau potable	-	-	-	100% en 2030	(Enquête SWSC)/MHA /JMP 2024	73,5%	77%
Taux de desserte	-	-	-	100% en 2030	RGPH 2023/JMP 2024	51.8%	61%
Taux de raccordement au réseau de collecte des eaux pluviales	10%	2016	-	50% en 2025	RGPH 2023	2.1%	ND
Réutilisation des eaux usées à Nouakchott et Nouadhibou	20%	2016	-	50% en 2025	N/A	N/A	NA
Taux DAL (Défécation à l'air libre)	36%	2016	-	25% en 2025	RGPH 2023	30.8%	30,8%
Taux d'équipement en latrines familiales améliorées	42%	2016	-	70% en 2025	(Enquête SWSC)/MHA/RGPH 2023	45%	59.4%

Réalisations et réformes majeures

Les niveaux atteints par les indicateurs clés à fin 2024, ont abouti à des progrès importants dans le secteur et la dynamique continue en 2025. Cependant, des efforts importants restent à faire pour atteindre les valeurs cibles, notamment l'objectif global de 100% de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable et des installations d'assainissement améliorées, à l'horizon 2030. Le niveau d'efficacité dans la mise en œuvre du plan d'action a

permis les réalisations significatives sur la période 2021 – 2024 : (i) Le renforcement des capacités de production, de l'adduction et de la distribution d'eau, (ii) l'amélioration des infrastructures d'assainissement. et (iii) l'engagement de réformes structurelles.

Conclusion

La mise en œuvre du plan d'action 2021-2025 de la SCAPP, au niveau des infrastructures hydrauliques et d'assainissement, a généré des avancées notables sur la période 2021-2024. L'accès à l'eau potable a progressé significativement grâce à des investissements majeurs dans la production (usines de dessalement, forages, augmentation de débit), l'adduction (pose de conduites), et la distribution (raccordements de ménages, réhabilitation de réseaux). La mobilisation des eaux de surface par la construction de barrages et l'approfondissement des études hydrogéologiques, l'équipement en latrines améliorées et l'extension des réseaux pluviaux et d'eaux usées sont des résultats phares. Cependant, des défis importants persistent, notamment la rehausse du taux de raccordement aux réseaux d'eaux pluviales et la nécessité d'intensifier les efforts pour atteindre les objectifs de réduction de la défécation à l'air libre et de réutilisation des eaux usées.

L'efficacité dans l'exécution de l'Intervention du plan d'action au niveau des infrastructures hydrauliques et d'assainissement est moyennement satisfaisante



Infrastructures liées aux nouvelles technologies

Evolution des indicateurs des infrastructures liées aux nouvelles technologies

Au terme de 2024, les valeurs des indicateurs clés indiquent que la mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP, au niveau de l'intervention relative aux infrastructures liées aux nouvelles technologies pour la période 2021-2024 a été d'une efficacité moyennement satisfaisante.

Tableau 5 : Indicateurs clés des infrastructures liées aux nouvelles technologies à fin 2024

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible / Objectif	2022	2023	2024
Taux de couverture 4G	31%	2021	75% en 2025	53%	ND	ND
Valeur Ajoutée du Numérique / % du PIB du numérique	350 Millions \$ / 4,5% du PIB	2020	700 Millions \$ / 8% du PIB (2025)		7,6%	ND
Emplois directs et indirects formels créés à l'horizon 2025 par le secteur des TIC	5000	2020	15 000 en 2025		6 450	ND
% individus utilisant internet	25%	2021	65% en 2025		71,9%	80%
Nombre de startups labellisées	N/A	2021	200		ND	0
Taux de pénétration du paiement mobile	8%	-	25%		20,90%	ND
Kilomètres de backbone	4000	2021	8000 en 2025		ND	5800

Réalisations et réformes majeures

Les niveaux atteints par les indicateurs clés à fin 2024 (Taux de couverture 4G : La valeur de 53% en 2022 indique un progrès vers l'objectif de 75% en 2025, le pourcentage du PIB numérique a atteint 7,6% en 2022, se rapprochant de l'objectif de 8% en 2025, le taux de pénétration du paiement mobile atteint 20,90% en 2022 et est en bonne voie pour l'objectif de 25%, ...), révèlent des progrès importants dans le secteur, même si des efforts restent à faire. En effet, plusieurs réalisations significatives ont été faites dans les domaines suivants : (i) Le développement et renforcement des Infrastructures Numériques, (ii) la modernisation de l'Administration et Services Numériques (e-Gouvernement), (iii) l'amélioration du cadre Réglementaire, Stratégique et Sécurité Numérique, (iv) l'innovation et le développement des talents numériques et le positionnement International et la Connectivité Régionale.

Conclusion

La période 2021-2024 a été marquée par des avancées significatives dans la mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP, en matière d'infrastructures numériques. Les réalisations sont visibles à travers l'extension du réseau backbone, le déploiement de la fibre optique, l'amélioration de la connectivité internationale et mobile, ainsi que la modernisation substantielle de l'administration publique par des services numériques. Des cadres réglementaires et stratégiques essentiels ont été élaborés ou mis en œuvre, notamment en matière de cybersécurité, de protection des données et d'intelligence artificielle.

Des efforts restent à fournir, notamment en ce qui concerne le nombre de startups labellisées.

L'efficacité dans l'exécution de l'Intervention du plan d'action au niveau des infrastructures liées aux nouvelles technologies est moyennement satisfaisante	
--	---



Infrastructures du bâtiment et équipements publics, de l'habitat et de l'urbanisme

Evolution des indicateurs des infrastructures du bâtiment et équipements publics, de l'habitat et de l'urbanisme

Au terme de l'année 2024, l'intervention liée aux infrastructures, à l'habitat et à l'urbanisme a enregistré un certain nombre de réalisations et de réformes. Cependant, l'amélioration globale de la situation de l'habitat et de l'urbanisme continue à faire face à un défi persistant : le pourcentage de la population vivant dans un logement de fortune est stagnant; il était de 34,70% en 2015 et est de 35,35% en 2024. Cette stagnation du taux d'habitat précaire, malgré l'accroissement de la population urbaine, indique que l'urbanisation ne se traduit pas nécessairement par une amélioration des conditions de logement. 30% des ménages vivent encore dans un habitat précaire (case, hutte, hangar) selon les données du RGPH. L'efficacité de l'exécution de l'intervention est moyennement satisfaisante.

Réalisations et réformes majeures

La période 2021-2024 a été marquée par des réalisations importantes pour renforcer et moderniser les infrastructures publiques et restructurer les zones urbaines.

Plusieurs réformes structurelles et la mise en place d'un système d'information territoriale ont été engagées pour moderniser et encadrer le secteur.

- Bâtiment et Équipements Publics ;
- Habitat et Urbanisme ;
- Aménagement du Territoire.

Conclusion

L'exécution du plan d'action 2021-2025 de la SCAPP a permis de nombreuses réalisations concrètes et des réformes structurelles profondes dans les domaines des infrastructures, de l'habitat et de l'urbanisme.

Les actions menées ont abouti à des avancées appréciables, notamment dans la modernisation et l'extension des infrastructures publiques et la restructuration de zones urbaines. L'achèvement du projet du secteur 22 à Toujounine est une réalisation majeure dans l'élimination des bidonvilles. L'adoption de nombreux plans de lotissement représente une grande avancée pour la restructuration urbaine.

L'efficacité de l'intervention est moyennement satisfaisante.

L'efficacité dans l'exécution des infrastructures du bâtiment et équipements publics, de l'habitat et de l'urbanisme est moyennement satisfaisante	
---	---

I.3.3. Efficience de l'utilisation des ressources du chantier 3

Coût et financement du chantier

Le récapitulatif de l'exécution financière, pour le chantier 3, « Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique », sur la base de l'exécution financière par intervention, est donné ci-après.

Tableau 6 : Récapitulatif du financement du chantier 3 (Programmation et exécution)

Programmation totale du chantier	2021		2022		2023		2024		Total 2021 - 2024
	Budget Etat	Fin. Extérieur	Budget Etat	Fin. Extérieur	Budget Etat	Fin. Extérieur	Budget Etat	Fin. Extérieur	
137 829	7 839	5 126	11 940	4 448	12 569	5 312	22 214	6 275	75 723
137 829	12 965		16 388		17 881		28 489		75 723

Le décaissement à fin 2024 est de 75 723 Millions de MRU, soit un taux de décaissement de 55%. Tenant compte du décaissement annuel moyen de 2021 à 2024, de 18 930 Millions MRU, le décaissement total sur 2021 - 2025 est estimé à 94 653 Millions de MRU. Le taux de décaissement estimé est donc de 69%, à fin 2025, pour toute la période du second plan d'action de la SCAPP. Le taux de décaissement est donc moyennement satisfaisant.

Evaluation de l'efficience de l'investissement public

Pour évaluer l'efficacité nous nous référons au taux de décaissement global ci-dessus, de 69% et aux résultats atteints par les différents indicateurs. L'efficacité est évaluée en comparant le taux de décaissement global aux résultats donnés par les indicateurs.

Il est noté que la plupart des taux d'atteinte des résultats, donnés par les indicateurs pour lesquels l'information est disponible sont supérieurs à 70%. Ce qui confirme l'efficacité globale dans la mise en œuvre des différentes interventions, qui va de moyennement satisfaisant à satisfaisant. Ce taux de 70% rapporté à celui de 69% du taux de décaissement ($70\%/69\% \approx 1$), indique une bonne efficacité dans l'exécution du second plan d'action de la SCAPP.

I.3.4. Durabilité des résultats et appropriation du chantier 3

La durabilité des résultats obtenus à la suite de la mise en œuvre du second plan d'action de la SCAPP est estimée assez satisfaisante par les différents acteurs. Le chantier 3 (infrastructures d'appui à la croissance) a abouti à des réalisations qui sont par nature durables. Il s'agit de réalisations physiques ou incorporelles de longue durée. Cependant, il est à noter que cette durabilité dépend fortement de la maintenance des investissements (routes, ponts, bâtiments, ouvrages hydrauliques et de différents types, équipement, réseaux de distribution d'eau et d'électricité, ...)

Le niveau d'appropriation des investissements est satisfaisant. Il apparaît à travers le développement des usages des infrastructures et autres équipements par les bénéficiaires, notamment les populations. Par exemple, il est constaté une appropriation rapide et croissante, par les populations, des outils numériques mis en place dans le cadre des infrastructures liées aux nouvelles technologies.

II. LEVIER 2 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

II.1. Chantier 4 : Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle

Le chantier 4 couvre l'ensemble des composantes du système éducatif national :

- L'enseignement de base (incluant les cycles préscolaire et fondamental) ;
- L'enseignement secondaire dans ses différentes filières ;
- L'enseignement supérieur et ses interfaces avec la recherche scientifique ;
- Les dispositifs de formation technique et professionnelle ;
- Les systèmes d'enseignement traditionnel et les programmes d'alphabétisation.




Depuis l'avènement du nouveau millénaire, la Mauritanie a progressivement structuré sa politique éducative à travers deux Plans Nationaux de Développement du Secteur de l'Éducation (PNDSE I et II). Ces cadres stratégiques ont permis d'instaurer une planification rigoureuse et une gouvernance plus efficace du système éducatif national.

Le PNDSE II (2011-2021) a cédé la place au PNDSE III (2023-2030), conçu en parfaite cohérence avec le deuxième plan d'action de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP II 2021-2025). Cette dernière adopte une approche intégrée couvrant l'ensemble des sous-secteurs éducatifs ainsi que les mécanismes de la gouvernance sectorielle.

II.1.1. Pertinence des choix du chantier 4

Le tableau ci-après met en exergue le degré de pertinence des choix du deuxième Plan d'action SCAPP pour les différentes thématiques de développement du secteur éducatif.

Tableau 7 : Pertinence des choix du PA SCAPP pour le secteur éducatif

Enjeux et problèmes de développement	Prise en charge par le PA	Justification et Observations
La gouvernance du secteur désarticulée et dispersée	Satisfaisant 	Renforcement de la gouvernance institutionnelle et administrative
L'investissement d'une part plus importante du PIB dans l'enseignement	Satisfaisant 	3,1% en 2021 à 5% en 2025
L'amélioration de la qualité des enseignants	Satisfaisant 	Des actions ont été entreprises pour : -Améliorer la qualité de l'apprentissage et la pertinence de l'éducation tous les niveaux. -Élaborer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie de gestion des ressources humaines et matérielles pour une répartition équitable des débouchés liés à l'éducation et une transformation des apports fournis en résultats obtenus. -Renforcer la gestion du secteur en continuant le processus de décentralisation, en impliquant toutes les parties prenantes, et en développant des outils de gestion.

		-Renforcement des capacités en termes de ressources humaines tant quantitatives que qualitatives (recrutement d'enseignants, formations,).
Le relèvement de la qualité et de la pertinence des programmes		Amélioration de l'offre publique de l'enseignement préscolaire, de base et secondaire (en termes de qualité, de quantité et de respect des normes) et augmentation de la capacité d'accueil de la FTP
Promotion d'une recherche scientifique développante et inclusive		Modernisation du secteur de l'éducation, notamment via la promotion de l'enseignement numérique et à distance.
L'adéquation formation/emploi		Développement et diversification d'une formation diplômante et qualifiante de qualité et adaptée au contexte économique du pays ainsi que de programmes variés et pertinents en matière d'alphabétisation et d'enseignement non formel, favorisant la paix et le respect des différences.

II.1.2. Efficacité de la mise en œuvre du chantier 4

L'éducation est un pilier fondamental du développement socio-économique d'un pays. La mise en œuvre des réformes éducatives engagées ces dernières années, notamment à travers la promulgation de la loi n° 2001-054 et l'adoption de la loi d'orientation sur le système éducatif, représente une étape cruciale pour garantir un accès équitable à l'éducation pour tous les enfants, indépendamment de leur sexe ou de leur origine socio-économique.

L'une des actions phares a été le recrutement de 6000 enseignants, accompagné d'une série d'améliorations des conditions de travail. L'augmentation de la masse salariale de 1,4 milliards MRU, l'alignement des indemnités, ainsi que la création de primes spécifiques pour les enseignants et inspecteurs montrent un engagement fort envers la valorisation de la profession enseignante. Ces mesures visent non seulement à attirer de nouveaux enseignants, mais aussi à retenir ceux déjà en poste, favorisant ainsi la stabilité du personnel éducatif.

La révision des programmes d'enseignement, couplée à la formation de 5040 enseignants sur ces nouveaux contenus, marque un tournant vers une éducation de qualité. L'impression et la distribution de 500 000 manuels scolaires, ainsi que la mise à disposition de leçons numériques, sont des initiatives essentielles pour améliorer l'accès à des ressources pédagogiques adéquates, particulièrement en période de crise comme celle de la COVID-19.

Les actions en faveur des élèves issus de milieux vulnérables, telles que le programme national de nutrition et l'ouverture de cantines scolaires, témoignent d'une volonté d'assurer non seulement une éducation, mais aussi un environnement propice à l'apprentissage. En 2022, des réformes significatives ont été adoptées, renforçant le cadre législatif et institutionnel de l'éducation. La création du Haut Conseil de l'Éducation et l'adoption d'un nouveau modèle d'infrastructure scolaire sont des exemples de cette dynamique.

Malgré ces avancées, des défis subsistent. Le recensement de 2023 révèle que la scolarisation au préscolaire n'atteint que 28 %, avec des disparités notables entre l'enseignement formel et les structures coraniques. Les objectifs de scolarisation pour 2025 semblent difficiles à atteindre, soulignant la nécessité d'une gouvernance consolidée et d'une coordination accrue entre les acteurs du secteur éducatif.

L'enseignement original joue un rôle crucial dans la lutte contre l'analphabétisme, mais les efforts doivent être intensifiés pour garantir que chaque enfant ait accès à une éducation de qualité. Le taux d'analphabétisme, bien qu'en baisse, reste préoccupant et nécessite une attention particulière.

En conclusion, les actions entreprises pour améliorer l'éducation témoignent d'une volonté politique forte. Cependant, il est essentiel de maintenir un suivi rigoureux de leur mise en œuvre et d'adapter les stratégies en fonction des résultats observés. La réussite de ces initiatives dépendra de la capacité à mobiliser les ressources nécessaires et à créer un environnement éducatif inclusif et de qualité pour tous.

Tableau 8 : Indicateurs du secteur éducatif

Intitulé de l'indicateur	Valeur Référence	Année Référence	Source Référence	Valeur cible	2022	2023	2024
Part de l'éducation dans les dépenses courantes de l'Etat (Service de la dette exclu)	18%	2020	MENRSE ⁴	23,1% en 2025 et 30% en 2030	19,9% ⁵	19,8% (Exécution LFR 2023)	ND
Dépenses publiques en éducation (% du PIB)	1,89% ⁶	2020					ND
Taux de préscolarisation	9,30%	-	-	50%		10,98% (RGPH)	ND
Nombre de garderies, jardins d'enfants et écoles coraniques en milieu rural fonctionnels	773 structures	-	-	Construction de 2000 écoles coraniques		NI	ND
Taux net de scolarisation au fondamental	79,90%	2020	MENRSE	90% en 2025 et 100% en 2030			56% (RGPH)
Taux d'achèvement du primaire	89,80%	2020	MENRSE	92% en 2025 et 100% en 2030	61,2% (MENRSE)	61,2%	65,6%
Taux d'analphabétisme	31,3%	-	-	-			30% (RGPH)
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une Formation professionnelle diplômante	8 170	-	-	16 118 en 2024		9255 (Bilan annuel)	9 591
Nombre de formateurs en FTP formés	598	-	-	-	ND	ND	614 (Revue PNDSE)

⁴ Données tirées du Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025

⁵ Source PNDSE III

⁶ La matrice des indicateurs de la SCAPP ne précise pas la source ni la cible

Intitulé de l'indicateur	Valeur Référence	Année Référence	Source Référence	Valeur cible	2022	2023	2024
Nombre de femmes déscolarisées alphabétisées	43,35% chez les plus de 24ans	-	-	-		ND	ND
Etablissements construits et ouverts devant les étudiants	28 000	-	-	36 400 en 2030		NI ⁷	
Centres de développement des compétences et Institut supérieur de formation aux métiers du gaz construits	3 CDC + 1 Institut	-	-	6 CDC + 1 Institut		ND	ND

Il ressort de l'analyse des indicateurs figurant le tableau ci-dessus les observations suivantes :

- La part de l'éducation dans les dépenses courantes de l'État est en légère diminution en 2023 par rapport à 2022 (19,8% contre 19,9%). A ce rythme, il semble peu probable d'atteindre l'objectif de 23,1% en 2025. Des mesures correctives seraient nécessaires.
- L'indicateur sur les dépenses publiques en éducation en termes de pourcentage du PIB n'est pas renseigné par manque de données.
- Avec 10,98% en 2023, le taux de préscolarisation est bien en dessous de l'objectif fixé. Pour atteindre 50% d'ici 2025, il est impératif d'accélérer la construction de structures préscolaires, comme les garderies et jardins d'enfants.
- La baisse significative du taux net de scolarisation est préoccupante (56% en 2023 contre 79,90% en 2020, même si la source des données n'est pas la même, l'écart demeure important). Des efforts doivent être intensifiés pour améliorer l'efficacité du sous-secteur de l'éducation fondamentale et éviter que la situation ne se détériore davantage. Quant à la valeur cible fixée à 90% en 2025, elle est loin d'être atteinte.
- Le taux d'achèvement du primaire reste stagnant (61,2% en 2022) et éloigné de l'objectif de 92%. Cela nécessite des interventions immédiates pour améliorer les conditions de cet achèvement.
- Le taux d'analphabétisme stagne encore (30% en 2024 contre 31,1% en situation de référence). Bien que la valeur cible ne soit pas fournie, il est nécessaire de renforcer les programmes d'alphabétisation, notamment pour les femmes.
- Le nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation professionnelle diplômante est en augmentation (9 591 en 2024 contre 8 170 en situation de référence), mais il reste bien en deçà de la valeur cible de 16 118 en 2024. Une stratégie d'accélération est nécessaire pour répondre aux besoins du marché du travail.

⁷ Indicateur non identifié

- Le nombre de formateurs en FTP atteint 614 en 2023 contre 598 en situation de référence mais il est essentiel de s'assurer que la formation des formateurs suit le rythme de la demande de formation.
- Les données manquent pour le groupe cible de femmes déscolarisées alphabétisées. Il est crucial de développer des initiatives spécifiques pour l'alphabétisation des femmes déscolarisées, surtout celles de plus de 24 ans.
- Bien que l'indicateur « Etablissements construits et ouverts devant les étudiants » soit confus, il s'avère néanmoins que le nombre d'établissements à construire est crucial pour répondre à la demande croissante en éducation. Un suivi régulier de la construction et l'ouverture de nouveaux établissements sont nécessaires.

II.1.3. Efficience de l'utilisation des ressources du chantier 4

Coût et financement du chantier

Le financement du secteur éducatif est en adéquation avec les engagements de la SCAPP et les normes internationales. En 2024, la loi de finances rectificative a alloué 13 % des dépenses publiques à l'éducation, dans un contexte où la loi d'orientation 2022-2023 impose la mobilisation de ressources suffisantes, conformément au plancher de 4 % du PIB recommandé par le Cadre d'action Éducation 2030. L'État demeure le principal bailleur, avec 1,544 milliard MRU investis à travers le budget d'investissement (BCI), soit 59 % des prévisions. Les partenaires techniques et financiers (PTF) ont apporté un financement de 1,026 milliard MRU, dépassant les objectifs fixés par le plan d'action triennal du PNDSE III (111 % de réalisation), bien que freinés par des contraintes administratives et un manque de traçabilité budgétaire. Le pacte de partenariat avec les bailleurs, le projet Sahel et la réallocation progressive de ressources nationales constituent des leviers clés pour renforcer la résilience du système éducatif et garantir une éducation équitable, inclusive et de qualité pour tous.

Tableau 9 : Investissements dans le secteur de l'éducation selon la nature du financement (millions MRU)

Coût du chantier 4 du Plan d'Action SCAPP 2021-25	Année 2021		Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext
26 266 (5 ans)	1 076	153	1 639	703	839	662,35	1544	1026

Source : Rapport d'évaluation du PNDSE II

Le pacte de partenariat avec les bailleurs, le projet Sahel et la réallocation progressive de ressources nationales constituent des leviers clés pour renforcer la résilience du système éducatif et garantir une éducation équitable, inclusive et de qualité pour tous.

Le système éducatif mauritanien fait face à des défis structurels considérables qui entravent la mise en œuvre efficace des politiques publiques. Parmi ceux-ci, la dispersion géographique de la population complique l'accès équitable à l'éducation, tandis que des normes sociales

défavorables, surtout en milieu rural, limitent la scolarisation des filles. Le sous-financement persistant du secteur, touchant l'éducation de base, la formation continue et l'alphabétisation, aggrave la précarité éducative, dans un contexte où 44 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont sans emploi ni formation. Les ressources allouées par le PNDSE s'avèrent insuffisantes pour garantir l'obligation scolaire des enfants de 6 à 14 ans, alors que l'engagement du secteur privé diminue progressivement. La gouvernance du secteur reste également faible, en raison d'un manque de coordination entre les ministères, d'une planification déficiente et d'une utilisation limitée des données pour la gestion. La qualité de l'enseignement est sérieusement compromise par un corps enseignant peu qualifié et mal soutenu. Avec plus de 50 % de la population ayant moins de 18 ans, la pression démographique accentue les difficultés du système éducatif, en particulier dans le domaine de la formation technique et professionnelle, considérée comme un levier crucial pour la transition démographique et la cohésion sociale.

Une simulation des coûts de la réforme du système éducatif mauritanien montre que les coûts augmenteront progressivement, passant de 121,4 millions MRU en 2022 à 623,6 millions MRU en 2026, représentant une hausse de 3 % à 14 % du budget nécessaire à l'enseignement fondamental. Concernant l'équité dans la distribution des ressources éducatives, une première analyse examine la part des ressources publiques allouées selon les différents niveaux de scolarisation.

Selon le RESEN 2023, 13,2 % de la population ne bénéficie d'aucune ressource pour l'éducation formelle, tandis que les 2,8 % ayant accédé à l'enseignement supérieur ont reçu 25,1 % des ressources. De même, les 11,1 % ayant poursuivi jusqu'au deuxième cycle secondaire ont bénéficié de 25,8 % des ressources. La même source, indique que 61 % des individus reçoivent 21 % des ressources, tandis que 97 % en obtiennent 74 %, ce qui signifie que les 3 % les plus instruits accaparent 26 % des ressources.

En ce qui concerne les dépenses scolaires des ménages, celles-ci jouent un rôle crucial dans le financement de l'éducation en Mauritanie, où une proportion importante des élèves fréquente des établissements privés, surtout dans les niveaux primaire et secondaire. Une analyse des dépenses par niveau scolaire montre que celles-ci augmentent avec le niveau d'éducation, passant d'environ 33 000 MRU pour la maternelle à 36 000 MRU pour l'enseignement supérieur. Les dépenses varient également selon le type d'établissement. Dans le secteur privé, les frais de scolarité constituent la majeure partie des dépenses, suivis par le transport et les cours particuliers. À l'inverse, pour l'enseignement public, le transport représente le principal poste de dépense. En résumé, face à l'état actuel du système éducatif mauritanien et aux coûts associés, il apparaît nécessaire d'augmenter les dépenses dans ce secteur, en particulier pour améliorer l'environnement pédagogique. Il est également essentiel de renforcer l'enseignement technique et professionnel, ainsi que de s'attaquer à la question de l'alphabétisation. Les inégalités dans l'accès aux ressources éducatives, notamment entre les zones urbaines et rurales, nécessitent également une attention particulière et des mesures correctives. Les dépenses des ménages, particulièrement en cours particuliers et en frais de scolarité pour les établissements privés, représentent une part significative du budget éducatif global.

II.1.4. Durabilité et appropriation du chantier 4

Durabilité

Les mécanismes pour assurer la pérennité des acquis ne sont pas pris en considération dans la mise en œuvre des projets. Pour ce faire, il faudra établir des partenariats avec des organisations non gouvernementales et développer des stratégies de financement à long terme. Il est également crucial de promouvoir l'implication des collectivités locales dans la gestion des projets, afin de renforcer leur capacité à maintenir les initiatives en cours.

Appropriation

Le niveau d'appropriation semble très en deçà des attentes des autorités publiques. En effet, le degré d'implication et d'engagement des parties prenantes locales dans la mise en œuvre et la gestion des résultats du Plan d'action semble insignifiant. Cela dénote le manque de participation des collectivités locales, des organisations de la société civile et des bénéficiaires dans le processus de conception et de mise en œuvre.

II.2. Chantier 5 : Renforcement des conditions d'accès aux services de santé

Parmi les neuf chantiers prioritaires qui structurent la SCAPP, le chantier n°5 consacré au "Renforcement des conditions d'accès aux services de santé" revêt une importance particulière dans un contexte national marqué par des défis sanitaires persistants et pendant une période cruciale où la Mauritanie doit faire face à plusieurs enjeux sanitaires majeurs dont :

- Un taux de mortalité maternelle parmi les plus élevés de la région (454 décès pour 100.000 naissances vivantes) mais en baisse au cours des dernières années ;
- Une prévalence alarmante de la malnutrition chronique (17% chez les enfants de moins de 5 ans) ;
- Des disparités géographiques criantes dans l'accès aux soins (48% des ménages ruraux situés à plus d'une heure d'une structure de santé) ; et
- Une couverture médicale insuffisante (seulement 20% de la population bénéficiant d'une assurance santé).

Le chantier 5 de la SCAPP, dédié à l'amélioration des conditions d'accès aux services de santé, propose une réponse stratégique et intégrée pour relever ces défis selon une approche multisectorielle basée sur des interventions ciblées et une vision à long terme visant à renforcer le système de santé.

II.2.1. Pertinence des choix du chantier 5

Enjeux et problèmes de développement :

La Mauritanie fait face à des défis sanitaires complexes, marqués par une double charge épidémiologique (maladies infectieuses et non transmissibles) et des inégalités d'accès aux soins.

Le système de santé mauritanien fait face à des défis structurels majeurs que les objectifs de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) vise à y remédier.

Les principaux enjeux de développement identifiés sont :

- (i) **Financement insuffisant** : Les allocations budgétaires stagnent à 6% du budget de l'État (contre 12% visés), avec seulement 1,4% du PIB consacré à la santé, bien en deçà des 5% recommandés par l'OMS. Cette sous-dotation chronique limite la capacité d'investissement et pénalise la qualité des services.
- (ii) **Déficit en ressources humaines** : Le pays compte seulement 0,1 médecin spécialiste et 1,35 infirmier diplômé pour 1 000 habitants, avec des disparités criantes entre Nouakchott et les régions intérieures. L'absence de mécanismes de motivation aggrave la mauvaise répartition géographique.
- (iii) **Faible disponibilité des médicaments et des intrants nutritionnels** dans les structures de santé. Le système de santé mauritanien est fréquemment confronté à des ruptures de stock des médicaments essentiels, y compris ceux nécessaires au traitement de la malnutrition aiguë sévère, comme les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (ATPE) – des pâtes nutritives qui sauvent des vies. Ces pénuries sont attribuables à plusieurs facteurs : des problèmes logistiques et de gestion de la chaîne d'approvisionnement, une dépendance aux donateurs externes qui peut entraîner une irrégularité des approvisionnements, et des contraintes budgétaires limitant les capacités d'achat de l'État. Cette situation a des conséquences directes : elle retarde ou interrompt le traitement des enfants malnutris, augmente le risque de complications et de décès, et érode la confiance des populations envers le système de santé. Améliorer la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement en médicaments et en intrants nutritionnels est donc une condition sine qua non pour toute stratégie visant à réduire durablement la mortalité infantile liée à la malnutrition.
- (iv) **Faible couverture sanitaire** : 48% des ménages ruraux sont à plus d'une heure d'une structure de santé. Seulement 32,4% des femmes bénéficient des 4 consultations prénatales recommandées, et 30% des accouchements se font encore à domicile.
- (v) **Poids des maladies** : Le paludisme (7% d'incidence), la malnutrition chronique (17%) et l'anémie (76,7% chez les enfants) restent prévalents. Les maladies non transmissibles représentent 37% des décès prématurés.
- (VI) **Gouvernance défailante** : Centralisation excessive, absence de données fiables en temps réel et faible coordination intersectorielle compromettent l'efficacité des interventions. Toutefois, des progrès sont à noter : la Mauritanie a renforcé la surveillance des maladies, et amorcé une réforme du système d'information sanitaire (SNIS), avec l'intégration de DHIS2 et la digitalisation pour améliorer la qualité et la rapidité des données.

Analyse et conclusions en lien avec la pertinence du chantier 5

Le chantier 5 de la SCAPP, dédié à l'amélioration des conditions d'accès aux services de santé, propose une réponse stratégique et intégrée pour relever ces défis, reposant sur des

interventions ciblées, une approche multisectorielle et une vision à long terme visant à renforcer le système de santé.

Le plan d'action présenté dans le cadre du Chantier 5 se révèle particulièrement pertinent face aux enjeux sanitaires en Mauritanie. En s'appuyant sur une analyse détaillée des défis, le plan propose des orientations stratégiques répondant directement aux besoins spécifiques du pays. La priorité donnée à la santé maternelle, néonatale et infantile, ainsi que l'approche globale de la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, démontrent une compréhension approfondie des problématiques de santé publique. L'intégration de la gestion des urgences de santé publique et l'accent mis sur la gouvernance sanitaire renforcent la capacité du système à faire face aux crises futures.

Les interventions spécifiques (amélioration des soins prénatals et postnataux, lutte contre la malnutrition, renforcement des systèmes de santé) sont alignées sur les priorités nationales (PNDS) et internationales (ODD), ce qui augmente leur pertinence et leur potentiel d'impact. Par exemple, la réduction de la mortalité maternelle et infantile passe par des actions concrètes, tandis que la mise en place d'une plateforme One Health permet une meilleure gestion des épidémies et des zoonoses.

La SCAPP est conçue pour répondre aux défis de développement sanitaire en Mauritanie en s'attaquant aux causes profondes des problèmes identifiés. Elle aborde non seulement les aspects curatifs (soins de santé) mais aussi préventifs (lutte contre les maladies, nutrition) et structurels (renforcement du système de santé, couverture universelle).

L'accent mis sur l'accès aux soins pour les populations vulnérables (nomades, migrants) et la lutte contre les barrières financières (via des réformes pour des produits de santé abordables) montre une volonté de réduire les inégalités d'accès aux services de santé.

De plus, l'approche One Health permet une gestion plus efficace des crises sanitaires, un enjeu crucial dans un contexte où les épidémies et les zoonoses représentent une menace croissante.

Les objectifs, logiques et stratégies d'intervention de la SCAPP sont conçus pour répondre de manière ciblée aux problèmes de santé publique identifiés dans le diagnostic. En se concentrant sur des domaines critiques tels que la santé maternelle et infantile, les maladies transmissibles et non transmissibles, ainsi que la gestion des urgences sanitaires, la SCAPP adopte une approche globale et structurée :

(i) En matière de réduction de la mortalité maternelle et infantile :

L'un des axes prioritaires du chantier 5 est la santé maternelle et infantile, avec un objectif clair : réduire la mortalité maternelle à moins de 140 pour 100 000 naissances vivantes (NV) et faire baisser la mortalité néonatale et infantile, respectivement à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus. Pour y parvenir, des actions concrètes et interventions ciblées et mesurables sont mises en œuvre :

- Amélioration des soins prénatals et postnataux (suivi médical renforcé, accouchements assistés, forfait obstétrical etc.).

- Développement des soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) pour une prise en charge rapide des complications.
- Lutte contre la malnutrition, facteur clé de la mortalité infantile.

Ces mesures, fondées sur des données probantes, permettent d'agir directement sur les causes principales de décès évitables, améliorant ainsi les indicateurs de santé.

(ii) Renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles

Le chantier 5 adopte une approche intégrée pour faire face aux maladies transmissibles (paludisme, tuberculose, maladies tropicales négligées) et non transmissibles (diabète, hypertension) pour réduire de moitié, par la prévention et le traitement, le fardeau des maladies non transmissibles, mettre fin à l'épidémie du sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les pathologies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles. Les stratégies incluent :

- Prévention et dépistage précoce (campagnes de vaccination, sensibilisation).
- Traitements accessibles et de qualité, notamment grâce à une meilleure gestion des médicaments essentiels.
- Surveillance épidémiologique renforcée pour une détection rapide des foyers infectieux, y compris au niveau des points d'entrée terrestres, aériens et maritimes.

Cette approche permet de réduire la prévalence des maladies et d'améliorer la résilience du système de santé.

(iii) Gestion des urgences sanitaires : préparation et réponse renforcées

La Mauritanie est exposée à des risques sanitaires majeurs (épidémies, zoonoses). Le chantier 5 prévoit :

- Mise en place d'un mécanisme de gestion des crises sanitaires (alerte précoce, coordination intersectorielle).
- Approche "One Health" pour une meilleure gestion des maladies émergentes.
- Renforcement des capacités locales (formation des personnels, équipements adaptés).

Ces mesures améliorent la capacité du pays à anticiper et répondre aux urgences, limitant ainsi leur impact sur la population.

(iv) Amélioration de l'accès aux soins pour tous, y compris les populations vulnérables

L'un des enjeux majeurs en Mauritanie est l'inégalité d'accès aux soins, particulièrement pour les nomades et les migrants. Le chantier 5 agit sur plusieurs leviers :

- Couverture santé universelle (réduction des barrières financières) : Faire en sorte que chacun, sans distinction du statut légal, bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, de qualité et à coût abordable.
- Intégration des services de santé communautaires (relais locaux, soins mobiles).
- Réformes de l'approvisionnement en médicaments pour garantir disponibilité et qualité.

Ces actions contribuent à une meilleure équité sanitaire, essentielle pour un développement durable.

(v) Augmenter le niveau des ressources publiques affectées au secteur de la santé pour les porter à 12% du budget général de l'État à l'horizon 2025.

(vi) Améliorer les facteurs de motivation et en particulier les conditions salariales du personnel médical.

(vii) La vision du secteur doit aussi intégrer la tolérance zéro VBG (violence basée sur le Genre) et l'accès aux soins complet de qualité aux survivantes de VBG (viol, MGF, ME et FO).

Ainsi, la SCAPP répond bien aux problèmes de développement que le gouvernement cherche à résoudre car elle combine des actions immédiates (soins de santé primaires) et des réformes structurelles (système de santé durable).

La SCAPP propose donc une réponse cohérente et adaptée aux enjeux de santé en Mauritanie. Ses stratégies sont pertinentes, mais leur succès dépendra de leur mise en œuvre effective. Pour accélérer les résultats, une meilleure coordination entre les secteurs Public et Privé, un ciblage accru des populations vulnérables et une optimisation des ressources seront essentiels.

Le chantier 5 de la SCAPP démontre une réelle pertinence à travers des interventions ciblées sur les causes majeures de morbidité et mortalité, une approche intégrée, combinant prévention, soins et gestion des crises ainsi qu'une volonté d'inclusion pour toucher les populations les plus vulnérables.

II.2.2. Efficacité de la mise en œuvre du chantier 5

Avancées majeures :

Des activités phares ont été réalisées permettant d'enregistrer des avancées significatives :

(i) Infrastructures et équipements :

- Construction/réhabilitation de 180 postes de santé et 3 centres hospitaliers régionaux ;
- Équipement de 276 maternités ;
- Acquisition de scanners, respirateurs et centrales à oxygène ;
- Dotation de 15 camions frigorifiques pour la chaîne du froid vaccinale (+400% depuis 2019) ;
- La construction du centre de transfusion sanguine ;
- La digitalisation du secteur
- La réforme pharmaceutique

(ii) Programmes prioritaires :

- Prise en charge de 27 266 enfants malnutris avec un taux de guérison atteignant 91,4% ;

- Distribution de 80 000 moustiquaires ;
- Extension du forfait obstétrical à 102 732 femmes ;
- L'extension significative de la couverture vaccinale avec 4 millions de doses vaccinales administrées)

(iii) Réformes structurelles :

- Adoption du Plan National de Développement Sanitaire 2022-2030 ;
- Lancement du programme "Mouyessar" pour la disponibilité permanente des médicaments essentiels ;
- Recrutement de 700 agents de santé ;
- Accréditation de l'École de Santé Publique
- L'affiliation de 156 000 personnes à la Caisse Nationale d'Assurance Santé (CNASS) ;

(iv) Lutte contre les épidémies :

- Campagnes de chimioprophylaxie dans 7 régions endémiques ;
- Prise en charge de 1 822 cas de paludisme par les agents communautaires ;
- Acquisition de 200 000 tests COVID-19 ;
- Renforcement de la surveillance épidémiologique

Evolution des indicateurs

Outre les actions probantes, l'analyse de l'évolution des indicateurs du secteur permet d'apprécier le chemin parcouru vers l'atteinte des objectifs fixés. Le tableau ci-après renferme ces indicateurs.

Tableau 10 : Indicateurs du chantier 5 sur le secteur sanitaire

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Source de référence	Valeur cible	2022	2023	2024
Taux de mortalité maternelle	424 pour 100.000 naissances	EDSM (2020)	Moins de 140 pour 100.000 naissances	ND	ND	ND
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	41 pour 1000	-	25 pour 1.000			46,2 pour 1000 (RGPH)
Taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles	37,06%	-	12%		ND	ND
Prévalence de la sous-Alimentation et malnutrition aigüe globale	11,10%	SMART (2021)	5%	13,50% (SMART)	ND	ND

Prévalence de la malnutrition Chronique	17%	SMART (2021)	14%	24.8% (SMART)	ND	ND
Prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans	76,70%	EDSM (2020)	-		ND	ND
Alimentation complémentaire adéquate chez les 6-23 mois	21,70%	SMART/2021	0,35	23.9% (SMART)	ND	ND
Taux d'incidence du VIH/SIDA	0.29 pour 1000	Programme VIH / Sida - 2020	0,20 (en 2024)	0,2 pour 1000	0,1 pour 1000	ND
Taux incidence du paludisme	7%	PNLP 2018	1%	4,6‰	4,6‰	ND
Taux d'incidence TB	87 pour 100 000	Programme TB / 2020	69 pour 100 000 (en 2024)	81 pour 100 000	74 pour 100 000	ND
Taux de population qui bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	20%	-	50%	NI	ND	ND

La plupart des indicateurs ne sont pas mis à jour à cause notamment du fait que certaines opérations de collecte de données comme la SMART n'ont pas été conduites ces dernières années.

(i) Nutrition et sécurité alimentaire

Les taux préoccupants de malnutrition restent préoccupants, avec :

- Une prévalence de la sous-alimentation et malnutrition aiguë globale à 13,50% en 2022 contre 11,1% (2021), soit plus du double de la cible (5%) ;
- Un taux de malnutrition chronique à 24,8% en 2022 contre 17% en 2021 (cible : 14%) ;
- Alimentation complémentaire adéquate chez les 6-23 mois : 23,9% en 2022 contre 21,70% en 2021, en amélioration mais loin de la cible de 35%.

Ces chiffres soulignent l'urgence de renforcer les programmes nutritionnels, notamment pour les groupes vulnérables.

(ii) Santé maternelle et infantile

Les indicateurs de mortalité révèlent des défis majeurs :

- Un taux de mortalité maternelle élevé en 2021 (454/100 000) n'a pas encore été actualisé pour apprécier dans quelle mesure la cible ODD (<140) a été approchée ;
- Une mortalité des moins de 5 ans à 41/1000, devant être réduite à 25/1000 alors que le RGPH 2023 fait ressortir un taux de 46,2 pour 1000.

Ces résultats appellent à un renforcement des services de santé reproductive et périnatale, d'autant plus que le taux de rupture des produits contraceptifs atteint 46% contre un objectif de 20%.

(iii) Maladies transmissibles et non transmissibles

- Le paludisme demeure un problème de santé publique majeur avec un taux d'incidence de 4,6‰ en 2023 pour une de 1‰.
- La cible de 0,20 pour 1000 (en 2024) pour l'incidence VIH/SIDA est atteinte car le taux de cette incidence est redescendu à 0,1 pour 1000 en 2023.
- L'absence de données complique l'appréciation de l'évolution du taux de mortalité prématurée due aux maladies non transmissibles sachant qu'elles représentaient un fardeau, avec un taux de mortalité prématurée de 37,06% en situation de référence et que l'objectif avait été fixé à 12%. Ceci souligne la nécessité de développer des stratégies de prévention et de prise en charge précoce.

(iv) Couverture santé universelle

De même, l'absence de données empêche d'apprécier le niveau de couverture de l'assurance-santé alors que le taux de la population qui bénéficiait d'une assurance-santé en situation de référence était seulement 20% et que la cible est de 50% (ODD 3.8.2).

Conclusions en lien avec l'efficacité

Le système de santé mauritanien fait face à des défis complexes, comme en témoigne l'analyse des principaux indicateurs du chantier 5 visant à démocratiser l'accès aux services de santé. Les données relatives aux réalisations révèlent une situation contrastée entre des progrès notables et des lacunes persistantes.

L'analyse révèle que l'atteinte des cibles ODD apparaît compromise sans mesures correctives urgentes, particulièrement pour :

- La mortalité maternelle (454/100 000 vs objectif <140)
- La couverture universelle (20% vs 50% visé)
- La malnutrition aigüe (11,1% vs 5%).

La pleine réussite de ce chantier stratégique nécessitera une mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs - gouvernement, partenaires techniques, société civile et populations bénéficiaires - pour construire un système de santé résilient, équitable et durable, capable de répondre aux aspirations de la Mauritanie en matière de couverture sanitaire universelle.

L'efficacité réelle dépend aussi de la qualité de la mise en œuvre, de l'allocation des ressources et de la coordination entre les acteurs.

Si ces conditions sont remplies, les stratégies du chantier 5 de la SCAPP peuvent effectivement générer les changements souhaités et permettre à la Mauritanie de progresser significativement vers un système de santé plus résilient et équitable, conformément aux objectifs de la SCAPP, du PNDS et des ODD.

Contraintes et défis persistants :

En dépit des avancées notables enregistrées, des défis majeurs persistent, dont :

- Un sous-financement chronique du secteur (6% du budget national seulement) ;
- Des inégalités territoriales marquées dans l'accès aux soins ;
- Une pénurie aiguë de personnel soignant qualifié (0,1 médecin spécialiste pour 1 000 habitants).

II.2.3. Efficience de l'utilisation des ressources du chantier 5

Coût et financement du chantier

Le chantier 5 du plan national de développement, consacré à l'amélioration des conditions d'accès aux services de santé, mobilise un ensemble de projets structurants pour un budget total de 5,482 millions MRU à horizon 2025. L'analyse révèle une dynamique sectorielle contrastée, marquée par des avancées significatives mais également des défis persistants.

Projets phares en cours d'exécution

Plusieurs initiatives majeures témoignent d'une réelle volonté de transformation du système de santé mauritanien. Le projet INAYA Elargi (3 milliards MRU), le Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS 2, 960 millions MRU) financé par l'Union Européenne, constituent la pierre angulaire des réformes engagées par le gouvernement. Ces interventions visent à restructurer en profondeur l'offre de soins.

La santé maternelle et infantile bénéficie d'une attention particulière à travers trois projets concomitants :

- Le projet d'appui à la santé maternelle et néonatale (289 millions MRU)
- Le programme de santé reproductive (264 millions MRU)
- La généralisation du forfait obstétrical (225 millions MRU)

Ces initiatives, toutes en phase active d'exécution, illustrent la priorité accordée à la réduction de la mortalité maternelle et infantile, conformément aux Objectifs de Développement Durable.

Lutte contre les maladies prioritaires

La Mauritanie maintient son engagement dans la lutte contre les grandes endémies à travers :

- Un programme ambitieux contre le VIH, la tuberculose et le paludisme (714 millions MRU)
- Un dispositif renforcé de lutte contre la COVID-19 (722 millions MRU)
- Le mécanisme RSS2-GAVI pour le renforcement du système vaccinal (124,6 millions MRU)

Points de vigilance et défis opérationnels

L'analyse met en lumière plusieurs préoccupations :

- Le projet de préparation COVID-19 (417 millions MRU) et l'acquisition de vaccins (30 millions MRU) présentent un niveau de maturité jugé faible, nécessitant un suivi accru
- La disponibilisation des intrants contre la malnutrition (262 millions MRU) accuse un retard important dans sa mise en œuvre
- Les projets d'appui institutionnel (PNDS 2021-2030 et fonds canadien) disposent de budgets relativement modestes au regard de leurs ambitions

Perspectives et recommandations

La répartition des responsabilités entre les différentes structures (SENL, DISSE, DGSP) semble équilibrée, avec une coordination centralisée par le Cabinet ministériel pour les projets majeurs. Toutefois, l'analyse suggère :

- Une accélération nécessaire des projets à maturité faible
- Un renforcement des mécanismes de suivi-évaluation
- Une meilleure articulation entre les programmes verticaux (maladies spécifiques) et horizontaux (renforcement systémique)
- Le projet d'extension de la Couverture Maladie Universelle (47,8 millions MRU), bien que modeste en termes budgétaires, pourrait constituer un levier transformationnel s'il est correctement articulé avec les autres interventions.

En conclusion, ce panorama démontre une mobilisation substantielle des ressources pour la santé en Mauritanie. La clé du succès résidera dans la capacité à maintenir la dynamique des projets en cours tout en accélérant ceux qui accusent du retard, afin d'atteindre les objectifs sanitaires fixés pour 2025.

La récente stratégie de financement 2023-2030 et le compact santé 2024-2026 offrent des leviers potentiels, à condition d'adresser les goulots d'étranglement institutionnels et d'améliorer l'efficacité des dépenses. L'enjeu central réside dans la capacité à transformer les réformes engagées en résultats tangibles pour les populations les plus vulnérables.

II.2.4. Durabilité et appropriation du chantier 5

Le système de santé mauritanien a connu des avancées significatives au cours des dernières années, marquées par l'amélioration des infrastructures sanitaires et le renforcement des programmes de santé prioritaires. Cependant, la pérennisation de ces progrès repose sur deux piliers fondamentaux : la durabilité des résultats obtenus et l'appropriation effective des réformes par les acteurs nationaux. Cette analyse se propose d'examiner successivement ces deux dimensions essentielles pour assurer la transformation durable du système de santé mauritanien.

Durabilité

Le secteur de la santé en Mauritanie fait face à plusieurs obstacles structurels qui compromettent la pérennité des acquis.

Les contraintes financières : Le système souffre d'un sous-financement chronique, avec seulement 6% du budget national alloué à la santé, bien en-deçà des engagements internationaux. Cette situation est aggravée par une dépendance excessive à l'aide extérieure,

qui représente près de 60% des dépenses de santé, créant ainsi une vulnérabilité aux fluctuations de l'aide internationale. Par ailleurs, l'absence de mécanismes de financement innovants limite les possibilités de diversification des ressources.

Les défis liés aux ressources humaines : Le pays connaît une pénurie aiguë de personnel qualifié, particulièrement dans les spécialités médicales. Cette situation est exacerbée par des disparités régionales criantes, avec une concentration des compétences dans la capitale au détriment des régions intérieures. Le système de formation actuel peine à répondre aux besoins spécifiques du terrain, créant ainsi un décalage entre les compétences disponibles et les besoins réels.

Les problématiques infrastructurelles : Les investissements récents en infrastructures risquent de voir leurs effets annihilés par des difficultés de maintenance. De nombreux équipements sophistiqués sont sous-utilisés faute de personnel formé à leur manipulation. Les problèmes récurrents dans la chaîne d'approvisionnement compromettent quant à eux la continuité des services.

Appropriation

Plusieurs facteurs entravent l'ancrage durable des réformes dans le système de santé.

La gouvernance centralisée : La concentration excessive des processus décisionnels au niveau central ralentit considérablement la mise en œuvre des réformes. La faible délégation de pouvoirs aux échelons déconcentrés limite leur capacité d'initiative. Par ailleurs, la coordination entre les différents ministères concernés reste insuffisante, notamment dans les approches intersectorielles.

La participation communautaire limitée : Les bénéficiaires des services de santé sont encore trop peu impliqués dans la conception et l'évaluation des programmes. Les mécanismes de retour d'information des usagers restent embryonnaires. Certaines interventions se heurtent par ailleurs à des résistances culturelles qui n'ont pas été suffisamment anticipées.

Les capacités institutionnelles : La faiblesse des systèmes d'information sanitaire nuit à la prise de décision éclairée. La rotation fréquente des cadres dirigeants compromet la continuité des réformes engagées. Les lourdeurs administratives constituent autant d'obstacles à l'innovation et à l'adaptation aux besoins changeants.

II.3. Chantier 6 : Promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture, et de la résilience des couches les plus vulnérables

II.3.1. Pertinence des choix du chantier 6

L'analyse des orientations stratégiques et projets du second Plan d'action de la SCAPP dans les différentes interventions de ce chantier au regard des enjeux et problèmes de développement dans les domaines couverts fait ressortir le degré de pertinence des réponses du Plan d'action par rapport aux besoins exprimés à travers les enjeux et problèmes.

L'évaluation de la pertinence repose sur trois dimensions principales :

- Alignement avec les priorités nationales (SCAPP) et internationales (ODD, etc.).
- Adéquation des réponses aux besoins des populations et défis structurels.
- Cohérence interne avec les autres chantiers de la SCAPP.

Promotion de l'emploi productif et du travail décent (Intervention 6.1)

L'analyse des orientations stratégiques et projets du second Plan d'action de la SCAPP en matière de promotion de l'emploi au regard des enjeux et problèmes de développement dans le domaine de l'emploi fait ressortir le degré de pertinence des réponses du Plan d'action par rapport aux besoins exprimés à travers ces enjeux et problèmes.

Les actions inscrites dans le cadre de cette intervention comprennent notamment des programmes de formation et d'insertion professionnelle pour les jeunes et la promotion de l'entrepreneuriat et des activités génératrices de revenus (AGR), ce qui est important pour réduire le chômage.

En synergie avec cette intervention, les options et actions prévues dans le cadre des chantiers 1 (Promotion d'une économie diversifiée) et 4 (Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle) sont de nature à aider à relever les défis liés à l'emploi.

Le tableau ci-dessous récapitule le niveau de pertinence par rapport aux différentes questions de développement tout en présentant les justifications y afférentes.

Il en résulte que, globalement, les réponses apportées par le PA sont en théorie plutôt pertinentes, en termes d'adéquation de l'interventions aux défis identifiés et au regard des défis du marché du travail mauritanien. Toutefois, des améliorations sont nécessaires pour renforcer son impact, notamment en matière de genre, de suivi des résultats et de coordination intersectorielle.

Tableau 11 : Pertinence de l'intervention sur la promotion de l'emploi

Enjeux et problèmes de développement	Prise en charge par le PA	Justification et Observations	
Chômage élevé, notamment des jeunes	Satisfaisant	Pris en compte à travers la cible de création annuelle de 60 000 emplois.	●
Le cadre juridique et institutionnel non favorable au développement de l'emploi à la fois dans le secteur public et le secteur privé	Satisfaisant	Les orientations retenues par le plan d'action comprennent : (i) le renforcement des services publics de l'emploi et de l'insertion afin de fournir la base institutionnelle nécessaire à leur promotion et à l'inspection des conditions de travail pour éviter l'exploitation ou la traite ; et (ii) Le développement du cadre de gouvernance de l'emploi afin d'améliorer le pilotage des politiques et stratégies lui étant relatives.	●

Emploi informel dominant	Satisfaisant	Stratégie de formalisation progressive des secteurs clés prévue des secteurs comme le petit commerce, la pêche ou les métiers indépendants	●
Le besoin de renforcer la rétention au niveau du système scolaire afin de réduire le poids des nouveaux arrivants sur le marché du travail	Satisfaisant	Synergie avec chantier 4 « Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle » dont les orientations du couvrent ce besoin.	●
Inadéquation formation-emploi	Satisfaisant	Lien établi entre politique d'emploi et développement du capital humain ; Synergies avec le chantier 4 (formation).	●
Faible participation des femmes	Moyennement satisfaisant	Mentionné, mais peu de cibles/ indicateurs spécifiques genrés.	●
Faible gouvernance du secteur	Satisfaisant	Orientation stratégique sur la gouvernance de l'emploi.	●

Promotion et protection de la jeunesse (Intervention 6.2)

L'intervention « Promotion et protection de la jeunesse » du Chantier 6 de la SCAPP 2021-2025 vise à répondre aux multiples défis auxquels sont confrontés les jeunes en Mauritanie, notamment en matière d'insertion professionnelle, d'accès aux services socioéducatifs, de participation citoyenne et de prévention des vulnérabilités. Les principaux enjeux de la promotion de la jeunesse se caractérisent par leur transversalité avec d'autres secteurs. L'intervention occupe une place stratégique dans la mise en œuvre de la SCAPP 2021-2025, dans un contexte national marqué par une forte proportion de jeunes, un chômage structurel persistant, un taux élevé de jeunes NiNi (ni en emploi ni en formation) et des risques accrus de vulnérabilité.

Le tableau ci-dessous évalue le degré de pertinence des choix stratégiques du Plan d'Action face aux défis, en analysant le niveau de leur prise en compte, la clarté des orientations formulées, ainsi que la cohérence des projets proposés, à la lumière des défis majeurs identifiés dans le diagnostic et des réponses proposées à travers les orientations stratégiques, le cadre logique et les projets inscrits.

Dans l'ensemble, on constate une prise en compte globalement satisfaisante des enjeux d'accès à l'emploi et de formation des jeunes, grâce notamment aux articulations établies avec le chantier 4.

L'examen révèle une prise en compte partielle à moyennement satisfaisante de certains défis majeurs, comme l'insertion économique, l'accès à la formation, ou encore la prévention des risques sociaux.

Si l'intervention est bien alignée sur les objectifs globaux de la SCAPP et affiche une volonté d'intégration multisectorielle, elle souffre néanmoins de lacunes importantes : absence de ciblage différencié (par genre ou par région), insuffisance de mécanismes concrets de participation des jeunes, et faible articulation avec les chantiers connexes en matière de gouvernance, de décentralisation ou de cohésion sociale. Les dimensions relatives à

l'implication des jeunes dans la gouvernance, à la disponibilité d'infrastructures adaptées, ou encore à la protection contre les risques sociaux (migration irrégulière, drogue, radicalisation...) restent traitées de manière partielle, souvent sans traduction opérationnelle claire ni dispositifs de suivi identifiés, ne donnant pas lieu à des projets spécifiques, ni à des indicateurs de suivi ciblés.

Tableau 12 : Pertinence de l'intervention sur la promotion et la protection de la jeunesse

Enjeux et problèmes de développement	Prise en charge par le PA	Justification et Observations	
Prévalence du chômage des jeunes	Satisfaisant	Mention explicite et lien avec la politique d'emploi.	●
Déficit en formation et insertion professionnelle	Satisfaisant	Les orientations du chantier 4 « Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle » couvrent ce besoin. Orientation portant sur la lutte contre les inégalités de l'accès à l'éducation et à l'emploi en prenant en compte la dimension genre	●
Manque d'infrastructures socioéducatives	Moyennement satisfaisant	Reconnu dans les orientations mais projets concrets peu détaillés.	●
Marginalisation des jeunes dans la gouvernance	Moyennement satisfaisant	Visibilité de l'enjeu à travers la mention de « l'Inclusion socio-économique des jeunes pour une participation citoyenne à la prise de décision », mais peu de mécanismes précis d'implication.	●
Exposition des jeunes à des vulnérabilités et risques sociaux (migration irrégulière, drogue, intégrisme, violence, etc.).	Moyennement satisfaisant	Mention à travers la préservation de la jeunesse des déviations nuisibles à leur santé et à l'ensemble de la société, mais peu d'initiatives opérationnelles	●

Renforcement de la protection et de la résilience sociales (Intervention 6.3)

Le tableau ci-dessous présente l'analyse de la pertinence de l'intervention 6.3 *Renforcement de la protection et de la résilience sociales*. Il met en évidence les principaux enjeux identifiés, le degré de prise en charge par le Plan d'Action, ainsi que les justifications.

L'analyse montre que l'intervention 6.3 répond de manière globalement satisfaisante aux défis majeurs liés à la pauvreté, à la vulnérabilité aux chocs et à la nécessité d'une meilleure cohésion sociale. Les dispositifs de filets sociaux et les programmes phares (TEKAVOUL, CHEYLA, DARI, El Maouna) traduisent un engagement fort et pertinent face aux besoins prioritaires. Toutefois, certains volets spécifiques – protection de l'enfance, handicap, genre/VBG et pilotage stratégique – demeurent à un niveau de maturité encore faible, ce qui justifie une appréciation moyennement satisfaisante pour ces dimensions. Dans l'ensemble, l'intervention apparaît donc pertinente et alignée sur les priorités nationales et

internationales, mais appelle un renforcement de la coordination, du ciblage et de l'opérationnalisation des programmes sociaux inclusifs.

Tableau 13 : Pertinence de l'Intervention sur la protection sociale

Enjeux et problèmes de développement	Prise en charge par le PA	Justification et observations	
Pauvreté élevée et inégalités, surtout en zones rurales et dans certaines wilayas	Satisfaisant	Le diagnostic rappelle une pauvreté nettement plus forte en milieu rural (41,2% vs 14,4% urbain) avec des pics au Guidimakha, Tagant, Brakna, Assaba ; Financement de filets sociaux/ solidarité (TEKAVOUL, CHEYLA, DARI) ciblant ces vulnérabilités.	●
Exposition récurrente aux chocs (sécheresse, soudure, catastrophes) et insécurité alimentaire transitoire des ménages	Satisfaisant	Le système de réponse aux chocs via transferts monétaires de courte durée (programme El Maouna) couvre des dizaines de milliers de ménages ; A noter le renforcement de la résilience à travers des programmes sociaux structurants.	●
Faible coordination des multiples programmes et informations incomplètes pour le ciblage (définition de la vulnérabilité, systèmes d'info)	Moyennement satisfaisant	Le PA reconnaît des défis persistants : coordination et suivi faibles, notion de vulnérabilité peu délimitée, absence d'un SI unifié, faible synergie entre programmes et zones. Le Pilotage de la Stratégie de Protection Sociale est prévu mais au niveau de maturité faible.	●
Protection de l'enfance : dispositifs et procédures encore en consolidation	Moyennement satisfaisant	Des avancées (comités, Normalisation de procédures opérationnelles en cours, stratégie nationale de protection de l'enfance) sont notées, mais certains projets liés à l'enfance sont encore au niveau « faible ».	●
Insuffisante prise en compte des personnes en situation de handicap	Moyennement satisfaisant	Le Programme "Promotion des droits des handicapés" est inscrit mais avec un niveau de maturité « faible » ; la montée en charge dépendra d'un appui opérationnel.	●
Dimension genre et lutte contre les VBG	Moyennement satisfaisant	Un Programme « Genre, autonomisation et lutte contre les VBG » existe mais également à maturité faible ; l'alignement ODD 5 est présent, mais l'opérationnalisation doit s'intensifier.	●
Cadre stratégique de la protection sociale (SNPS 2012-2021) sans système robuste de Suivi et Evaluation	Moyennement satisfaisant	La SNPS précédente a manqué de suivi-évaluation et de planification ; l'intervention 6.3 prévoit un renforcement/pilotage, mais la consolidation d'un Suivi et Evaluation et d'une base d'évidence reste à parachever.	●
Cohérence avec priorités nationales/ ODD/ Agenda 2063	Satisfaisant	Le contenu 6.3 (filets sociaux, transferts, protection de l'enfance/handicap, genre) cadre avec des cibles des ODD 1, 2, 3, 5, 10, etc..	●
Gouvernance/ financement : montée en	Satisfaisant	Les enveloppes prévues témoignent d'un engagement significatif ; cela soutient la pertinence face à l'ampleur des besoins.	●

charge des programmes phares			
------------------------------	--	--	--

Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Intervention 6.4)

L'intervention 6.4 « Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle » s'inscrit dans une logique stratégique majeure de la SCAPP visant à lutter contre la vulnérabilité multidimensionnelle des populations mauritaniennes, en particulier celles situées en milieu rural et périurbain. Son alignement avec les Objectifs de Développement Durable (notamment l'ODD 2), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et les priorités nationales (SCAPP, ProPEP, DPG) renforce son importance.

Cette intervention du PA 2021-2025 présente un bon niveau de pertinence au regard des enjeux de sécurité alimentaire en Mauritanie en répondant aux problèmes identifiés par le diagnostic de la pauvreté et s'aligne sur les ambitions de la SCAPP, des ODD (notamment ODD 1, 2 et 10) et du programme présidentiel « Taahoudaty ». Elle propose des instruments innovants et ciblés, comme le Registre Social et les dispositifs de réponse aux chocs (Le Dispositif National de Prévention et de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles (DCAN) créée en 2021 DCAN et El Maouna), alignés avec les priorités nationales et internationales. En effet, on note une bonne territorialisation, avec un ciblage pertinent des régions les plus touchées par l'insécurité alimentaire grâce au Registre Social, une forte dimension de protection sociale, Tekavoul, El Maouna et les transferts sociaux conditionnels contribuant efficacement à la résilience des ménages vulnérables ainsi que les microprojets et AGR appuyant la résilience et le relèvement en milieu rural.

Toutefois, certaines limites sont à relever, notamment en matière de coordination intersectorielle et avec les partenaires, d'intégration des dimensions nutritionnelles et de consolidation institutionnelle.

De même, les capacités institutionnelles sont à renforcer, les dispositifs de gouvernance devant être consolidés pour éviter les chevauchements.

Tableau 14 : Pertinence de l'intervention sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Enjeux et problèmes de développement	Prise en charge par le PA	Justifications et observations	
Forte prévalence de l'insécurité alimentaire dans certaines wilayas (Guidimakha, Tagant, Brakna, Assaba, etc.)	Satisfaisant	Le PA cible les zones les plus touchées via des programmes comme El Maouna, s'appuyant sur le Registre Social pour un ciblage efficace.	●
Vulnérabilité structurelle des ménages ruraux face aux chocs climatiques	Satisfaisant	L'intégration du système de réponse aux chocs et la coordination avec les dispositifs d'alerte précoce montrent une bonne capacité de réponse proactive	●
Fragmentation des initiatives et manque de coordination des acteurs	Moyennement satisfaisant	Bien que le Registre Social soit utilisé par les différents intervenants comme guichet unique, la diversité des programmes	

		(Tekavoul, El Maouna, etc.) souffre encore d'un déficit de synergie opérationnelle.	
Faible couverture nutritionnelle et retard de croissance infantile	Moyennement satisfaisant	Le lien entre transferts sociaux et nutrition n'est pas systématiquement consolidé. Une meilleure intégration des interventions nutritionnelles avec les volets santé-éducation est souhaitable.	
Besoin d'une gouvernance multisectorielle de la sécurité alimentaire	Moyennement satisfaisant	Le leadership institutionnel reste éclaté entre plusieurs entités (CSA, Santé, Agriculture, Taazour), bien que des avancées soient notées.	

II.1.5. Efficacité de la mise en œuvre du chantier 6

L'efficacité de la mise en œuvre du chantier est mesurée à travers le niveau de réalisation des objectifs et d'atteinte des résultats prévus. Il s'agit d'établir dans quelle mesure les objectifs du Plan d'action ont été atteints ou sont en voie de l'être, à travers, d'une part, l'évolution des indicateurs de suivi du chantier et, d'autre part, la revue des réalisations enregistrées parmi les actions programmées ou non.

Les progrès réalisés sont évalués par rapport aux cibles définies pour le chantier et le degré de réalisation des activités, outre l'analyse des facteurs ayant influencé ces réalisations en facilitant ou entravant l'atteinte des résultats attendus et l'identification des interventions qui ont produit des effets significatifs, y compris les résultats inattendus ou émergents.

Evolution des indicateurs du Chantier 6

Les indicateurs retenus dans le Plan d'action de la SCAPP pour le suivi du chantier 6 figurent dans le tableau ci-dessous, renseigné avec les dernières valeurs disponibles.

Tableau 15 : Indicateurs de suivi du chantier 6

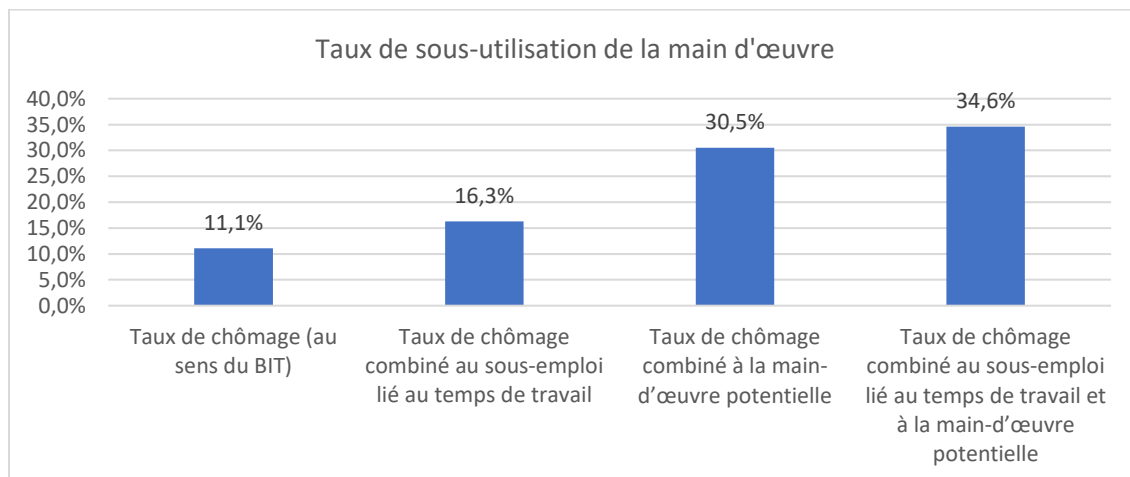
Intitulé de l'indicateur	ODD / Non ODD	Valeur de référence	Année de référence	Source	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
Taux de Chômage	ODD 8.5	12,2%	2019	ANSADE	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif	12,2%		11,1%
Proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté	ODD 1	28,2%	2019	ANSADE	-	28,2%		
Proportion de la population en milieu rural vivant en dessous du seuil de pauvreté	ODD 1	41,2%	2019	ANSADE	D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté	41,2%		
Pertes alimentaires	ODD 12.1	4 700 T		-	-			

Proportion des ressources nationales directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté	ODD 1.a.1	53,82%	2019	MEF (LFI)	-			
Indice de Gini	Non ODD	0,32	2019	ANSADE	-			

Le chômage. Le taux de chômage était estimé à 12,20% en 2019, selon l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI) menée par l'ANSADE. Depuis 2024, l'ANSADE réalise une enquête nationale trimestrielle sur l'emploi (ENTE). Les résultats de cette enquête montrent que le chômage (au sens du BIT) est estimé à 11,1% en 2024, dénotant une baisse du chômage de 9% en 2024 par rapport à son niveau en 2019. Ce chômage est plus accentué pour les femmes (15%) que pour les hommes (8,7%) et touche plus les jeunes âgés de 14 à 35 ans (16,5%).

En combinant la mesure du chômage au sens du BIT⁸ avec le sous-emploi et la qualification des actifs potentiels considérés comme inactifs, les taux de sous-utilisation de la main d'œuvre sont présentés dans le graphique 1 ci-dessous. Il en ressort que le taux de chômage combiné au sous-emploi lié au temps de travail est estimé à 16,3%, celui combiné à la main-d'œuvre potentielle de 30,5% et, enfin, celui combiné à la fois au sous-emploi lié au temps de travail et à la main-d'œuvre potentielle est évalué à 34,6%. Ce dernier indicateur traduit le besoin en emplois non satisfaits correspondant à la fois à une demande exprimée et celle latente liés au sous-emploi et aux actifs potentiels classés comme inactifs.

Graphique 1 : Taux de sous-utilisation de la main d'œuvre



Source : ANSADE. ENTE 2024

Plusieurs facteurs ont dû influencer, de manière contradictoire, sur cette évolution du taux de chômage de 12,20% en 2019 à 11,1% en 2024.

Parmi les principaux facteurs qui influent sur l'évolution du chômage, figurent la croissance démographique, la croissance économique, la disponibilité de profils adéquats parmi les

⁸ Selon la définition internationale, un chômeur est une personne active qui ne travaille pas, demande de l'emploi et disponible pour un emploi

demandeurs d'emploi et le dynamisme des dispositifs de placement mis en place par le Gouvernement.

La croissance démographique est estimée à 3,1% par an entre 2013 et 2023, selon le dernier recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH) qui a dénombré plus de 4,9 millions de personnes entre le 25 décembre 2023 et le 8 janvier 2024. La moitié de cette population est âgée de moins de 20 ans, ce qui engendre des flux de plus en plus importants de nouveaux arrivants de demandeurs d'emplois chaque année sur le marché du travail.

Selon les données de l'ENTE 2024, le taux d'activité est de 47,02% au niveau national et de 63,74% pour les hommes contre 33,14% pour les femmes. Une partie des nouveaux arrivants sur le marché du travail est absorbée grâce aux nouvelles opportunités d'emploi créées à la suite de la croissance de l'économie, en particulier dans les secteurs les plus dynamiques. Cette croissance économique a atteint 5,2 % en 2024, après avoir atteint 6,5% en 2023 et 6,8% en 2022 à la sortie de crise engendrée par la pandémie de la COVID 19.

La protection sociale. Comme prévu par le cadre de résultats du Plan d'action de la SCAPP, les progrès enregistrés dans la protection sociale sont mesurés notamment à travers la proportion des ressources nationales directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté.

En l'absence de la valeur de l'indicateur mentionné dans le plan d'action de la SCAPP (« Proportion des ressources nationales directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté »), difficile à calculer, l'indicateur 1.a.2 « Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) » est estimé en 2024 à 28,44%⁹ selon l'état d'exécution du budget 2024 établi par la Direction Générale du Budget (DGB).

Les progrès enregistrés dans la protection sociale sont aussi mesurés à travers les deux indicateurs relatifs à la pauvreté portant sur la proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté, soit 28,20% en 2109 (Source : EPCV), et celle en milieu rural vivant en dessous du seuil de pauvreté (41,20% en 2019). Si l'on considère l'évaluation de la pauvreté selon la méthode de l'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle en Mauritanie (IPM-M), environ un peu moins de 6 personnes sur 10 (56,9%) sont considérées multi-dimensionnellement pauvres en 2019-2020¹⁰.

Quant à l'indice de Gini, retenu lui aussi comme l'un des indicateurs de suivi du plan d'action de la SCAPP, il mesure l'évolution de l'inégalité des revenus et valait 0,32 en 2019.

La source de ces différents indicateurs est l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) dont la dernière édition remonte à l'année 2019. Une nouvelle édition est en cours de réalisation par les services de l'ANSADE. Ils ne sont pas renseignés pour le moment.

Le seul indicateur de suivi du Plan d'Action de la SCAPP relatif à la sécurité alimentaire porte sur les pertes alimentaires (Indicateur ODD).

⁹ Les dépenses sociales (MENRSE+CSA+MS+MASEF+TAAZOUR+MHA) s'élèvent à 26 623 626 552 MRU selon la Direction Générale du Budget

¹⁰ Source : ANSADE et OPHI. Pauvreté Multidimensionnelle en Mauritanie. Novembre 2022.

Réalisations significatives (2021–2024)

Sur la période 2021-2024, le Chantier 6 a enregistré des avancées significatives, traduisant une montée en puissance des politiques publiques en faveur de l'emploi, de la protection sociale, de la jeunesse, de la culture et du sport.

Sans être exhaustif, parmi les actions menées pour atteindre les objectifs du chantier 6, figurent notamment les réalisations suivantes :

Sur le plan de l'emploi et de l'insertion économique des jeunes :

- Création de milliers d'emplois cumulés sur la période, principalement via les dispositifs ANAPEJ, ProPEJ, FNPJ et FAP-PEJ.
- Pour un chiffre officiel d'emplois créés en 2021, la Déclaration de politique générale présentée à l'Assemblée nationale le 27 janvier 2022 indique : 17 640 emplois créés en 2021 (dont 5 914 permanents, 3 826 non permanents et 7 900 saisonniers), en plus de 6 000 emplois liés à la convention avec le patronat.
- Mise en œuvre de programmes de formation professionnelle et d'apprentissage dual pour plus de 50 000 jeunes et femmes.
- Appui à l'entrepreneuriat et à l'auto-emploi à travers des financements et encadrements techniques et l'appui à plus de 700 jeunes entrepreneurs ;
- Réforme de transformation de l'ANAPEJ en Agence nationale de l'emploi (Techghil) et création du Fonds national de l'emploi.

Au niveau de la protection sociale et de la résilience, de la cohésion sociale et de l'inclusion :

- Extension du programme régulier Tekavoul à plus de 146 000 ménages en 2025, avec plus de 1,1 milliard MRU versés, contre 75 000 ménages en 2021 ; le Cash Transfert contre les chocs, qui prévoyait de faire bénéficier 427367 personnes, a pu atteindre 293576 personnes, soit un taux de réalisation de 69%.
- Plus de 19 000 aides sociales directes et 3 759 patients démunis pris en charge ;
- Appui aux personnes handicapées avec 17 000 à 18 000 bénéficiaires recensés ;
- Adoption de la nouvelle édition de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) ;
- Adoption en 2025 de la stratégie nationale de promotion du handicap.
- Logements sociaux et équipements réalisés via DARI et Cheyla.
- Appui direct aux ménages sinistrés dans le cadre des plans de contingence annuels.
- Intensification des actions communautaires au profit des personnes handicapées et des ménages vulnérables.
- Mise en place progressive d'un registre social unifié pour le ciblage et le suivi des bénéficiaires.

Sécurité alimentaire et nutrition :

- Distribution cumulée de 118 000 tonnes de vivres alimentaires par le CSA entre 2021 et 2024, avec 314 337 ménages bénéficiaires pour l'année 2024 ; La Distribution Gratuite de Vivres, qui visait une population de 70 083 ménages, a atteint 104 276 ménages, soit un taux de réalisation de 148.7%, en 2024.

- Subventions pour intrants agricoles et aliment bétail ; Distribution de 28944 tonnes sur les 47330 tonnes prévues d'aliment de bétail vendues à prix réduits en plus d'une large prise en charge des intrants vétérinaires, soit 61% de réalisation (2024).
- Ouverture annuelle de de centres de récupération nutritionnelles avec plus de 360 CRENAM opérationnels dès 2022 ; Assistance nutritionnelle au bénéfice de 133814 personnes souffrant de malnutrition aigüe soit 70% de la population prévue (191584) par le PNR 2024.
- Extension des cantines scolaires de 66 237 élèves (2022) à 104 246 (2024).

Jeunesse, culture et sport :

- Initiatives pour la promotion de la culture et de la cohésion sociale, notamment dans le cadre du Plan INSAF et des programmes de lutte contre les discriminations.
- Réhabilitation de 20 infrastructures sportives et culturelles.
- Organisation de festivals, semaines de la jeunesse et compétitions nationales mobilisant plus de 20 000 jeunes.
- Lancement de programmes de promotion du patrimoine.

Conclusions relatives à l'efficacité du chantier 6

Comme appréciation globale, l'efficacité du Chantier 6 est jugée globalement satisfaisante dans les volets protection sociale et sécurité alimentaire, où la couverture et les impacts se sont renforcés. Elle reste moyennement satisfaisante dans le domaine de l'emploi et de la jeunesse, en raison de la persistance du sous-emploi et du retard des décaissements extérieurs. Les résultats traduisent toutefois une action significative, soutenue par un effort budgétaire national fort, mais nécessitant une consolidation pour lier dispositifs à impacts durables sur le marché du travail.

En effet, l'analyse met en évidence une progression notable des résultats sociaux et alimentaires, traduisant une orientation vers la protection des plus vulnérables. Les réalisations démontrent une progression constante dans la couverture sociale, la création d'emplois et la participation des jeunes à la vie culturelle et économique. Toutefois, la persistance du sous-emploi et les difficultés d'insertion durable des jeunes rappellent la nécessité de consolider les acquis en matière d'emploi.

L'exécution budgétaire nationale a joué un rôle moteur dans la mise en œuvre du chantier, tandis que les décaissements extérieurs restent un maillon faible.

Les indicateurs renseignés témoignent d'une dynamique positive, mais appellent à un suivi statistique plus rigoureux et régulier pour mieux apprécier l'impact. Les indicateurs témoignent d'une amélioration quasi générale entre 2021 et 2024.

Globalement, l'efficacité du Chantier 6 reflète une action volontariste et significative avec des effets directs sur la réduction de la pauvreté, la résilience et la cohésion sociale, mais qui doit désormais viser la durabilité et la transformation structurelle.

II.1.6. Efficience de l'utilisation des ressources du chantier 6

L'évaluation de l'efficience du Chantier 6 « Promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture et de la résilience des couches vulnérables » vise à apprécier la manière dont les ressources

mobilisées (financières, humaines, institutionnelles) ont été utilisées pour atteindre les résultats attendus. Le critère d'efficacité repose notamment sur la proportionnalité entre les moyens engagés et les effets obtenus, la capacité d'absorption des crédits, la qualité de gestion et de coordination, la ponctualité et le respect des délais et la valeur ajoutée institutionnelle des dispositifs d'exécution et de suivi.

Les données permettant d'évaluer cette efficacité ne sont pas toujours disponibles pour toutes les composantes et pour toutes les années de la période sous revue. Aussi, les informations parcellaires disponibles seront utilisées au mieux pour avoir une idée robuste du niveau de l'efficacité du chantier, y compris en utilisant des proxys.

Les financements du Chantier 6 proviennent majoritairement du budget national, complété par les appuis extérieurs.

Le tableau 16 ci-dessous porte sur la programmation et l'exécution financières des projets relatifs à la promotion de l'emploi productif et du travail décent en 2022. Il fait ressortir un taux d'exécution financière global de 88% en 2022 et de 65% sur les financements extérieurs généralement destinés à ses investissements.

Tableau 16 : Exécution financière des projets relatifs à l'emploi en 2022

	Programmation 2022	Exécution	Taux exécution financière
Budget Etat	559,34	549,47	98%
Financements extérieurs	268,80	175,85	65%
Total	828	725	88%

Source : NASMO 6 Année 2022- Exécution financière du BCI 2022

Quant à la Délégation Générale TAAZOUR, le budget de son Plan d'action 2022 s'élevait à 5.887.101.482 MRU. Ce budget est financé par les ressources du budget de l'Etat et certains partenaires financiers qui appuient les différents programmes de la Délégation Générale, réparti comme suit :

- 78,65% du budget, soit 4,63 milliards MRU, est supporté par le budget de l'Etat ;
- La part financée sur fonds extérieurs s'élève à 1,257 milliard MRU (21,35% du total).

En 2024, le coût des projets programmés dans le plan d'action 2021-2025 pour le chantier 6 s'élève à 9 653 millions MRU. Ce coût n'était pas renseigné pour un nombre de 12 projets inscrits au plan d'action sur un portefeuille de 32 projets du chantier. Il se trouve que ces derniers projets avaient un niveau de maturité faible ou moyen lors de l'élaboration du plan d'action en 2021. Cependant certains de ces projets ont été financés sur ressources de l'Etat compte tenu de leur importance stratégique dans le renforcement de la résilience sociale ou la lutte contre le chômage des jeunes. C'est le cas de plusieurs activités à caractère social réalisées par le MASEF en faveur des groupes vulnérables, les projets d'appui à l'emploi des jeunes réalisés par le MAJESSC, les initiatives visant à renforcer la sécurité alimentaire menées par le CSA ainsi que les actions multisectorielles de lutte contre la pauvreté et renforçant la solidarité nationale conduites par TAAZOUR.

Quant aux dépenses strictement sur financement extérieur, elles s'élevaient en 2024 à 801,77 millions MRU sur une programmation de 1 469,44 millions MRU, soit un taux de de décaissement de 54,56% pour l'année 2024 (Source : MEF / DFCE - Exécution du BCI), supérieur à la moyenne nationale, tous chantiers confondus (36,3% en 2022 et 45,3% en 2023)¹¹.

Sur le plan de l'exécution physique, les secteurs sociaux, notamment les sous-secteurs de l'emploi et de la jeunesse, accusaient des retards importants par rapport à la moyenne nationale du portefeuille qui s'établit à 76 % en 2023, selon la Revue du Portefeuille 2023. Ce n'est plus le cas en 2025 avec la composante « Jeunesse et sports » du Programme d'Urgence de la Ville de Nouakchott qui enregistre 53,73% d'exécution physique et, au même moment, 53,68% en termes de délais consommés début octobre 2025.

Par ailleurs, le ProPEP, instrument transversal du gouvernement, a représenté une source majeure d'investissement public (25,3 milliards MRU). Il a contribué à la création d'emplois verts, au renforcement des services sociaux et à la résilience alimentaire, tout en améliorant l'efficacité intersectorielle. Son taux de réalisation moyen de 70 % et ses effets multiplicateurs notamment sur les chantiers 6 indiquent une bonne efficacité opérationnelle, en particulier dans les secteurs de l'emploi rural et de l'insertion des jeunes.

L'efficacité du Chantier 6 apparaît moyennement satisfaisante, traduisant un usage globalement pertinent mais perfectible des ressources publiques et traduisant une exécution financière souvent plus rapide que la mise en œuvre physique des activités. Les politiques d'emploi et de protection sociale ont produit des effets mesurables en termes d'insertion et de résilience, mais les lenteurs administratives, la fragmentation institutionnelle et la faiblesse du suivi budgétaire freinent encore la pleine efficacité du dispositif. Les performances les plus efficaces sont observées dans les programmes ciblés (Tekavoul, emploi des jeunes), tandis que les interventions structurelles (formation professionnelle) présentent une efficacité plus faible en raison de coûts fixes élevés et de procédures administratives lourdes.

II.1.7. Durabilité et appropriation du chantier 6

L'un des défis importants concerne la durabilité des emplois créés et la pérennité des petites et microentreprises accompagnées.

Il ressort des discussions avec les jeunes qu'ils estiment que la formation est inadaptée au marché du travail, soulignant l'écart entre les études universitaires et les compétences réellement demandées¹². Ils soulignent un manque de possibilités de stages et d'opportunités concrètes pour les jeunes diplômés. Certains expriment un besoin de formation technique, pratique, professionnelle. La nécessité d'une "culture de la formation continue" et de "l'auto-formation" est évoquée.

Les actions d'aide gratuite ou subventionnées ne sont pas censées être durable, contrairement aux actions de renforcement de la résilience des populations vulnérables qui visent par essence une certaine durabilité.

¹¹ MEDD. Revue du portefeuille de projets 2023

¹² Selon l'un d'eux « *la formation ne nous donne rien de concret* ».

Il ressort des discussions avec les différentes parties prenantes que l'appropriation de la SCAPP reste en deçà du niveau satisfaisant. A titre d'illustration, seuls 22% des jeunes rencontrés en discussions de focus group avaient entendu parler de la SCAPP, et ce, depuis seulement six mois. Les autres participants ont indiqué ne pas connaître cette stratégie nationale (78%).

III. LEVIER 3 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

III.1. Chantier 7 : Gouvernance politique, sécurité et Décentralisation

Le chantier 7 du Plan d'action 2021-25 de la SCAPP « Gouvernance politique, Sécurité et Décentralisation » comporte des interventions suivantes : Amélioration de la gouvernance politique ; Renforcement des forces de défense et de sécurité ; Pérennisation de la paix et de la cohésion sociale ; Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent ; Gestion efficace des migrations et des réfugiés ; Renforcement de la politique et de la stratégie de l'inclusion des réfugiés ; Politique active d'aménagement du territoire ; Effectivité de la décentralisation et du développement local ; Accès à un état civil performant.

L'objectif principal de ce chantier est de contribuer, à travers un ensemble d'interventions transversales, à renforcer les institutions démocratiques, consolider la paix et la cohésion sociale, moderniser les mécanismes de sécurité, améliorer la gestion des territoires et des populations et rapprocher les services de l'État des citoyens à travers la décentralisation.

III.1.1. Pertinence des choix du chantier 7

Appréciation de la pertinence des choix du plan d'action

(i) Le processus de formulation du Chantier 7 de la SCAPP 2021-25

Le processus d'élaboration du chantier 7 du Plan d'action 2021-25 de la SCAPP a été marqué par la participation de représentants d'un grand nombre de parties prenantes : les élus nationaux et locaux, les administrations centrales et déconcentrées, les organisations de la société civile (OSC), les partenaires techniques et financiers (PTF).









Cela devait entraîner une pertinence élevée, toutefois certains axes d'interventions et orientations retenus peuvent être considérés « hors programmation SCAPP. » De ce fait, ils ne font pas référence à des problèmes soulevés et ne sont donc pas reliés à des questions diagnostiquées.

(ii) Pertinence selon le nombre de problèmes couverts par les options stratégiques

Au cours de la période 2021-25, les enjeux et les défis du chantier 7 identifiés sont : (i) Coordination interinstitutionnelle et intersectorielle perfectible, limitant la synergie des interventions ; (ii) Faiblesse du pilotage effectif de la SNDDL ; (iii) Ressources humaines et financières insuffisamment consolidées au niveau local pour appuyer efficacement les collectivités ; (iv) Retards dans l'adoption de textes juridiques essentiels à la mise en œuvre des réformes, en particulier dans les domaines de la décentralisation, de l'état civil et de la gouvernance migratoire.

Pour prendre en charge ces défis, des interventions stratégiques ont été proposées dans le cadre du plan d'actions de la SCAPP pour la période 2021-2025 s'articulant autour des interventions du chantier stratégique Gouvernance politique, sécurité et décentralisation.

Tableau 17 : Evaluation de la pertinence du chantier 7

Intervention	Evaluation de la pertinence
7.1 : Amélioration de la gouvernance politique	
7.2 : Renforcement des forces de défense et de sécurité	
7.3 : Pérennisation de la paix et de la cohésion sociale	
7.4 : Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent	
7.5 : Gestion des politiques migratoires et d'asile	
7.6 : Renforcement de la politique et de la stratégie de l'inclusion des réfugiés	
7.7: Politique active d'aménagement du territoire	
7.8 : Effectivité de la décentralisation et du développement local	
7.9 : Accès à un état civil performant	

Principaux éléments de conclusion en lien avec la pertinence

L'analyse de la cohérence du plan d'actions avec les objectifs et orientations de la SCAPP met en évidence une problématique récurrente pour le volet gouvernance à savoir l'absence d'un cadre programmatique spécifique pour les différentes interventions. Les informations collectées ont permis d'aboutir au constat suivant :

- ✓ En matière de gouvernance politique on note l'absence d'un plan d'actions précis permettant de traduire en activités, les principaux objectifs définis par le second plan d'actions qui s'articulent autour de la nécessité de renforcer les institutions et l'insertion politique des jeunes et des femmes, mais aussi d'institutionnaliser un dialogue politique de qualité.
- ✓ La question de la gestion de la politique migratoire et de la politique d'asile est considérée comme objectif majeur du second plan compte tenu des défis auxquels le pays est confronté dans ce domaine. Trois principaux objectifs ont été retenus ; il s'agit de la promotion des droits fondamentaux des migrants (qu'ils soient Mauritaniens en recherche d'emploi à l'international ou étrangers recherchant de l'emploi en Mauritanie), des demandeurs d'asile, l'implication de la diaspora mauritanienne dans le développement économique, social et culturel du pays. Ces objectifs sont également reflétés dans la stratégie nationale de gestion de la migration (SNGM). Bien que la Mauritanie ait ratifié la Convention No.143 de l'OIT (C143 - Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, adopté une stratégie nationale de migration mise en œuvre avec l'appui de l'Union européenne entre 2010 et 2015ⁱ, et participe au Pacte

mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières¹³, le cadre programmatique national demeure limité pour concrétiser ces objectifs qui nécessitent une vision d'ensemble engageant toutes les parties prenantes. Il est à noter, toutefois, que le gouvernement de la République islamique de Mauritanie a sollicité un appui technique pour le développement d'une stratégie de migration et de mobilité internationale de main-d'œuvre et des compétences, en lien avec la situation générale de l'emploi et du développement économique.

- ✓ Les orientations du second plan d'actions de la SCAPP, en matière de décentralisation, portent sur le renforcement de la coordination entre les acteurs de la décentralisation, l'accélération des transferts des compétences et de ressources vers les différents échelons des collectivités territoriales et l'accompagnement des collectivités dans la réforme de leur fiscalité afin de leur permettre de générer des ressources qui seront orientées exclusivement vers leur propre développement. Plusieurs projets contribuent à la mise en œuvre des activités visant l'atteinte de ces objectifs. Cependant, il n'existe pas de plan d'actions global qui met en lien les objectifs poursuivis par ces projets et ceux de la SCAPP.
- ✓ S'agissant de l'aménagement du territoire, l'accent est mis sur la définition et à la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale de la Cartographie et de la Topographie, la mise en place et le renforcement des outils de gestion de l'aménagement du territoire (SNAT, SRAT...etc.), la fixation des populations dans leur territoire et la lutte contre la sédentarisation anarchique. Le MHUAT, dans le cadre de son plan d'actions annuel, reprend ces objectifs ce qui signifie au moins l'existence d'un alignement théorique avec les orientations de la SCAPP.

En conclusion les actions concrètes et mesurables, l'alignement sur les orientations stratégiques et la prise en compte des engagements internationaux du pays font du plan d'action du chantier 7 un instrument pertinent.

III.1.2. Efficacité de la mise en œuvre du chantier 7

Bilan d'évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre du chantier 7

(i) Amélioration de la gouvernance politique

La large concertation, devenue permanente, entre les acteurs politiques et sociaux, a abouti à la signature d'un Pacte Républicain dans le but d'élargir le débat national pour englober toutes les problématiques de développement et de cohésion sociale. La mise en œuvre de l'accord politique du 26 septembre 2022 a permis d'organiser des élections législatives, régionales et municipales consensuelles et apaisées et de faire ainsi avancer la démocratie représentative. Le texte organisant le fonctionnement de l'Institution de l'Opposition Démocratique a été revu, permettant ainsi à cette Institution constitutionnelle d'accomplir avec plus d'efficacité la mission qui lui est dévolue. Les ressources allouées au Fonds d'aide à la presse sont passées

13 <https://migrationnetwork.un.org/system/files/docs/Mauritania%20-%20Rapport%20Volontaire%20National%20sur%20l%26%23039%3B%C3%A9tat%20de%20mise%20en%20oeuvre%20du%20Pacte%20Mondiale%20pour%20la%20Migration%20en%20Mauritanie%20%28Mars%202022%29.pdf>

de 20 millions à 40 millions MRU en 2023, et l'espace médiatique a été ouvert à de nouveaux médias. Le dispositif de l'aide publique à la presse privée a été révisé à travers une approche plus cohérente et plus pragmatique pour la régulation de cette aide. Le droit d'accès des citoyens à l'information a été encouragé en élargissant la couverture médiatique du service public de la Radio nationale, de l'Agence mauritanienne d'information et de la télévision Almouritanya.

Des actions importantes ont été entreprises pour consolider le cadre institutionnel et favoriser un dialogue politique constructif, dont on peut citer :

- ✓ Élaboration d'un nouveau projet de loi sur les partis politiques, conformément aux recommandations issues des consultations nationales, visant à garantir davantage de transparence et de régulation dans leur fonctionnement ;
- ✓ Révision du cadre juridique électoral, fondée sur les leçons tirées du processus électoral de 2023, en vue d'en améliorer la crédibilité, l'inclusivité et la transparence ;
- ✓ Préparation d'un dialogue politique national axé sur la réforme du cadre juridique régissant les partis politiques.
- ✓ Organisation de journées de concertation du 9 au 15 mars 2024 afin de renforcer la participation citoyenne et politique. Ces rencontres ont réuni les partis politiques (reconnus, dissous ou en voie de légalisation), les syndicats, ainsi que les représentants de la société civile. Le suivi des recommandations issues de ces concertations vise à promouvoir une gouvernance plus inclusive et participative.
- ✓ Numérisation des procédures d'enregistrement et de suivi des entités politiques et associatives et création de bases de données centralisées et interconnectées ;
- ✓ Simplification des procédures de déclaration des associations et de la société civile avec pour résultats enregistrés à fin 2024 : 7 531 ONG autorisées, 19 entités reconnues et 7 réseaux enregistrés ;
- ✓ Réformes réglementaires engagées pour renforcer le contrôle et l'encadrement des entreprises de sécurité privée ;
- ✓ Coordination institutionnelle avec la Commission des droits de l'homme pour harmoniser les procédures liées à l'encadrement des associations et mettre en œuvre des projets de gouvernance démocratique renforcée.

(ii) Renforcement des forces de défense et de sécurité

Plusieurs actions majeures ont été entreprises, articulées autour de :

- ✓ Modernisation des équipements, infrastructures, moyens logistiques et opérationnels, équipement des forces en technologies de surveillance avancées (drones, caméras, capteurs et systèmes de communication sécurisée) ;
- ✓ Réhabilitation de plusieurs commissariats à Nouakchott (Arafat, Sebkha, El Mina, Riyad, Teyaret) et dans d'autres moughataas ;
- ✓ Construction d'infrastructures militaires et de sécurité, incluant casernes, dortoirs, centres de formation, salles de commandement et unités spécialisées ;

- ✓ Renforcement des structures de santé militaire, avec la création ou l'extension de centres de soins (ex. centre de santé du Tarhil) et d'infrastructures médicales de garnison ;
- ✓ Formation, renforcement des capacités et développement des compétences ;
- ✓ La mise en place d'unités spécialisées dans le maintien de l'ordre et la sécurité carcérale ;
- ✓ Numérisation, développement des systèmes d'information et digitalisation des processus de gestion interne, déploiement de systèmes de surveillance électronique dans des établissements pénitentiaires, interconnexion des structures sécuritaires par fibre optique pour améliorer la communication et la réactivité opérationnelle.
- ✓ La construction de trois (3) DRS de Police (Akjoujt, Kaédi et Zouérate), de Dix-sept (17) commissariats et d'une Brigade des mineurs à Nouakchott Ouest ;
- ✓ La réalisation du Projet de surveillance de la ville de Nouakchott ;
- ✓ Le recrutement d'élève-agents de police et de médecins ;
- ✓ Le lancement du processus de dotation de la police d'un laboratoire multifonctionnel d'analyses génétiques et de détection des substances prohibées ou dangereuses ;
- ✓ En ce qui concerne la Garde nationale, les principales activités réalisées sont : La construction de quatre (4) postes de Commandement (Groupement spécial de sécurité n°3 à Arafat, Groupement régional n°6 à Atar, Compagnie spéciale et Brigade cynophile à Nouakchott) ; La construction et l'équipement d'un amphithéâtre de 200 places à l'Etat Major ; Le recrutement d'élève-gardes, y compris pour le Groupement nomade (GN) ; La mise en place d'une école à vocation régionale pour la formation des méharistes.
- ✓ Pour ce qui est de la sécurité routière, les réalisations ont concerné : L'acquisition d'équipements composés de mini-caméras portées au profit du personnel chargé du contrôle routier, et de radars au niveau des postes placés hors de la ville pour le contrôle de la vitesse des véhicules ; La mise en place d'un système de localisation placé sur les véhicules, et des caméras de surveillance ; La création et l'équipement d'une compagnie spéciale d'intervention rapide.

(iii) Gestion des politiques migratoires et d'asile

La Mauritanie accueille environ 125 000 migrants, principalement concentrés à Nouakchott, mais aussi à Nouadhibou, Chami et Sélibabi (ANSADE, OIM, 2021 ; 2022). Ces migrants sont intégrés dans des secteurs clés comme la pêche et la construction, la majorité d'entre eux, travaillant dans le secteur informel, qui représente plus de 60 pour cent des emplois dans le pays.

Par ailleurs, la diaspora mauritanienne, répartie entre l'Afrique, l'Europe, les Etats-Unis et le Moyen-Orient, constitue un autre pilier du développement. Les transferts de fonds ont atteint 109 millions USD en 2024, soit 1,03 pour cent du PIB, démontrant ainsi le potentiel de la contribution de la diaspora au développement du pays.

Le nombre de réfugiés est passé de 150.000 en 2023 à 308.000 en 2025, soit une évolution de 105%, à la suite d'une accélération des flux des réfugiés vers le Hodh Chargui. Face à l'évolution des dynamiques migratoires dans la région et à la pression croissante sur les zones frontalières,

la Mauritanie a engagé en 2024 un ensemble d'actions pour structurer, sécuriser et humaniser sa politique migratoire, en s'appuyant sur une approche multisectorielle et partenariale.

Concernant les problématiques relatives à l'asile, la politique poursuivie par le gouvernement vise à gérer l'afflux massif de réfugiés, en collaboration avec les partenaires, et créer des conditions de cohabitation pacifique entre les populations autochtones et les réfugiés. Dans ce cadre, le Gouvernement continue ses efforts pour l'extension des services sociaux au profit des réfugiés dans le camp et hors camp. Par ailleurs des mesures ont été prises pour faciliter l'accès de ces réfugiés à des documents leur permettant d'accéder au marché du travail, au système de santé publique, à la protection sociale et faciliter leur séjour dans le pays. Par ailleurs, le gouvernement et les agences spécialisées du système des Nations-Unies ont élaboré un plan de réponse humanitaire pour répondre aux besoins des populations réfugiées, retournées et communautés d'accueil, rendues vulnérables du fait de l'afflux massif des nouveaux arrivants.

Dans un contexte régional marqué par des flux migratoires importants, plusieurs actions ont été menées :

- ✓ Adoption officielle, le 27 mars 2024, de la stratégie nationale de gestion des migrations 2024–2028, des partenariats ont été développés pour sa mise en œuvre ;
- ✓ Des visites de terrain ont été effectuées dans les zones frontalières avec le Mali pour évaluer la situation des réfugiés et des communautés hôtes, missions qui ont permis l'élaboration d'un plan d'action multi-acteurs, en coordination avec les autorités locales et les partenaires techniques ;
- ✓ Renforcement du cadre juridique et institutionnel avec des avancées significatives enregistrées sur le plan normatif : Préparation d'un nouveau Code des migrations, dont l'adoption est prévue en 2025 et mise en place d'une commission interministérielle chargée du suivi et de la coordination des politiques migratoires sous le pilotage du Ministère en charge de l'Intérieur.
- ✓ Le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale a permis de consolider les ressources et les partenariats, concrétisés par la signature en 2024 d'un accord global avec l'Union européenne pour un montant de 500 millions d'euros, dont 210 millions spécifiquement dédiés à la gestion des flux migratoires ;
- ✓ Partenariat avec l'Espagne dans le cadre de la migration circulaire, avec l'envoi de 50 travailleurs agricoles, et signature d'une déclaration d'intention avec le ministère espagnol de l'Intérieur portant sur la lutte contre la criminalité transfrontalière.
- ✓ Sécurisation et modernisation des frontières : Dans un contexte de pression accrue sur les frontières pour différentes raisons, la sécurisation et la modernisation des points d'entrée ont été renforcées à travers l'activation et l'équipement de 88 postes frontaliers avec des dispositifs biométriques, scanners et systèmes de vidéosurveillance, l'expérimentation d'un modèle d'autorité autonome de gestion des frontières, notamment au niveau du poste-frontière Algérie–Mauritanie et la signature d'accords bilatéraux avec les pays voisins pour la délimitation et la régulation des frontières.

- ✓ Gestion opérationnelle et protection des migrants et réfugiés : Des dispositifs ont été mis en place pour assurer la protection et l'accueil des personnes en situation de vulnérabilité, à travers la création de centres d'accueil gérés par le Ministère de l'Intérieur pour migrants en situation irrégulière, l'adoption de procédures opérationnelles pour le débarquement et la prise en charge des migrants, le déploiement d'un système d'identification biométrique pour les demandeurs d'asile ;
- ✓ Intégration socio-économique et soutien aux communautés d'accueil afin d'éviter les tensions communautaires, mise en œuvre de programmes de formation professionnelle pour les réfugiés, facilitation de l'accès aux services de base (santé, éducation) pour les communautés hôtes et déploiement de projets de développement local dans les zones à forte pression migratoire, en collaboration avec les collectivités territoriales.
- ✓ Lutte contre la migration irrégulière : la lutte contre les réseaux de migration irrégulière s'est renforcée à travers l'intensification des patrouilles frontalières et la coordination accrue avec les pays de transit, le lancement de campagnes de sensibilisation à destination des jeunes sur les risques liés à la migration irrégulière et le déploiement d'un système de suivi en temps réel des flux migratoires pour appuyer la prise de décision stratégique.
- ✓ Requête du Ministère du Travail en 2025 de développement d'une stratégie nationale de migration internationale de main-d'œuvre (en cours) et inclusion de la Mauritanie dans un projet de coopération sur la migration circulaire avec le Maroc et l'Espagne (WAFIRA II).¹⁴

(iv) Politique active d'aménagement du territoire

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'accent a été mis sur l'initiation de réformes en vue de maîtriser la sédentarisation et concevoir un schéma d'aménagement du territoire mettant en exergue les potentialités de chaque région. Les plus importantes mesures prises ont porté sur : le lancement du processus d'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire ; la réhabilitation d'un réseau géodésique de triangulation de Nouakchott ; et la réhabilitation du réseau géodésique de Nouakchott.

Au cours de la période 2021-2024, plusieurs actions ont été engagées pour renforcer la planification, moderniser les infrastructures, promouvoir un développement régional intégré et accompagner la transition écologique des villes.

- ✓ Renforcement des outils de planification urbaine, avec une mise en œuvre progressive du Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) dans les principales agglomérations ;
- ✓ Dématérialisation des procédures foncières via la plateforme numérique "Tatwir Al-Aqar", avec l'appui de la Banque Mondiale (2022) ;
- ✓ Élaboration de Plans Climat Urbains dans cinq villes côtières vulnérables, dans le cadre du Programme d'Adaptation du PNUD (2023) ;
- ✓ Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) ;
- ✓ L'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) ;

14 <https://www.migrationpartnershipfacility.eu/mpf-projects/83-wafira-ii/preview>

- ✓ L'élaboration du plan général de Nouakchott et des plans de lotissement de treize (13) autres villes.

(v) Effectivité de la décentralisation et du développement local

L'approfondissement de la décentralisation et la promotion d'un développement local inclusif et durable figurent parmi les priorités du second plan d'actions de la SCAPP. Des avancées significatives ont été enregistrées dans huit domaines visant à renforcer les capacités des collectivités, améliorer leur autonomie financière, moderniser leur gouvernance et renforcer leur résilience.

Trois principaux indicateurs ont été retenus pour le suivi de ce volet. Il s'agit de i) D'ici à 2022, la SNDDL est opérationnelle, son financement mobilisé, son dispositif expert recruté et sa mise en œuvre amorcée, ii) D'ici 2024, % de réalisation du volet décentralisation et développement local du plan stratégique du MIDEDEC 2021-2024 et iii) D'ici 2023, % de réalisation du plan stratégique de la Direction générale des collectivités territoriales. On note, tout d'abord, la création d'un Ministère délégué à la décentralisation et au développement local ce qui confirme l'engagement de l'Etat à promouvoir la décentralisation et à impliquer les collectivités dans le développement local.

Concernant le premier indicateur, plusieurs actions ont été réalisées à savoir la validation de la SNDDL, la mise en place d'un haut conseil de la décentralisation. Cependant les financements mobilisés sont insuffisants par rapport aux besoins de la SNDDL. Par ailleurs, les réformes visant à renforcer les moyens financiers des communes ne sont pas encore effectives.

S'agissant du second objectif, on note la réalisation de plusieurs activités portant sur la formation des élus, le financement d'activités au profit des collectivités territoriales, en matière de développement local, et le lancement de certains programmes et projets (Moudoun, Declic, etc.) qui appuient les acteurs de la décentralisation aussi bien au niveau national que régional. On constate, cependant, que les réformes tardent à être adoptées, la part du budget consacrée aux collectivités n'a pas augmenté et le transfert des compétences au profit des collectivités territoriales n'est pas encore effectif. Sur le plan des infrastructures, les locaux des 12 conseils régionaux ont été tous achevés, ainsi que la construction et la réhabilitation des bureaux et du logement de plusieurs autorités administratives. Des locaux ont été construits pour les administrations territoriales dans plusieurs wilayas.

Par rapport à l'administration territoriale, le ministère de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local a élaboré une stratégie qui s'articule autour du renforcement des capacités de la DGAT, la consolidation de la cohésion sociale, l'administration et le développement des zones frontalières.

Les autres principales réalisations sont :

- ✓ Renforcement des capacités des acteurs locaux à travers l'organisation d'ateliers de formation à l'intention de responsables de collectivités territoriales et la mise en œuvre d'un programme de formation continue pour les autorités administratives
- ✓ Amélioration du cadre juridique et institutionnel, notamment la finalisation du projet de loi portant Code des collectivités territoriales et l'adoption du décret définissant les missions générales de la police municipale ;

- ✓ Développement des infrastructures locales, notamment la réhabilitation d'écoles, de points de santé et d'ouvrages hydrauliques dans plusieurs communes, la construction de centres de traitement des déchets à Rosso et Kiffa ;
- ✓ Tenue du 8^e Congrès national des maires, présidé par le Chef de l'État, ayant permis de formuler des recommandations sur les avantages institutionnels et financiers des élus ;
- ✓ Mise en œuvre du Programme DECLIC d'appui aux communes ;
- ✓ Mise en œuvre du Programme MOUDOUN d'appui à la décentralisation et au développement urbain.
- ✓ La révision de l'ordonnance relative à la réorganisation de l'administration territoriale ;
- ✓ La mise en place du Haut Conseil de la Décentralisation (HCD) ;
- ✓ L'adoption de la Stratégie Nationale de Décentralisation et de Développement Local (SNDDL) ;
- ✓ L'initiation de conventions de transfert de compétences entre l'Etat et les Conseils Régionaux, ainsi que le renforcement des capacités des communes et des acteurs de la décentralisation ;
- ✓ La construction et la réception des sièges des Conseils Régionaux ;
- ✓ Le lancement des programmes de développement local et d'initiatives communales au profit des collectivités territoriales (régions et communes) ;
- ✓ La formulation d'un programme de développement multisectoriel intégré pour les zones situées à la bande frontalière (Guidimagha et Hodh El Chargui) ;
- ✓ La mise en œuvre de la stratégie régionale de développement du Hodh El Chargui ;

(vi) Accès à un état civil performant

Les efforts se sont focalisés sur l'extension du champ d'intervention, la facilitation des procédures et le rapprochement de ses services des citoyens. Ces efforts se sont traduits par l'enrôlement complémentaire de près de 500.000 citoyens, l'ouverture de 37 nouveaux centres, le lancement de l'application HOUWYETI qui permet à tout citoyen où qu'il se trouve d'accomplir les formalités de demandes de ses documents d'état civil sans se déplacer.

Des avancées notables ont été enregistrées dans la couverture, la digitalisation, la sécurisation et l'interconnexion du système national d'état civil :

- ✓ Réalisations d'opérations nationales d'enregistrement massif menées pour lutter contre le sous-enregistrement ;
- ✓ Adoption en 2025 d'un décret sur l'enregistrement à l'état civil facilitant les procédures d'enregistrement ;
- ✓ Digitalisation des services via la plateforme Hawiyeti : Le déploiement de ce système a transformé l'accès aux services d'état civil en facilitant les démarches à distance, avec 205.000 utilisateurs enregistrés à fin 2024 ;

- ✓ Sécurisation des documents officiels et interconnexion des bases : Une approche intégrée a été adoptée pour améliorer la fiabilité des données et prévenir la fraude, en partenariat actif avec le ministère de la transformation numérique ;
- ✓ Unification et fiabilisation des données, à la suite du renforcement du registre national par des outils de vérification et de croisement des données.

Aperçu sur les indicateurs








L'analyse des indicateurs du Chantier 7 révèle une situation marquée par un manque de données fiables et pourvues suivant la régularité et la qualité requises. Plusieurs indicateurs clés restent non disponibles parce que non mesurables ou ne peuvent être renseignés du moins sur la période. Ce manque de données entrave le suivi des progrès et l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques. C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer les efforts de collecte de données, de suivi des indicateurs et de mise en œuvre pour atteindre les objectifs du chantier 7 de la SCAPP en matière gouvernance politique, sécurité et décentralisation.

Par ailleurs, plusieurs indicateurs de la matrice de suivi du plan d'actions n'ont pas de valeurs cibles fixées pour l'année 2025 et d'autres, non plus, n'ont pas de valeurs de référence pour le début de la période (2021), ce qui rend plus difficile une évaluation objective des performances au niveau des interventions et chantiers stratégiques. A cela s'ajoute le fait que le cadre de résultats mériterait d'être plus cohérent et mieux hiérarchisé pour assurer un meilleur suivi des progrès car il y a lieu de mentionner que le dispositif initialement prévu pour renseigner certains indicateurs n'a pas été mis en place. Une révision des indicateurs est recommandée.

Conclusions en lien avec l'efficacité

Comme le confirment les membres du CDS7, les progrès vers l'atteinte des effets et résultats attendus sont relativement lents eu égard à la nature des interventions variées et problématiques traitées.

Tableau 18 : Evaluation de l'efficacité du chantier 7

Intervention	Evaluation de l'efficacité
7.1 : Amélioration de la gouvernance politique	
7.2 : Renforcement des forces de défense et de sécurité	
7.3 : Pérennisation de la paix et de la cohésion sociale	
7.4 : Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent	
7.5 : Gestion efficace des migrants et des réfugiés	
7.6 : Politique active d'aménagement du territoire	
7.7 : Effectivité de la décentralisation et du développement local	



Défis et contraintes affectant l'efficacité

L'évaluation des progrès réalisés dans le cadre du chantier 7 de la SCAPP, relatif à la gouvernance politique, à la décentralisation, à la migration et à l'aménagement du territoire, met en lumière un ensemble de contraintes structurelles, institutionnelles, techniques et financières qui entravent l'atteinte des objectifs fixés. Ces défis se manifestent aussi bien au niveau de la planification stratégique qu'au niveau de la mise en œuvre opérationnelle, de la coordination interinstitutionnelle, du suivi-évaluation et de l'équité territoriale. Les principaux obstacles identifiés sont détaillés ci-dessous.

▪ **Absence d'un cadre programmatique dédié aux interventions**

L'examen des bilans annuels et de leur articulation avec les objectifs de la SCAPP met en évidence l'absence persistante d'un cadre d'action structurant pour les interventions relevant de la gouvernance, de la migration, de la décentralisation et de l'aménagement du territoire.

- En gouvernance politique, aucune feuille de route consolidée ne permet de transformer les priorités stratégiques (participation politique des jeunes et des femmes, dialogue politique, renforcement institutionnel) en initiatives concrètes coordonnées.
- Dans le domaine de la migration, les objectifs liés à la protection des migrants aussi bien les Mauritaniens en recherche d'emploi à l'international que les migrants étrangers recherchant un emploi en Mauritanie (en termes de coordination des politiques migratoires aux politiques de l'emploi, de la formation professionnelle, ou de la protection sociale; d'anticipation sectorielle des besoins en compétences, de reconnaissance des qualifications, ou encore de portabilité des droits sociaux), à l'inclusion des réfugiés et à la mobilisation de la diaspora sont identifiés, mais sans cadre cohérent pour assurer leur mise en œuvre intégrée et multisectorielle, la SNGM n'étant pas encore validée. Il y a lieu de noter qu'une stratégie nationale de migration de main-d'œuvre est en cours de développement sous l'égide du Ministère du Travail.
- En matière de décentralisation, plusieurs projets appuient les transferts de compétences, la coordination institutionnelle et la réforme de la fiscalité locale, mais l'absence d'un programme global limite la synergie et l'impact.
- Concernant l'aménagement du territoire, malgré un alignement formel du MHUAT avec la SCAPP, les actions demeurent dispersées et peu coordonnées opérationnellement.

▪ **Insuffisances budgétaires et fragmentation des financements**

La concrétisation des priorités du chantier 7 est également freinée par des limites financières structurelles, tant en termes de volume que de gestion des ressources allouées :

- Financements non consolidés : les crédits budgétaires restent éclatés entre différents projets ou ministères, sans cadre budgétaire global dédié à la gouvernance politique, ce qui complique la planification stratégique et le suivi de l'exécution.
- Dépendance à l'aide extérieure : une part importante des réformes et programmes de gouvernance, de migration ou de décentralisation repose sur des financements

extérieurs, en l'absence d'une stratégie nationale claire assurant la soutenabilité financière à moyen et long terme.

▪ ***Faiblesses du suivi, de l'évaluation et de la transparence***

Le manque de dispositifs structurés de suivi-évaluation entrave la mesure de l'avancement réel des interventions et limite la redevabilité des acteurs publics :

- Absence de tableaux de bord opérationnels : ni la SNDDL, ni les SCRAPP régionales, ni des programmes emblématiques comme Dari ou CHEILA ne disposent de systèmes de suivi cohérents, actualisés et accessibles au public.
- Manque de rapports publics réguliers : les entités centrales impliquées (DGCT, AMM, MIPDDL, ...) publient peu ou pas de rapports de mise en œuvre, ce qui rend difficile l'évaluation indépendante des politiques menées et des résultats obtenus.

▪ ***Lenteur des réformes juridiques et absence de cadres stratégiques***

La concrétisation des objectifs du chantier 7 est freinée par des blocages dans l'adoption des textes réglementaires et l'absence de référentiels stratégiques clairs :

- Réformes juridiques non finalisées : plusieurs textes structurants — tels que le code des collectivités territoriales, le statut des agents locaux ou la loi sur l'asile — ont été élaborés, mais ne sont toujours pas promulgués, retardant leur mise en œuvre.
- Manque de stratégies formalisées : des secteurs clés comme l'état civil et la mobilisation de la diaspora ne disposent pas de stratégies nationales adoptées et budgétisées, ce qui compromet la visibilité et la cohérence des actions.

▪ ***État civil et inclusion identitaire***

L'enregistrement à l'état civil constitue une composante essentielle de l'inclusion citoyenne, mais plusieurs limites persistent :

- Campagne d'enrôlement bien menée mais lacunaire, les données désagrégées sur les enfants de moins de 5 ans ne sont pas disponibles et les Mauritaniens de l'extérieur sont peu pris en compte.
- Absence de stratégie nationale formalisée : il n'existe à ce jour ni stratégie d'état civil, ni feuille de route, ni dispositif de pilotage institutionnalisé pour garantir un enregistrement systématique des naissances et une couverture complète du territoire.

▪ ***Migration, diaspora et protection***

Les dynamiques migratoires constituent un enjeu croissant, mais plusieurs lacunes persistent dans la gouvernance de ce domaine :

- Stratégie nationale de gestion des migrations adoptée mais incomplète : bien qu'une stratégie actualisée ait été validée en mars 2024, elle ne s'accompagne pas de mécanismes clairs de suivi.
- Dispositifs de protection limités pour les réfugiés : l'absence de loi d'asile et la faible institutionnalisation des structures de coordination entravent la mise en œuvre intégrée des engagements en matière de protection des réfugiés et demandeurs d'asile.

▪ ***Manque de données et d'outils de planification urbaine***

Le développement territorial est freiné par l'insuffisance des instruments d'analyse et de programmation adaptés aux réalités démographiques et urbaines :

- Faible couverture en plans de développement urbains et régionaux : seuls certains grands centres comme Nouakchott ou Nouadhibou bénéficient de démarches planificatrices partiellement structurées, tandis que la majorité des petites villes et communes rurales restent en dehors de toute stratégie d'aménagement.
- Absence de base de données centralisée : il n'existe pas de système national consolidé regroupant les informations sur les logements, les dynamiques urbaines, les populations déplacées ou les zones informelles, ce qui empêche une planification rationnelle et équitable à l'échelle nationale.

- **Déficits institutionnels et de coordination**

L'un des principaux freins à la réalisation des objectifs du chantier 7 réside dans les faiblesses institutionnelles et les insuffisances en matière de coordination entre les différents niveaux de l'action publique. Ces déficits se traduisent par :

- Absence de pilotage effectif de la SNDDL : la stratégie nationale de décentralisation et de développement local ne dispose pas d'un comité de pilotage fonctionnel, ni de feuille de route claire ni de mécanisme de suivi régulier.
- Faible articulation entre les niveaux de gouvernance : les relations entre les échelons national, régional et local restent mal structurées, ce qui limite l'ancrage des réformes dans les territoires.
- Coupure entre planification régionale et locale : les SCRAPP, censées orienter l'action régionale, ne sont pas suffisamment reliées aux plans communaux ni aux stratégies sectorielles réduisant ainsi leur efficacité et leur portée.
- Manque d'outils de suivi harmonisés : l'absence de tableaux de bord régionaux, de rapports consolidés ou de dispositifs de suivi-évaluation intégrés rend difficile le pilotage stratégique et l'évaluation des résultats sur le terrain.
- Interventions dispersées et peu coordonnées : en l'absence d'un cadre intégré, les efforts restent fragmentés, parfois redondants et ne permettent pas une mise en œuvre cohérente et synergique des priorités du chantier.

- **Fragmentation des interventions**

La réalisation des objectifs du chantier 7 est également entravée par une dispersion des efforts et une faible intégration des actions au niveau local. Ce morcellement limite la cohérence globale des interventions :

- Multiplicité de projets non coordonnés : plusieurs initiatives telles que MOUDOUN, DECLIC ou CHEILA interviennent dans le domaine du développement local, mais sans être reliées par un cadre programmatique unifié, ce qui nuit à la lisibilité et à l'efficacité de l'action publique.
- Absence de logique d'intégration : chaque programme fonctionne selon ses propres mécanismes, avec peu de synergies entre eux, réduisant l'impact global sur les collectivités territoriales.

- Faible capitalisation croisée : les expériences, outils et résultats générés par les différents projets ne sont pas suffisamment mutualisés ou valorisés, ce qui empêche l'émergence de bonnes pratiques partagées et répliquables à l'échelle nationale.

- **Capacités techniques et humaines limitées au niveau local**

Le déploiement des politiques de gouvernance territoriale est fortement entravé par l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et de l'encadrement technique dans les collectivités :

- Faible niveau de formation des acteurs locaux : les secrétaires généraux, responsables administratifs et financiers, ainsi que les agents communaux manquent souvent de formation adaptée pour assurer la gestion administrative, budgétaire et stratégique des communes.
- Assistance technique non structurée : les dispositifs d'appui (ex. formations ponctuelles menées par la GIZ ou le projet DECLIC) restent limités dans le temps et ne sont pas encadrés par une structure nationale permanente, ce qui limite leur impact sur le renforcement durable des capacités locales.

- **Inégalités territoriales et couverture partielle**

La mise en œuvre des interventions liées à la gouvernance territoriale reste marquée par d'importantes disparités géographiques :

- Concentration des projets dans les zones prioritaires : les initiatives telles que MOUDOUN, le fonds SNIM, ou les plans de développement communal concernent principalement les grandes agglomérations ou les zones minières (ex. Nouakchott, Nouadhibou, axe Zouerate).
- Faible couverture des zones périphériques : les petites communes et les Adouabas restent en grande partie en dehors des dispositifs de planification, de financement ou d'assistance technique, ce qui limite l'inclusion territoriale et aggrave les inégalités de développement.

III.1.3. Efficience de l'utilisation des ressources du chantier 7

Coût et financement du chantier 7

Le financement du chantier 7 a été fait par des ressources nationales (Budget de l'Etat 2024) et par des ressources extérieures (BCI). Pour les ressources nationales, les montants (programmés et décaissés) du chantier ont été obtenus par la somme des budgets des départements des secteurs intervenant sur le chantier.

Les éléments relatifs au financement du chantier 7 sont récapitulés dans le tableau ci- après. Il ressort un taux élevé de l'exécution financière des ressources allouées au chantier 7, en 2024.

Tableau 19 : Niveau du financement 2024 sur budget Etat du chantier 7

Libellé titre	Inscrit (MRU)	Bloqué	Engagé	Ordonné	Exécution (base ordon.)
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE	6 144 391 601	16 038 700	6 294 032 406	6 288 060 296	102,34%

LA DECENTRALISATION					
------------------------	--	--	--	--	--

Source : MEF









Tableau 20 : Récapitulatif de certains financements extérieurs du chantier 7

Intitulé du projet	Montant budgétisé Millions MRU	Montant exécuté Millions MRU
Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Productives	490	241,35
Projet d'appui au développement économique concerté local et aux Initiatives communales (DECLIC)	120	71,92
Projet d'appui au développement économique concerté local et aux Initiatives communales dans les 2 Hodhs (DECLIC 2 Hodhs)	80	88,13
Projet pilote d'appui au développement territorial intégré d'Amourj, Bougadoum et Adel Begrou/Projet TIK	22	19,46

Source : MEF

Evaluation de l'efficience de l'investissement public

Tableau 21 : Evaluation de l'efficience du chantier 7

Intervention	Evaluation de l'efficience
7.1 : Amélioration de la gouvernance politique	
7.2 : Renforcement des forces de défense et de sécurité	
7.3 : Pérennisation de la paix et de la cohésion sociale	
7.4 : Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent	
7.5 : Gestion efficace des migrants et des réfugiés	
7.6 : Politique active d'aménagement du territoire	
7.7 : Effectivité de la décentralisation et du développement local	
7.8 : Accès à un état civil performant	

III.1.4. Durabilité et appropriation du chantier 7

Durabilité & Appropriation

Le manque d'appropriation du cadre institutionnel de la SCAPP (CDS2) par les sectoriels se manifeste clairement dans la non-fonctionnalité du CDS et a constitué les contraintes majeures de ce processus de revue. L'inadéquation entre les objectifs annoncés dans le narratif et la

batterie d'indicateurs de la SCAPP et l'absence de référence aux objectifs de la SCAPP dans la programmation opérationnelle des départements sectoriels ont limité la portée de l'analyse.

Ce déficit d'appropriation de la SCAPP et de ses options stratégiques et de ses réalisations par un grand nombre de membres du CDS rencontrés est dû à la conjugaison de plusieurs facteurs dont l'absence de stratégie de communication, de formation et de mise à niveau sur le dispositif, notamment pour des membres qui sont très mobiles (dynamique des nominations dans le secteur public,..), mais aussi pour la société civile et les élus qui ne se sentent que peu ou pas concernés par le CDS et la SCAPP.

Tableau 22 : Evaluation de la durabilité & appropriation du chantier 7

Intervention	Evaluation de la durabilité
7.1 : Amélioration de la gouvernance politique	
7.2 : Renforcement des forces de défense et de sécurité	
7.3 : Pérennisation de la paix et de la cohésion sociale	
7.4 : Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent	
7.5 : Gestion efficace des migrants et des réfugiés	
7.6: Politique active d'aménagement du territoire	
7.7 : Effectivité de la décentralisation et du développement local	
7.8 : Accès à un état civil performant	

III.2. Chantier 8 : Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique

Le chantier 8 de la SCAPP 2021-2025 est consacré à trois dimensions intimement liées : la promotion des droits humains, le renforcement de la justice et l'élargissement du contrôle citoyen de l'action publique. À travers lui, la SCAPP reconnaît que la croissance économique, pour être durable et partagée, doit s'appuyer sur des institutions légitimes et crédibles, des droits garantis et protégés, ainsi qu'un espace public ouvert où l'État accepte la redevabilité comme principe fondateur de son action.

L'importance de ce chantier dépasse de loin la simple addition de projets ou de réformes sectorielles. Il touche au socle même du pacte social, à la relation de confiance entre l'État et les citoyens et à la légitimité de l'action publique. L'histoire récente comme les comparaisons internationales démontrent qu'aucune stratégie de développement ne peut prospérer durablement sans institutions judiciaires indépendantes et accessibles, sans une culture effective des droits humains et sans mécanismes permettant aux citoyens de demander des comptes à leurs gouvernants. Dans un contexte marqué par la jeunesse de la population, par

des défis sécuritaires et sociaux, mais aussi par de fortes aspirations démocratiques, la réussite de ce chantier conditionne largement la crédibilité de l'ensemble de la SCAPP.

L'évaluation a accordé une attention particulière à la dimension transversale du chantier. En effet, si la justice, les droits humains et le contrôle citoyen constituent un axe spécifique de la SCAPP, ils exercent en réalité une influence déterminante sur la réussite des autres chantiers. Un appareil judiciaire crédible et modernisé crée un environnement favorable aux réformes économiques et au climat des affaires. Le respect des droits humains renforce la cohésion sociale, réduit les tensions et favorise la participation des citoyens aux dynamiques de développement. La professionnalisation et l'indépendance de la presse, tout comme la structuration de la société civile, jouent un rôle décisif dans l'amélioration de la transparence, la lutte contre la corruption et le suivi citoyen des politiques publiques. De ce point de vue, le Chantier 8 ne peut être considéré comme un axe isolé : il est au contraire une condition transversale de la réussite globale de la stratégie nationale.

Une attention particulière a également été accordée aux avancées réalisées dans la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, composantes essentielles du Chantier 8 en matière de protection des droits fondamentaux. Depuis 2020, des progrès significatifs ont été enregistrés avec l'adoption de deux lois majeures — la loi n°2020-017 relative à la lutte contre la traite des personnes et la loi n°2020-018 sur le trafic illicite de migrants — qui définissent clairement les infractions, renforcent les sanctions et consacrent les droits des victimes. La création de l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite et le Trafic de Personnes et des Migrants (INLCTPTM) est venue structurer l'architecture institutionnelle, en dotant le pays d'un organe de coordination chargé du suivi et de la mise en œuvre des politiques publiques en la matière. Par ailleurs, l'élaboration et l'opérationnalisation progressive du Mécanisme National de Référencement (MNR) ont permis d'organiser l'orientation et la prise en charge des victimes vers les services compétents — protection, santé, accompagnement psychosocial ou assistance juridique. L'adoption du Plan d'action national 2024-2026, préparé avec l'appui de l'OIM, contribue enfin à approfondir cette dynamique, en renforçant la prévention, la poursuite judiciaire et la protection des victimes. Ces avancées témoignent d'une volonté de consolider l'État de droit par la lutte contre des formes graves d'exploitation et de vulnérabilité humaine.

Au-delà de l'examen des documents officiels, l'évaluation s'est attachée à replacer les interventions dans leur contexte institutionnel et sociétal. Elle a analysé la manière dont les acteurs nationaux – ministères, juridictions, organes de régulation, organisations de la société civile, médias – se sont appropriés les objectifs du chantier et ont contribué à leur mise en œuvre. Elle a également examiné les modalités de financement et la manière dont celles-ci influencent l'efficacité et la durabilité des actions. Car un chantier aussi structurant ne peut réussir que si ses acquis reposent sur des mécanismes institutionnels solides, des ressources domestiques prévisibles et une véritable intégration dans les politiques nationales, au-delà de l'appui ponctuel des partenaires extérieurs.

Il convient de rappeler que l'analyse de ce chantier s'inscrit dans une perspective plus large, celle des engagements internationaux de la Mauritanie. Le Chantier 8 est directement lié aux Objectifs de Développement Durable, en particulier l'ODD 16 relatif à la paix, à la justice et à des institutions efficaces, mais aussi à d'autres cibles connexes en matière d'égalité, d'inclusion

et de participation. Il contribue également à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, qui place la gouvernance démocratique et l'État de droit au cœur de la transformation du continent. De ce point de vue, l'évaluation du Chantier 8 permet non seulement de mesurer les progrès accomplis dans le cadre de la SCAPP, mais aussi de situer la Mauritanie sur la trajectoire des réformes institutionnelles nécessaires à son intégration régionale et à son rayonnement international.

Les quatre critères d'évaluation retenus sont toujours replacés dans une perspective transversale et systémique. Car l'enjeu ultime n'est pas seulement d'apprécier la conformité des actions aux plans initiaux, mais bien de mesurer leur contribution effective à la construction d'un État de droit inclusif, crédible et durable. En ce sens, l'évaluation du chantier 8 ne constitue pas un exercice académique : elle est un maillon essentiel dans le processus d'amélioration continue de l'action publique et un vecteur pour renforcer la confiance entre l'État et ses citoyens.

III.2.1. Pertinence des choix du chantier 8

L'évaluation de la pertinence du Chantier 8 repose sur une analyse croisée entre les priorités stratégiques nationales, les objectifs de développement durable et les enjeux spécifiques liés aux droits humains, à la justice et au contrôle citoyen de l'action publique. La démarche a consisté à examiner la cohérence des interventions prévues par rapport aux défis identifiés, ainsi que leur capacité à apporter des réponses adaptées et structurantes. L'appréciation a été conduite à partir des cadres de planification nationaux et sectoriels, complétée par une revue des indicateurs de suivi et des résultats intermédiaires. L'approche adoptée combine ainsi une lecture qualitative (alignement stratégique, pertinence des choix) et une lecture quantitative (objectifs mesurables, cibles et indicateurs), afin de dégager une appréciation globale du degré de pertinence du Chantier 8.

Appréciation de la pertinence des choix du plan d'action

Le Chantier 8 constitue un pilier fondamental de la stratégie nationale de gouvernance. Il a pour ambition de consolider l'État de droit et de garantir aux citoyens une protection effective de leurs droits, un accès équitable à la justice et une participation accrue au contrôle de l'action publique. Ces choix apparaissent d'une grande pertinence compte tenu des réalités économiques et sociales du pays, ainsi que des exigences de transparence et de redevabilité qui accompagnent toute trajectoire de développement durable.

Les défis auxquels ce chantier cherche à répondre sont multiples et profonds. La justice demeure marquée par une lenteur des procédures et une surpopulation carcérale, notamment en raison d'un recours trop fréquent à la détention préventive. L'objectif de réduire à 5 % la proportion de détenus en attente de jugement traduit la volonté de mettre fin à cette anomalie structurelle qui mine la crédibilité du système judiciaire. De même, la dispersion et la vétusté des infrastructures judiciaires constituent une entrave majeure à l'accès équitable à la justice, particulièrement dans les zones de l'intérieur.





Parallèlement, la protection et la promotion des droits humains, bien que consacrées par les textes, connaissent encore des limites dans leur effectivité. Les dispositifs existants demeurent fragmentés et insuffisamment dotés en moyens humains et techniques. La création de programmes dédiés à la petite enfance, au renforcement des capacités des institutions de


défense des droits humains et à la cohabitation pacifique illustre la pertinence des choix opérés. Ils répondent à une nécessité de consolider la cohésion sociale et de prévenir les tensions dans un contexte où les fragilités économiques et les disparités territoriales peuvent constituer des sources de vulnérabilité.

Le contrôle citoyen et le rôle des médias représentent également des enjeux de première importance. L'expérience récente a montré que la société civile est encore faiblement impliquée dans le suivi des politiques publiques, tandis que le paysage médiatique, bien que numériquement dynamique, reste limité dans sa capacité à garantir un pluralisme de qualité et une information fiable. Le projet de création d'une maison de la presse et l'appui à la société civile pour renforcer ses capacités d'analyse et de suivi des politiques répondent à une attente forte de transparence et de participation citoyenne.

Dans leur ensemble, les interventions du plan d'action traduisent une cohérence interne satisfaisante : elles établissent un lien direct entre les problèmes structurels identifiés et les actions programmées, tout en couvrant un spectre large qui va de la réforme du cadre juridique et institutionnel à l'accompagnement social et communautaire.

Tableau 23 : Tableau récapitulatif de l'évaluation de la pertinence du Chantier 8

Enjeux et problèmes de développement	Interventions / Projets du PA SCAPP	Niveau de prise en charge par le PA	Justification et Observations
Insuffisante protection effective des droits humains et inégalités d'accès aux services de base	Agir ensemble pour l'accès aux droits ; Renforcement des capacités nationales ; Politique de la petite enfance ; Programme TAAYOUCH pour la cohabitation pacifique	Satisfaisant 	Les projets s'attaquent directement aux principales faiblesses institutionnelles et sociales, mais leur niveau de préparation reste limité, ce qui pourrait affecter la rapidité des résultats attendus.
Lenteurs judiciaires, surpopulation carcérale et déficit d'infrastructures adaptées	Construction et réhabilitation de tribunaux ; Modernisation du cadre légal ; Professionnalisation des acteurs judiciaires	Satisfaisant 	Ces interventions répondent aux défaillances structurelles les plus critiques et devraient avoir un impact direct sur l'efficacité et l'équité du système judiciaire.
Faible participation citoyenne au suivi et à l'évaluation des politiques	Renforcement des capacités de la société civile pour le suivi sectoriel	Moyennement Satisfaisant 	Le plan reconnaît le rôle essentiel de la société civile mais reste modeste dans l'ampleur des moyens prévus pour en faire un acteur central de la gouvernance.
Paysage médiatique fragile et manque de professionnalisation	Professionnalisation et indépendance de la presse	Moyennement Satisfaisant 	L'initiative est pertinente mais demeure ponctuelle, alors qu'un soutien plus

			structurel au secteur est nécessaire pour garantir un pluralisme effectif et une meilleure indépendance éditoriale.
Cohésion sociale fragile et risques de tensions communautaires	Programmes de résilience et de relèvement ; Appui à la cohabitation pacifique	Moyennement Satisfaisant 	Les projets visent à renforcer la résilience des communautés et à consolider le vivre-ensemble, mais leur efficacité dépendra largement des ressources mobilisées et de la continuité de l'action publique.

Conclusion

La pertinence du Chantier 8 ressort avec une clarté particulière, tant par la nature des enjeux qu'il cible que par la cohérence des interventions proposées. En s'attaquant simultanément à la protection des droits humains, au renforcement de la justice et à la consolidation du contrôle citoyen, ce chantier touche au cœur des défis de gouvernance qui conditionnent la crédibilité et la légitimité de l'action publique. La combinaison des axes retenus traduit une approche intégrée, qui vise non seulement à corriger des déficiences sectorielles, mais aussi à jeter les bases d'une gouvernance plus juste, plus transparente et plus inclusive.

Ce chantier tire également sa pertinence de sa capacité à créer des effets multiplicateurs sur l'ensemble des politiques publiques. Une justice accessible et impartiale contribue à restaurer la confiance dans les institutions ; une société civile dotée de capacités accrues permet de renforcer la redevabilité et de prévenir les dérives ; des médias professionnels et indépendants garantissent une information de qualité et alimentent le débat démocratique. Ensemble, ces dimensions constituent les conditions minimales pour que les réformes économiques et sociales puissent produire leurs effets dans un climat de confiance et d'adhésion citoyenne.

Il convient toutefois de relever que cette pertinence s'accompagne de défis notables. Le niveau de maturité encore limité de plusieurs projets pourrait freiner leur mise en œuvre et compromettre la rapidité des résultats attendus. Par ailleurs, l'ampleur des besoins en matière de justice, de droits humains et de médias reste supérieure aux moyens mobilisés, ce qui impose un effort accru de coordination, de planification et de renforcement des capacités institutionnelles. La dépendance vis-à-vis de financements extérieurs et la nécessité d'un engagement politique constant constituent d'autres facteurs critiques qui pèseront sur la trajectoire du chantier.

Au total, le Chantier 8 se distingue par sa pertinence stratégique et son rôle structurant dans l'architecture de la SCAPP. Il ne se limite pas à un champ thématique spécifique mais incarne une exigence transversale, celle de consolider l'État de droit et de renforcer le lien de confiance entre gouvernants et gouvernés. Sa réussite déterminera, dans une large mesure, la crédibilité du processus de réforme engagé par la Mauritanie et la capacité du pays à inscrire sa trajectoire de développement dans la durée.

III.2.2. Efficacité de la mise en œuvre du chantier 8

L'évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre du Chantier 8 a été conduite selon une approche combinant l'analyse des résultats atteints, le degré de progression des interventions et la comparaison avec les objectifs fixés à l'horizon 2025. La démarche a mobilisé deux niveaux d'appréciation complémentaires : d'une part, l'examen qualitatif de la dynamique institutionnelle, des réformes engagées et des mécanismes de gouvernance ; d'autre part, l'analyse quantitative des indicateurs de suivi, permettant de mesurer les écarts entre les données de référence et les cibles. L'évaluation s'appuie également sur l'identification des facteurs ayant facilité ou freiné la mise en œuvre, afin d'apprécier non seulement le niveau de réalisation des actions, mais aussi leur impact effectif sur la consolidation des droits humains, le fonctionnement de la justice et le contrôle citoyen.

Appréciation de l'efficacité de la mise en œuvre

L'examen de l'efficacité du Chantier 8 met en évidence des avancées tangibles dans plusieurs domaines, mais également des limites structurelles qui freinent la pleine réalisation des résultats attendus. Le secteur de la justice illustre bien cette double dynamique. Des efforts notables ont été consentis pour améliorer la couverture territoriale à travers des programmes de construction et de réhabilitation des tribunaux de moughataa et de wilaya. Ces chantiers témoignent d'une volonté politique de rapprocher la justice des citoyens et d'assurer une meilleure accessibilité. Toutefois, les retards constatés dans la passation des marchés et dans la mobilisation des ressources humaines spécialisées ont ralenti la mise en œuvre. Ils résultent d'une combinaison de facteurs : procédures de passation longues et fragmentées, validations successives impliquant plusieurs niveaux hiérarchiques, coordination limitée entre maîtres d'ouvrage et commissions de passation, préparation insuffisante des cahiers des charges, ainsi qu'une programmation budgétaire parfois décalée par rapport au calendrier opérationnel. Ces éléments structurels ont réduit l'impact immédiat des infrastructures sur la qualité du service rendu.

En matière de professionnalisation des acteurs judiciaires, des cycles de formation initiale et continue ont été initiés au profit des magistrats et auxiliaires de justice. Ces programmes ont contribué à renforcer les compétences techniques et à diffuser des pratiques plus conformes aux standards internationaux. Néanmoins, l'ampleur des besoins reste considérable et les efforts entrepris demeurent encore insuffisants pour transformer en profondeur le fonctionnement du système judiciaire, particulièrement en ce qui concerne la réduction de la détention préventive, qui continue de représenter une proportion élevée de la population carcérale.

Le volet relatif aux droits humains a également connu des progrès, notamment à travers l'opérationnalisation de programmes de sensibilisation, le renforcement des capacités institutionnelles et le lancement d'initiatives ciblant les groupes vulnérables. Ces mesures ont permis de poser les bases d'un dispositif plus structuré, mais leur mise en œuvre a souffert d'un manque de coordination et d'un suivi limité, ce qui réduit leur visibilité et leur impact concret sur le terrain. La traduction effective des engagements pris dans des résultats mesurables demeure donc encore incomplète.

Quant au contrôle citoyen et au développement des médias, les résultats restent plus mitigés. La création d'une maison de la presse constitue une avancée symbolique importante, mais elle n'a pas encore produit les effets structurants escomptés en termes de professionnalisation et d'indépendance des médias. De même, si certaines organisations de la société civile ont bénéficié d'appuis pour participer au suivi des politiques sectorielles, leur contribution reste marginale, faute d'un cadre institutionnel clairement établi et d'un financement durable. L'absence de mécanismes formels et réguliers d'intégration des citoyens dans les processus de décision réduit l'efficacité des interventions et limite la portée du chantier sur le plan de la redevabilité publique.

Dans l'ensemble, l'efficacité du Chantier 8 peut être qualifiée de moyenne. Des actions concrètes ont été réalisées et constituent des jalons essentiels, mais leur rythme, leur ampleur et leur impact demeurent en deçà des ambitions affichées. La lenteur administrative, le déficit de capacités techniques, la dépendance à des financements extérieurs et les résistances institutionnelles apparaissent comme les principaux facteurs explicatifs de ces écarts.

Tableau 24 : Tableau des Indicateurs de Suivi du Chantier 8

Intitulé de l'indicateur	Indicateur ODD correspondant	Valeur Référence	Année de référence	Source de la référence	Valeur cible 2025
Proportion de la population carcérale en attente de jugement	ODD 16.3 (Accès à la justice)	36 %	2018	Ministère de la Justice	5 %
Construction de tribunaux de moughataa	ODD 16.6 (Institutions efficaces et transparentes)	0 %	2020	Ministère de la Justice	100 % (15 tribunaux)
Réhabilitation des tribunaux de wilaya	ODD 16.6	45 %	2020	Ministère de la Justice	100 %
Taux de suivi des politiques publiques par la société civile	ODD 16.7 (Prise de décision inclusive et participative)	20 %	2020	CDS	100 %
Nombre de médias opérationnels	ODD 16.10 (Accès public à l'information)	230	2018	Ministère de la Communication	460

Conclusion

L'analyse de l'efficacité de la mise en œuvre du Chantier 8 met en lumière un paradoxe. Sur le plan institutionnel et normatif, les fondations ont été posées : la volonté de rapprocher la justice des citoyens, de protéger les droits humains et d'encourager le contrôle citoyen est manifeste. Des projets d'infrastructures judiciaires ont été lancés, des formations pour les magistrats et auxiliaires de justice amorcées, et des initiatives de sensibilisation déployées en faveur des populations vulnérables. Ces acquis constituent des jalons importants dans la construction d'un État de droit crédible et dans le renforcement de la gouvernance démocratique.

Pour autant, ces avancées demeurent fragiles et inégalement réparties. Les retards d'exécution, la persistance d'un taux élevé de détention préventive, la faible structuration des organisations de la société civile et la fragilité du secteur médiatique limitent encore la portée des actions entreprises. L'efficacité du chantier souffre d'un décalage manifeste entre les ambitions initiales et les résultats intermédiaires observés. Ce décalage n'est pas seulement technique ; il traduit également les résistances institutionnelles, la lourdeur administrative et l'insuffisante mobilisation des ressources nécessaires pour transformer l'élan politique en résultats tangibles et mesurables.

Cette situation met en évidence un enjeu central : l'efficacité du Chantier 8 ne se résume pas à l'exécution mécanique d'un plan d'action, mais repose sur la capacité de l'État à instaurer un cercle vertueux entre confiance citoyenne, justice accessible et institutions crédibles. En ce sens, chaque avancée, même partielle, contribue à rétablir le lien entre gouvernés et gouvernants et conditionne le succès des autres chantiers de la SCAPP. Une justice lente ou inéquitable fragilise la cohésion sociale, une société civile marginalisée réduit la transparence, et des médias faibles privent l'espace public du débat démocratique nécessaire à la légitimité des réformes.

L'évaluation conduit ainsi à un constat nuancé mais porteur d'espoir : le Chantier 8 dispose d'un potentiel transformateur indéniable, mais son efficacité effective dépendra de la capacité des autorités à accélérer la mise en œuvre, à doter les institutions judiciaires et de défense des droits de moyens suffisants, et à ouvrir davantage l'espace public à la participation citoyenne. L'engagement politique devra être constant, non seulement pour garantir la réalisation des objectifs d'ici 2025, mais surtout pour inscrire durablement la justice, les droits humains et la transparence au cœur du pacte social mauritanien.

En définitive, le Chantier 8 ne doit pas être considéré comme un chantier sectoriel parmi d'autres, mais comme l'un des fondements de la réussite globale de la stratégie nationale de développement. Son efficacité constitue la clé de voûte d'un État moderne, inclusif et respectueux des droits, condition indispensable à la prospérité partagée et à la stabilité politique et sociale du pays.

III.2.3. Efficience de l'utilisation des ressources du chantier 8

L'évaluation de l'efficience du Chantier 8 repose sur une double approche : d'une part, l'analyse de l'adéquation entre les ressources mobilisées (financières, humaines et institutionnelles) et les résultats obtenus ; d'autre part, l'examen des écarts observés entre les moyens investis, les taux d'exécution et les impacts attendus. La démarche combine une lecture quantitative, centrée sur les niveaux de maturité des projets et leurs taux d'avancement, et une lecture qualitative, attentive à la gestion des ressources, à la capacité d'adaptation et à la qualité des processus de mise en œuvre. Elle vise ainsi à apprécier dans quelle mesure le Chantier 8 parvient à produire des résultats significatifs avec une utilisation optimale des ressources disponibles.

Coût et financement du chantier

L'analyse des coûts et des financements du Chantier 8 éclaire directement son efficience, au sens du rapport entre ressources mobilisées et résultats effectivement obtenus dans l'horizon 2021-2025. L'enveloppe globale d'environ 373 millions MRU est majoritairement orientée vers

des postes à forte intensité capitalistique du pilier justice — 100 M MRU pour la construction/réhabilitation d'infrastructures judiciaires, 100 M MRU pour l'opérationnalisation de la politique de la petite enfance lorsque celle-ci soutient la chaîne protection-justice, et 50 M MRU pour la modernisation légale et la professionnalisation des acteurs — tandis que les volets droits humains au sens strict concentrent environ 100 M MRU (capacités institutionnelles, citoyenneté/cohabitation pacifique, actions ciblant les publics vulnérables) et que les composantes médias et société civile ne totalisent qu'environ 23 M MRU (dont 13 M MRU pour la Maison de la presse et 10 M MRU pour le suivi citoyen). Cette structure de dépenses produit un profil d'efficacité hétérogène : les investissements lourds, bien qu'indispensables, génèrent des effets décalés dans le temps et supportent des coûts fixes élevés (ingénierie, conformité, marchés publics, supervision), si bien que le coût par résultat intermédiaire (par tribunal effectivement opérationnel, par dossier traité plus rapidement, par point de réduction de la détention préventive) demeure temporairement élevé ; à l'inverse, les interventions faiblement dotées mais intensives en savoir-faire (formations ciblées, outils numériques de gestion des dossiers, campagnes de droits, micro-subventions aux OSC) présentent un temps-de-conversion des dépenses en outputs beaucoup plus court, avec des gains mesurables sur la productivité procédurale et l'accès à l'information, mais sans masse critique faute d'allocation suffisante.

Du point de vue des sources de financement, la spécialisation des flux accentue ces contrastes d'efficacité. Les crédits domestiques se concentrent sur les infrastructures et équipements, ce qui sécurise la disponibilité budgétaire mais expose l'exécution à des coûts de transaction élevés (cycles de passation longs, immobilisation de crédits en attente de démarrage, charges d'assistance technique). Les contributions extérieures se portent davantage sur les réformes "soft" (capacités, digital, OSC, médias) où le coût marginal par résultat est généralement plus favorable ; toutefois, la fragmentation des guichets et la variabilité des décaissements créent des à-coups qui réduisent la vitesse d'absorption et dissipent les gains d'échelle. À fin 2024, la mobilisation avoisine 60 % de l'enveloppe, mais la vitesse de dépense a surtout bénéficié aux chantiers techniquement prêts et visibles (infrastructures), laissant un écart d'efficacité entre des projets dotés mais à maturation lente et des actions à fort effet multiplicateur sous-financées. Cette asymétrie se lit aussi dans la composition des charges : la part des dépenses d'investissement en infrastructures absorbe l'essentiel des crédits engagés, tandis que les postes à rendement immédiat (digitalisation procédurale, reporting finances-performances, data justice, appui opérationnel aux rédactions, financement de base des OSC pour le suivi citoyen) restent proportionnellement faibles, ce qui limite la productivité marginale du portefeuille à court terme.

En termes de coûts unitaires implicites, plusieurs signaux ressortent :

- Pour l'infrastructure, le coût par "unité livrable opérationnelle" (tribunal fonctionnel avec greffe équipé et chaîne numérique activée) augmente dès qu'apparaissent retards de marché, séquences de réception fractionnées ou sous-dotation en personnel — chaque mois de glissement ajoute des frais généraux et de supervision sans produire de résultats ;
- Pour les programmes de formation et d'appui procédural, le coût par professionnel formé ou par dossier traité plus vite se révèle nettement inférieur, surtout lorsque la

formation est couplée à des outils numériques et à un pilotage par indicateurs (délais de traitement, taux de détention préventive, taux d’audiences tenues) ;

- Pour les médias et la société civile, l’efficacité dépend de la taille critique des appuis : une Maison de la presse sans paquet d’accompagnement éditorial et économique a un coût fixe élevé par résultat, tandis que de petites enveloppes d’innovation éditoriale ou de suivi citoyen affichent un rendement rapide mais dilué si elles ne sont pas agrégées.

Au total, l’efficacité du montage financier tient moins au volume global qu’au mix d’allocation et à la cinétique d’exécution. Tant que la dépense restera dominée par des postes à maturité longue et que les financements à rendement court resteront marginaux ou volatils, le coût par résultat intermédiaire demeurera élevé et l’écart se creusera entre ressources consommées et bénéfices perçus par les usagers. À l’inverse, une trajectoire budgétaire qui rééquilibre progressivement vers les leviers à effet multiplicateur (procédures, digital, capacités, information citoyenne) — tout en sécurisant l’achèvement des investissements structurants déjà engagés — ferait converger la frontière d’efficacité du chantier vers de meilleurs ratios coût/résultats, sans remise en cause des choix stratégiques.


Evaluation de l’efficacité de l’investissement public


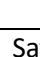


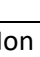

L’évaluation de l’efficacité du Chantier 8 met en lumière des résultats contrastés. Dans le secteur de la justice, les programmes de construction et de réhabilitation d’infrastructures judiciaires présentent un bon niveau de préparation mais souffrent de retards liés aux lourdeurs administratives et aux procédures de passation de marchés. Le rendement immédiat reste limité, bien que les investissements demeurent importants. À l’inverse, les programmes de formation des magistrats et auxiliaires de justice se distinguent par un bon rapport coût/bénéfice, en permettant d’améliorer rapidement les compétences professionnelles pour un coût maîtrisé.

Les interventions relatives aux droits humains affichent une efficacité variable. Les activités de sensibilisation, peu coûteuses, atteignent une large couverture mais leur impact reste difficilement mesurable. Le renforcement institutionnel et l’appui technique aux structures spécialisées sont en revanche jugés moins efficaces, faute de coordination et de suivi rigoureux. Quant au soutien aux médias et à la société civile, il souffre d’un rendement globalement faible, la création de la maison de la presse ayant absorbé une part importante des ressources sans générer encore les résultats escomptés.

Dans l’ensemble, l’efficacité du Chantier 8 peut être qualifiée de moyenne : si certains projets démontrent qu’une bonne allocation des ressources produit des résultats rapides, d’autres révèlent des faiblesses structurelles qui limitent la productivité des investissements engagés.

Tableau 25 : Tableau récapitulatif de l’évaluation de l’efficacité du Chantier 8

Projets / interventions	Taux d’exécution estimé 2024	Appréciation de l’efficacité	Observations
Construction de tribunaux de moughataa	35 %	Non Satisfaisant 	Retards dus aux procédures administratives et marchés publics

Réhabilitation des tribunaux de wilaya	60 %	Satisfaisant 	Bonne allocation des ressources mais rythme d'exécution lent
Programmes de formation des magistrats et greffiers	55 %	Moyennement Satisfaisant 	Coût maîtrisé, résultats visibles mais besoins encore importants
Programmes de sensibilisation aux droits humains	70 %	Satisfaisant 	Couverture large, mais impact insuffisamment mesuré
Renforcement institutionnel des organes de droits humains	30 %	Non Satisfaisant 	Manque de coordination et suivi, ressources dispersées
Professionnalisation et indépendance de la presse	40 %	Moyennement Satisfaisant 	Coûts élevés, résultats limités à ce stade
Soutien aux organisations de la société civile	25 %	Non Satisfaisant 	Absence de financements pérennes, manque de mécanismes institutionnels

Conclusion

L'analyse de l'efficacité du Chantier 8 révèle un paradoxe caractéristique des réformes institutionnelles complexes : d'une part, une volonté politique forte et des ressources budgétaires conséquentes, d'autre part, une conversion encore incomplète de ces moyens en résultats tangibles et rapides. Le coût global du chantier, estimé à 373 millions MRU, illustre la place stratégique accordée à la justice, aux droits humains et à la participation citoyenne dans l'architecture de la SCAPP. Cependant, la prédominance des investissements à maturité longue — infrastructures judiciaires, programmes institutionnels lourds — entraîne mécaniquement des coûts unitaires élevés, allonge les délais de réalisation et génère des effets différés dans le temps, ce qui pèse sur la perception immédiate de l'efficacité publique.

L'évaluation met néanmoins en lumière des foyers d'efficacité élevée, démontrant qu'il existe au sein du chantier des marges considérables pour optimiser le rapport coût/résultats. Les formations ciblées des magistrats et greffiers, la digitalisation progressive des procédures judiciaires, les initiatives locales de sensibilisation aux droits humains ou encore les appuis ponctuels à la société civile et aux médias, malgré des dotations modestes, produisent des effets rapides, visibles et mesurables. Ces interventions démontrent que des allocations relativement limitées peuvent générer des retombées disproportionnées en matière d'amélioration des services et de consolidation de la confiance citoyenne. Elles constituent ainsi des leviers à haut rendement marginal, qui devraient être davantage intégrés dans les arbitrages budgétaires et dans la programmation des ressources.

Cette hétérogénéité des rendements souligne que l'efficacité du Chantier 8 n'est pas seulement affaire de financement, mais résulte avant tout de la qualité de la gouvernance budgétaire et opérationnelle. La fragmentation des guichets, la lenteur des passations de marchés, l'absence de dispositifs robustes de suivi budgétaire en temps réel et la faible articulation entre crédits disponibles et maturité des projets contribuent à éroder l'efficacité.

La question centrale n'est donc pas de savoir si les ressources sont suffisantes, mais si elles sont employées dans les bonnes séquences, au bon rythme et selon des modalités permettant de maximiser les retombées socio-économiques.

En définitive, l'efficacité du Chantier 8 peut être renforcée par une réorientation progressive de la dépense publique vers les postes à effet multiplicateur rapide, sans pour autant sacrifier les investissements structurants indispensables à long terme. L'introduction de mécanismes de budgétisation axée sur la performance, la gestion prévisionnelle des flux financiers, la rationalisation des marchés publics et la réduction des coûts de transaction apparaissent comme autant de leviers indispensables pour accroître la productivité de chaque unité de ressource investie.

Ainsi conçu, le Chantier 8 pourrait devenir un modèle de réforme efficace : en combinant investissements lourds et interventions légères à fort rendement, il contribuerait à rééquilibrer l'action publique entre le temps long des transformations institutionnelles et le temps court des attentes citoyennes. Ce double ajustement conditionne non seulement la réussite du chantier lui-même, mais aussi la crédibilité de l'ensemble de la SCAPP, dans un contexte où la légitimité des politiques publiques se mesure désormais à leur capacité à produire rapidement des résultats visibles, tout en consolidant durablement les institutions.

III.2.4. Durabilité et appropriation du chantier 8

L'évaluation de la durabilité et de l'appropriation du Chantier 8 repose sur une approche croisée. Elle combine, d'une part, une analyse des mécanismes institutionnels, budgétaires et organisationnels permettant d'assurer la continuité des actions au-delà de l'horizon de la SCAPP (2021-2025), et d'autre part, une appréciation de l'engagement réel des parties prenantes nationales (institutions publiques, société civile, magistrature, médias, citoyens) dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des interventions. La méthodologie a mobilisé l'examen documentaire (plans d'action, bilans NASMO/RAMO, indicateurs de suivi), la comparaison entre niveaux de financement et degré d'institutionnalisation, ainsi qu'une lecture qualitative des dynamiques d'appropriation politique et sociale. Elle vise moins à mesurer des outputs ponctuels qu'à éclairer la capacité des réformes à survivre au temps politique et budgétaire, condition indispensable pour la consolidation de l'État de droit.

Evaluation de la durabilité et de l'appropriation du Chantier

L'évaluation fait apparaître des écarts notables entre domaines d'intervention. Dans le secteur judiciaire, les investissements dans les infrastructures (construction et réhabilitation de tribunaux) constituent un acquis structurant, mais leur pérennité dépendra de la capacité de l'État à en assurer la maintenance et à affecter des magistrats et greffiers qualifiés en nombre suffisant. L'appropriation institutionnelle est réelle, mais souvent concentrée au niveau central, alors que les juridictions locales demeurent sous-dotées en ressources humaines et financières, ce qui fragilise la continuité opérationnelle.







Les programmes de formation des magistrats et greffiers témoignent d'une appropriation croissante par les acteurs nationaux, mais la durabilité de ces acquis suppose l'institutionnalisation des curricula au sein des structures permanentes de formation et l'instauration de mécanismes réguliers de recyclage. À défaut, les compétences acquises risquent de se diluer avec le temps et la mobilité des carrières.

Les interventions relatives aux droits humains offrent un tableau contrasté. Les campagnes de sensibilisation, peu coûteuses, produisent des effets immédiats, mais leur impact durable reste incertain sans relais institutionnels et budgétaires pérennes. Les organes spécialisés peinent à internaliser ces actions, dépendant largement de l'appui extérieur. Cette dépendance questionne la profondeur de l'appropriation : elle est réelle sur le plan discursif, mais demeure fragile sur le plan fonctionnel.

Le soutien aux médias et à la société civile illustre le maillon faible du chantier. La création de la Maison de la presse constitue un acquis symbolique, mais sa viabilité économique et institutionnelle est encore incertaine. Les OSC, quant à elles, manifestent un haut degré d'appropriation en termes d'engagement, mais leur action reste limitée par une dépendance chronique aux financements extérieurs et par l'absence de mécanismes de partenariat stables avec l'État. Sans une intégration explicite dans les politiques publiques et un financement récurrent, la durabilité de leurs interventions demeure compromise.

Ainsi, si l'appropriation politique et institutionnelle est perceptible, elle reste inégale et souvent superficielle. La durabilité, quant à elle, dépend de la capacité des pouvoirs publics à transformer les acquis ponctuels en dispositifs structurels, inscrits dans le budget et dans la gouvernance nationale.

Tableau 26 : Tableau récapitulatif de l'évaluation de la durabilité et de l'appropriation

Projets / interventions	Durabilité prévue	Appropriation par les acteurs	Niveau d'appréciation	Observations
Construction et réhabilitation des tribunaux	Moyenne à élevée	Forte (Ministère de la Justice)	Satisfaisant 	Pérennité conditionnée à l'entretien et au recrutement de personnel qualifié
Programmes de formation des magistrats et greffiers	Moyenne	Bonne (magistrats, ENM)	Moyennement satisfaisant 	Besoin d'institutionnalisation et de recyclage régulier
Sensibilisation et plaidoyer droits humains	Moyenne	Inégale (organes spécialisés)	Moyennement satisfaisant 	Effets rapides mais dépendance au soutien extérieur
Renforcement institutionnel droits humains	Faible	Faible à moyenne	Non satisfaisant 	Manque de coordination et faible internalisation institutionnelle
Professionnalisation et indépendance de la presse	Faible à moyenne	Moyenne (journalistes, syndicats)	Moyennement satisfaisant 	Acquis symbolique mais fonctionnement non garanti à long terme
Soutien aux OSC pour le suivi citoyen	Faible	Forte mais fragile	Non satisfaisant 	Appropriation réelle mais forte dépendance financière extérieure

Conclusion

L'évaluation de la durabilité et de l'appropriation du Chantier 8 met en évidence une double réalité. D'un côté, des acquis substantiels ont été enregistrés : des infrastructures judiciaires nouvelles ou réhabilitées, des formations qui commencent à renforcer les compétences de la magistrature et des greffes, des campagnes de sensibilisation qui diffusent la culture des droits humains, ainsi qu'une mobilisation croissante des acteurs de la société civile et des médias. Ces avancées traduisent une volonté politique affirmée et une réelle dynamique d'engagement.

De l'autre, la pérennité de ces acquis demeure fragile. La forte dépendance aux financements extérieurs, la concentration de l'appropriation au niveau central, l'absence de mécanismes financiers pérennes pour la société civile et les médias, ou encore la faible institutionnalisation de certains programmes (notamment dans le domaine des droits humains), sont autant de facteurs qui compromettent la consolidation des résultats à long terme. Le risque est réel que les acquis du Chantier 8 se réduisent à des avancées ponctuelles, sans devenir des leviers structurels de transformation.

Ainsi, la durabilité et l'appropriation du Chantier 8 ne sauraient être considérées comme des données acquises : elles doivent être construites activement. Leur consolidation exige un effort soutenu pour transformer des actions financées en institutions pérennes, des résultats ponctuels en pratiques consolidées, et des engagements politiques en mécanismes de gouvernance durablement ancrés. Cela suppose : une volonté politique constante, un financement domestique récurrent, une gouvernance plus inclusive et un ancrage plus profond des réformes dans les structures nationales.

Au-delà de l'horizon 2025, la question centrale n'est pas seulement de prolonger les projets en cours, mais de faire du Chantier 8 un socle durable de consolidation de l'État de droit et de la gouvernance démocratique. En renforçant les institutions judiciaires, en professionnalisant durablement la presse, en stabilisant le rôle de la société civile et en institutionnalisant la protection des droits humains, le Chantier 8 pourrait devenir une référence de réforme structurelle réussie. À l'inverse, si les fragilités actuelles ne sont pas corrigées, les avancées risquent de rester fragmentées, exposées aux aléas politiques et financiers, et de perdre leur capacité de transformation systémique.

En définitive, la durabilité et l'appropriation ne sont pas des variables secondaires, mais le véritable test de crédibilité et de légitimité du Chantier 8. C'est de leur profondeur que dépendra la capacité de la SCAPP à laisser un héritage institutionnel solide, reconnu par les citoyens, soutenu par les acteurs sociaux, et capable de résister aux cycles politiques et financiers. En ce sens, la réussite du Chantier 8 dépasse son seul périmètre : elle conditionne la confiance entre l'État et les citoyens, et participe à la consolidation démocratique et à la stabilité sociale du pays.

III.3. Chantier 9 : Gouvernance administrative, économique et financière et capture du dividende démographique

Le chantier n°9 de la SCAPP 2021-2025 est consacré à la gouvernance administrative, économique et financière ainsi qu'à la capture du dividende démographique. Ce chantier revêt une importance stratégique du fait de son rôle transversal dans la modernisation de l'action publique, la consolidation de la transparence, le renforcement des capacités institutionnelles et la stimulation de la compétitivité économique.

L'évaluation a permis de mettre en évidence des réussites notables — notamment dans les domaines de la digitalisation des services publics, de la réforme budgétaire, de l'inclusion financière et du renforcement du système statistique — ainsi que des défis persistants, tels que l'achèvement des réformes institutionnelles complexes, la lutte contre la corruption et la réduction des disparités régionales.

III.3.1. Pertinence des choix du chantier 9

Appréciation de la pertinence des choix du plan d'action

L'évaluation de la pertinence du Chantier 9 met en évidence un alignement globalement satisfaisant entre les interventions prévues et les grandes orientations stratégiques du pays, telles que définies dans les priorités nationales, les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Les actions programmées s'inscrivent dans une logique de réponse aux principaux défis structurels mis en lumière par le diagnostic initial de la SCAPP. Ces défis portent notamment sur la modernisation du système national de planification, le renforcement et l'harmonisation du système statistique, la capture du dividende démographique, l'instauration de mécanismes efficaces de lutte contre la corruption, l'amélioration du climat des affaires, la réforme et la consolidation des finances publiques, l'élargissement de l'inclusion financière et la transformation de l'administration publique vers des standards plus performants et transparents.

L'analyse s'appuie sur les constats détaillés présentés dans les SCAPP Volumes I et II, qui confirment la pertinence stratégique de ce chantier comme levier essentiel pour la consolidation des capacités institutionnelles et économiques du pays. Les interventions prévues couvrent un spectre large et cohérent, allant des réformes de planification nationale et régionale à l'amélioration de la gouvernance publique, en passant par la modernisation des systèmes statistiques, la mise en place de cadres réglementaires adaptés, le renforcement des institutions de contrôle et la facilitation de l'investissement privé.




La mise en œuvre de ces projets ne vise pas seulement à corriger des insuffisances structurelles ou organisationnelles, mais également à assurer une mise en cohérence avec les engagements internationaux. À ce titre, les actions s'alignent directement sur des cibles précises des ODD, telles que l'ODD 16 (renforcement des institutions efficaces, responsables et transparentes), l'ODD 8 (promotion d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable) et, indirectement, l'ODD 9 (développement d'infrastructures résilientes et industrialisation durable). De plus, elles s'inscrivent dans la vision de l'Agenda 2063 en matière de transformation structurelle, de bonne gouvernance et d'intégration régionale.






Les progrès déjà observés illustrent la capacité du Chantier 9 à impulser des transformations concrètes. La digitalisation progressive des services publics a permis de simplifier certaines démarches administratives et d'améliorer la transparence. La création d'un marché interbancaire opérationnel contribue à une meilleure fluidité du système financier et à l'intégration des acteurs économiques. La généralisation progressive des budgets-programmes, quant à elle, renforce l'efficacité et la redevabilité de la gestion publique. Ces réalisations montrent que le chantier ne se limite pas à des réformes techniques, mais qu'il cherche à transformer les modes de gestion publique et à stimuler la compétitivité économique sur le long terme.

Cependant, l'analyse met aussi en évidence des zones de fragilité. La mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption demeure lente, avec un écart persistant entre le cadre juridique adopté et son application opérationnelle. Par ailleurs, le développement des services transactionnels en ligne reste partiel, limitant le potentiel de l'e-gouvernement à offrir un accès équitable et efficient aux services administratifs. Ces contraintes soulignent la nécessité d'un renforcement du suivi-évaluation et d'une priorisation stratégique des actions à fort effet de levier, particulièrement celles susceptibles de renforcer la gouvernance, la transparence et la confiance des citoyens dans les institutions.

En définitive, l'évaluation confirme que le Chantier 9 occupe une position centrale dans la dynamique de modernisation institutionnelle et de transformation économique de la Mauritanie. Sa pertinence découle à la fois de sa capacité à articuler les politiques publiques autour d'objectifs communs, à améliorer la performance des institutions, et à créer un environnement propice à une croissance inclusive, durable et résiliente, conforme aux engagements nationaux et internationaux du pays.

Tableau 27 : Récapitulatif de l'évaluation de la pertinence du Chantier 9

Enjeux et problèmes de développement	Interventions / Projets du PA SCAPP	Prise en charge par le PA	Justification et Observations
Faible intégration et efficacité du système national de planification et de suivi-évaluation	Projet d'amélioration des performances du système de planification ; PA2GI	Satisfaisant 	Adoption du décret CAPIP, harmonisation procédures PNPIP/PIP, intégration dimension climatique, mise en place plateforme MOUTABAA, alignement sur ODD et Agenda 2063
Système statistique fragmenté, faible alignement sur standards internationaux	Projet d'Appui à la mise en œuvre de la SNDDS	Satisfaisant 	Opérationnalisation ANSADE, adoption SNDDS 2021-2030, amélioration score ODIN (42 en 2024 vs objectif 40), portails thématiques et SGDD-a.
Captation limitée du dividende démographique	Projet SWEDD	Satisfaisant 	Taux de rétention filles 97 % (supérieur cible 95 %), intégration modules santé reproductive, formation jeunes aux métiers du numérique, extension espaces sûrs.

Gouvernance perfectible et lutte anticorruption insuffisante	Stratégie nationale de lutte contre la corruption ; Modernisation Cour des Comptes	Moyennement satisfaisant 	Adoption SNLCC, création organe de pilotage, mais score CPI stagnant à 30/100 ; lenteur dans l'opérationnalisation des mécanismes de redevabilité.
Climat des affaires peu compétitif et cadre PPP perfectible	Amélioration climat des affaires et promotion secteur privé ; Made in Mauritania	Satisfaisant 	Révision du Code des investissements, adoption loi PPP révisée, Startup Act, planification technopôle, mais indicateurs Doing Business abandonnés.
Retards dans l'application complète de la LOLF et budgets-programmes	Réforme de la gestion des finances publiques	Satisfaisant 	Généralisation budget-programmes à 18 ministères, élargissement TOFE aux collectivités, réalisation du PEFA , réforme comptable IPSAS en cours.
Inclusion financière faible et stabilité du secteur à renforcer	PAMIF ; PRIF	Satisfaisant 	Marché interbancaire opérationnel, nouveau régime de change flexible, paiements instantanés interopérables, mais inclusion financière encore en-deçà des 50 %.
Administration publique lourde et services numériques insuffisants	Amélioration performances RH État ; e-Gouvernement	Satisfaisant 	Multiplatesformes dématérialisées

Conclusion

L'évaluation de la pertinence du Chantier 9 confirme que celui-ci constitue un levier central pour la modernisation institutionnelle, l'amélioration de la gouvernance et la transformation économique du pays. Les interventions planifiées sont en adéquation avec les priorités nationales définies par la SCAPP et alignées sur les engagements internationaux, notamment les Objectifs de Développement Durable et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Les progrès réalisés dans des domaines stratégiques comme la digitalisation des services publics, le renforcement du système statistique, la réforme des finances publiques et la promotion du secteur privé témoignent d'avancées concrètes. Toutefois, certaines contraintes – lenteur dans l'opérationnalisation des réformes anticorruption, inégal accès aux services numériques, persistance de disparités régionales – limitent encore la pleine réalisation des objectifs.

La poursuite des efforts devra s'appuyer sur un suivi-évaluation rigoureux, un renforcement des capacités institutionnelles, une meilleure coordination intersectorielle et une mobilisation accrue des ressources internes. Si ces conditions sont réunies, le Chantier 9 pourra non seulement atteindre ses cibles à l'horizon 2025, mais aussi inscrire ses résultats dans la durée, contribuant ainsi à une croissance inclusive, résiliente et durable.

III.3.2. Efficacité de la mise en œuvre du chantier 9

L'efficacité du Chantier 9 se mesure au regard de l'atteinte des objectifs opérationnels définis dans le PA2 SCAPP pour la période 2021-2025, ainsi que de l'avancement des projets et réformes stratégiques. Globalement, la mise en œuvre affiche des résultats satisfaisants pour la majorité des cibles intermédiaires :

- Cibles déjà atteintes ou dépassées avant 2025 : taux de rétention des filles (SWEDD), score ODIN (statistiques), généralisation des budgets-programmes, mise en ligne de plusieurs plateformes d'e-gouvernement.
- Avancées significatives mais encore incomplètes : réforme comptable IPSAS, extension de l'inclusion financière, opérationnalisation des PPP et des technopôles.
- Progrès limités dans la lutte contre la corruption et la montée en puissance des services administratifs transactionnels.

Ces résultats s'expliquent par la forte mobilisation sur les projets à haute visibilité (digitalisation, statistiques, inclusion financière) et la complexité institutionnelle de certaines réformes transversales (corruption, climat des affaires).

Evaluation de l'efficacité de la mise en œuvre du chantier

Globalement, la mise en œuvre enregistre des résultats satisfaisants pour la majorité des cibles intermédiaires, confirmant la capacité de ce chantier à traduire les réformes planifiées en résultats tangibles pour les citoyens. Les meilleures performances sont observées lorsque la coordination interinstitutionnelle est solide et que les dispositifs techniques sont accompagnés d'actions de renforcement des capacités et d'appropriation par les usagers finaux.

Plusieurs cibles ont déjà été atteintes ou dépassées avant 2025. C'est le cas, par exemple, du taux de rétention scolaire des filles dans le cadre du SWEDD (Projet d'Autonomisation des Femmes et du Dividende Démographique), de l'amélioration du score ODIN sur les statistiques, de la généralisation des budgets-programmes ou encore de la mise en ligne de nombreuses plateformes d'e-gouvernement. Ces succès tiennent à la mobilisation rapide des ressources, à l'intégration d'innovations technologiques et à un pilotage resserré par les autorités compétentes.

D'autres réformes affichent des avancées significatives mais restent incomplètes, comme la mise en œuvre de la comptabilité publique conforme aux normes IPSAS, l'extension de l'inclusion financière, l'opérationnalisation des partenariats public-privé ou le développement des technopôles. Dans ces domaines, le rythme de progression est freiné par la complexité des réformes et par la nécessité de renforcer les capacités techniques et organisationnelles.

En revanche, les progrès demeurent limités dans la lutte contre la corruption et dans la montée en puissance des services administratifs transactionnels en ligne. Si le cadre légal et institutionnel est solide, il ne suffit pas à garantir la performance : l'opérationnalisation requiert un suivi rapproché, des incitations claires et une responsabilisation accrue des acteurs concernés.

Les retours d'expérience soulignent également l'importance de prendre en compte les spécificités locales, en particulier dans l'inclusion financière et le déploiement des outils numériques, afin d'éviter les disparités régionales et de maximiser l'impact. La mise en place d'instances de suivi régulières, associant l'administration centrale, les collectivités locales et la société civile, apparaît comme un levier essentiel pour accélérer la concrétisation des objectifs restants.

Ces résultats traduisent à la fois une forte mobilisation sur les projets à haute visibilité – digitalisation, statistiques, inclusion financière – et la difficulté de faire aboutir certaines réformes transversales plus complexes, notamment en matière de gouvernance et de climat des affaires.

Tableau 28 : Indicateurs de Suivi du Chantier 9

Intitulé de l'indicateur	Indicateur ODD correspondant	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif
Taux de rétention scolaire des filles au secondaire (projets SWEDD/SWEDD+)	ODD 4.1.2 – Taux d'achèvement du secondaire	68%	2021	Ministère de l'Éducation nationale / Enquête SCAPP	85 % en 2025
Score ODIN (Open Data Inventory)	ODD 17.18 – Données de haute qualité, fiables et actualisées	40/100	2020	Open Data Watch / SCAPP	60/100 en 2025
Part des budgets-programmes dans le budget national	ODD 16.6 – Institutions efficaces et transparentes	50%	2021	MEF / SCAPP Vol. II	100 % en 2025
Nombre de plateformes d'e-gouvernement transactionnelles opérationnelles	ODD 9.c – Accès accru aux TIC	5	2021	Agence Nationale de l'Informatique et des Systèmes d'Information (ANISI)	20 en 2025
Proportion des marchés publics passés via procédures électroniques	ODD 16.5 – Lutte contre la corruption	15%	2021	Autorité de Régulation des Marchés Publics / SCAPP	70 % en 2025
Taux d'inclusion financière de la population adulte	ODD 8.10 – Accès aux services financiers	21%	2021	Banque Centrale de Mauritanie / Enquête Findex	50 % en 2025
Nombre de PPP (partenariats public-privé) effectivement opérationnels	ODD 9.1 – Infrastructures durables	2	2021	Direction Générale des Partenariats Public-Privé / SCAPP	10 en 2025

Nombre de technopôles ou zones économiques spéciales opérationnelles	ODD 8.2 – Diversification économique	1	2021	Ministère du Commerce et de l'Industrie / SCAPP	4 en 2025
Nombre de rapports annuels d'évaluation de la performance budgétaire publiés	ODD 16.10 – Accès à l'information	1	2021	Cour des Comptes / SCAPP	5 (un par an)
Taux de rétention scolaire des filles au secondaire (projets SWEDD/SWEDD+)	ODD 4.1.2 – Taux d'achèvement du secondaire	68%	2021	Ministère de l'Éducation nationale / Enquête SCAPP	85 % en 2025
Score ODIN (Open Data Inventory)	ODD 17.18 – Données de haute qualité, fiables et actualisées	40/100	2020	Open Data Watch / SCAPP	60/100 en 2025

Conclusion

L'évaluation de l'efficacité du Chantier 9 met en évidence des avancées tangibles qui illustrent sa contribution à la réalisation des objectifs du PA2 de la SCAPP. Les résultats obtenus dans des domaines tels que la rétention scolaire des filles, l'amélioration du score ODIN, la généralisation des budgets-programmes et la mise en ligne de plateformes d'e-gouvernement confirment que, lorsque la coordination institutionnelle est solide, les moyens sont rapidement mobilisés et l'appropriation des réformes est effective, les progrès peuvent dépasser les attentes initiales. Ces succès reposent sur une combinaison de facteurs clés : la rapidité d'exécution, l'intégration d'innovations technologiques adaptées et un pilotage resserré par les autorités compétentes.

Cependant, l'analyse révèle également un rythme d'avancement moins soutenu dans certaines réformes stratégiques. L'adoption complète de la comptabilité publique conforme aux normes IPSAS, l'extension de l'inclusion financière, l'opérationnalisation des partenariats public-privé et le développement des technopôles avancent de manière inégale, en raison de défis techniques, institutionnels et parfois politiques. Dans ces domaines, le manque d'expertise spécialisée, la complexité des processus décisionnels et les résistances au changement freinent l'atteinte des objectifs fixés.

Les résultats restent particulièrement limités dans deux axes critiques : la lutte contre la corruption et la montée en puissance des services administratifs transactionnels. Malgré un cadre légal et institutionnel relativement robuste, l'efficacité demeure entravée par une insuffisance de suivi rapproché, un déficit d'incitations concrètes pour les acteurs impliqués et une responsabilisation parfois insuffisante des structures chargées de l'exécution. Ces constats soulignent la nécessité d'un engagement politique renforcé et d'une meilleure articulation entre les instruments juridiques, les capacités opérationnelles et les attentes des usagers.

Par ailleurs, l'expérience de mise en œuvre confirme que la prise en compte des spécificités locales est un facteur déterminant pour maximiser l'impact. Dans les initiatives d'inclusion financière comme dans le déploiement des outils numériques, l'adaptation aux réalités socio-économiques régionales permet de réduire les disparités territoriales et d'assurer une

diffusion équitable des bénéfices des réformes. La mise en place d'instances de suivi-évaluation régulières, associant administration centrale, collectivités locales, secteur privé et société civile, représente un levier essentiel pour garantir la pertinence des actions, anticiper les blocages et ajuster rapidement les interventions.

En définitive, le Chantier 9 dispose d'atouts majeurs pour atteindre ses cibles d'ici 2025, mais sa pleine efficacité dépendra de sa capacité à accélérer l'exécution des réformes en retard, à renforcer la redevabilité des acteurs, à améliorer la coordination intersectorielle et à ancrer les dispositifs techniques dans des pratiques institutionnelles pérennes. C'est à ce prix que ses acquis pourront être consolidés et transformés en résultats durables, contribuant ainsi à une gouvernance plus efficace, à une compétitivité accrue de l'économie nationale et à un meilleur accès des citoyens à des services publics modernes, transparents et inclusifs.

III.3.3. Efficience de l'utilisation des ressources du chantier 9

L'efficience du Chantier 9 s'apprécie à travers la capacité à optimiser l'utilisation des ressources financières, humaines et matérielles mobilisées pour atteindre les résultats fixés. Avec un budget global estimé à 6,9 milliards MRU pour la période 2021-2025, l'analyse montre que les projets à forte maturité technique — tels que la digitalisation des services publics, les réformes budgétaires et la modernisation du système statistique — présentent un rapport coût/résultat globalement satisfaisant. Ces interventions illustrent l'impact positif d'investissements ciblés, capables de générer rapidement des effets tangibles et mesurables.

Sur les 6,9 milliards MRU prévus, environ deux tiers ont été effectivement mobilisés, principalement à travers une combinaison de ressources domestiques — assurant en priorité le financement des réformes budgétaires, de la modernisation du système statistique et du développement des services numériques — et de financements extérieurs, davantage orientés vers les réformes institutionnelles complexes telles que la lutte contre la corruption, l'opérationnalisation des partenariats public-privé ou le développement des technopôles. Les financements domestiques ont ainsi contribué à stabiliser les projets à forte maturité technique, tandis que les appuis extérieurs ont soutenu les volets nécessitant un accompagnement technique renforcé et des investissements préalables plus importants. Cette répartition reflète la structure habituelle du financement des réformes transversales : les ressources nationales interviennent là où les dispositifs sont institutionnalisés, tandis que les segments en phase d'appropriation reposent encore sur une mobilisation externe.

Les données disponibles et les investigations menées confirment que l'efficience ne se limite pas au respect des budgets et des délais, mais repose également sur la capacité à orienter les ressources vers les actions à fort effet multiplicateur sur la gouvernance, la compétitivité économique et la qualité des services publics. Dans les segments les plus avancés, l'association d'une gouvernance de projet efficace et d'une forte appropriation institutionnelle a permis d'accélérer la mise en œuvre et d'obtenir des gains significatifs en productivité et en transparence.

En revanche, les projets institutionnels complexes, comme la modernisation de l'administration publique ou la lutte contre la corruption, enregistrent des retards notables qui en réduisent temporairement le rendement. Ces difficultés tiennent à la lourdeur des procédures administratives, à la complexité des processus de coordination

interinstitutionnelle, ainsi qu'à la disponibilité limitée d'expertises spécialisées. Elles montrent que, pour ce type de réformes, la maturité technique et organisationnelle est un facteur déterminant dans la conversion des ressources mobilisées en résultats concrets.

Enfin, l'optimisation de l'efficacité dépend également de la fluidité des processus opérationnels, notamment en matière de passation des marchés publics et de suivi budgétaire. L'intégration d'outils numériques de gestion et la capacité à croiser en temps réel données financières et indicateurs de performance se révèlent essentielles pour anticiper les retards, ajuster la planification et maximiser l'impact des investissements engagés.

Coût et financement du chantier

Le Chantier 9, consacré à la gouvernance administrative, économique et financière ainsi qu'à la capture du dividende démographique, constitue l'un des piliers stratégiques de la SCAPP, avec des réformes à fort potentiel transformateur pour la performance de l'État et la compétitivité de l'économie. Selon les estimations figurant dans le Plan d'Action de la SCAPP, son coût global pour la période 2021-2025 est évalué à 6,9 milliards MRU. Ce montant couvre un large éventail d'interventions, allant de la mise en place de plateformes numériques et d'outils d'e-gouvernement à l'adoption de normes internationales de gestion publique, en passant par le renforcement des capacités institutionnelles et la promotion de l'inclusion financière. La structure budgétaire met en évidence trois postes majeurs : les infrastructures et solutions numériques, qui représentent environ 40 % du budget ; les réformes institutionnelles et juridiques, près de 35 % ; et le renforcement des capacités humaines et organisationnelles, environ 25 %.

Alors que la période de mise en œuvre touche à sa fin, les ressources financières mobilisées pour ce chantier sont estimées à 65 % du montant total prévu, soit environ 4,485 milliards MRU. Ce taux traduit une situation contrastée : les projets à forte visibilité politique et à maturité technique élevée, tels que la digitalisation, la réforme budgétaire, la modernisation statistique et l'inclusion financière, bénéficient d'un financement relativement complet et d'une exécution soutenue. En revanche, les réformes institutionnelles complexes et les projets structurels lourds, tels que l'opérationnalisation des partenariats public-privé, le développement des technopôles ou la mise en œuvre intégrale de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption, connaissent des retards de mobilisation, souvent liés à la conditionnalité des financements extérieurs, à la complexité des procédures administratives ou à des capacités d'absorption limitées.

La mobilisation de ces ressources repose sur un mix de financements internes et externes. Les ressources budgétaires nationales sont allouées aux ministères et institutions pilotes, avec un effort particulier du Trésor public pour sécuriser les projets stratégiques. Les appuis extérieurs proviennent des principaux partenaires techniques et financiers, parmi lesquels la Banque mondiale, l'Union européenne, la Banque africaine de développement, le PNUD et diverses coopérations bilatérales, ciblant en priorité les réformes institutionnelles et la modernisation des infrastructures administratives. Des partenariats public-privé complètent ce dispositif pour des projets spécifiques, notamment dans le domaine des technologies et des zones économiques spéciales, même si leur mise en œuvre demeure encore limitée.

Si la mobilisation actuelle permet de maintenir la dynamique des projets prioritaires, elle reste insuffisante pour garantir l'achèvement de toutes les réformes d'ici 2025. Les défis majeurs concernent la prévisibilité des financements, particulièrement pour les projets dépendant de décaissements extérieurs, l'amélioration de la coordination entre financeurs et institutions bénéficiaires afin d'éviter la fragmentation des interventions, et l'accélération des procédures d'engagement et de passation des marchés pour réduire les délais entre la mobilisation des fonds et leur utilisation effective. Pour relever ces défis, il est essentiel de prioriser les projets à fort effet multiplicateur, de sécuriser des financements additionnels via des mécanismes innovants tels que la blended finance ou les obligations thématiques, et de mettre en place un suivi financier intégré permettant de relier directement la mobilisation des ressources aux résultats obtenus.

Evaluation de l'efficacité du chantier

L'efficacité du Chantier 9 s'apprécie à travers la capacité à optimiser l'utilisation des ressources financières, humaines et matérielles mobilisées pour atteindre les résultats fixés. Avec un budget global estimé à 6,9 milliards MRU pour la période 2021-2025, dont environ 65 % ont été effectivement mobilisés à ce jour, le rapport coût/résultat apparaît globalement satisfaisant pour les projets à forte maturité et à haut potentiel d'impact, tels que la digitalisation des services publics, les réformes budgétaires et la modernisation du système statistique. Ces initiatives démontrent que des investissements bien ciblés, accompagnés d'une gouvernance de projet efficace et d'une forte appropriation par les institutions bénéficiaires, peuvent générer rapidement des résultats significatifs avec un rendement socio-économique élevé.

L'analyse des informations disponibles montre toutefois un contraste marqué selon la nature et la complexité des interventions. Les projets institutionnels lourds, tels que la modernisation de l'administration publique, l'opérationnalisation des partenariats public-privé, ou la mise en œuvre intégrale de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption, affichent des taux d'exécution inférieurs à la moyenne et un rendement provisoirement faible. Ces retards tiennent à la fois à la complexité des processus de réforme, aux lenteurs administratives, à des capacités techniques insuffisantes et à la dépendance vis-à-vis de financements extérieurs soumis à conditionnalité. Dans ces contextes, l'efficacité dépend non seulement de la disponibilité des ressources, mais aussi de la capacité à mettre en place des dispositifs de pilotage renforcés, à mobiliser une expertise spécialisée et à maintenir un engagement politique constant pour surmonter les résistances au changement.






Plusieurs leviers peuvent améliorer l'efficacité globale du chantier. La gestion des marchés publics demeure un facteur déterminant : la réduction des délais de passation, combinée à la numérisation progressive du processus — notamment à travers la plateforme nationale d'e-procurement actuellement en développement avec l'appui de la Banque mondiale — renforcerait substantiellement la transparence, la traçabilité et la rapidité des procédures. Par ailleurs, l'intégration d'outils numériques pour le suivi budgétaire en temps réel et la mise en place d'un reporting régulier combinant données financières et indicateurs de performance permettraient d'anticiper les retards, de mieux orienter les efforts et de réallouer les ressources vers les interventions les plus performantes, dans la mesure permise par la réglementation et sous réserve de la flexibilité prévue dans les contrats. Enfin, le recours accru




à des approches modulaires et à des solutions technologiques éprouvées pourrait limiter les risques d'échec dans les projets de transformation institutionnelle.

Le récapitulatif ci-après illustre la diversité des situations observées : certaines interventions, comme le projet SWEDD ou les investissements dans le système statistique (ANSADE/SNDDS), atteignent ou dépassent 80 % d'exécution avec un bon rapport coût/bénéfice, tandis que d'autres, comme la SNLCC ou la réforme de la gestion des finances publiques, présentent des progrès réels mais encore inégaux : certaines avancées sont confirmées par le rapport de mise en œuvre du schéma-directeur, mais plusieurs volets demeurent en retrait et nécessitent un rythme d'exécution renforcé. Cette disparité souligne la nécessité de hiérarchiser les priorités et de concentrer les moyens sur les actions à fort effet multiplicateur, tout en accompagnant plus étroitement les réformes complexes afin d'en améliorer le rendement au fil du temps.

En définitive, l'efficacité du Chantier 9 est satisfaisante dans les segments les plus matures et techniquement maîtrisés, mais elle demeure perfectible dans les réformes institutionnelles de grande ampleur. Son amélioration passerait notamment par la mise en place d'un dispositif plus structuré de suivi-évaluation, intégrant à la fois le suivi financier (exécution budgétaire, coûts unitaires, capacités d'absorption) et le suivi opérationnel (avancement des activités, atteinte des jalons, gestion des risques). Ce système devrait être articulé à un mécanisme formalisé de réallocation des ressources, permettant d'ajuster périodiquement les financements en fonction de la performance observée et du niveau d'avancement des différents volets. Une telle approche renforcerait la capacité d'arbitrage, accélérerait la mise en œuvre et optimiserait l'impact global des investissements publics sur la gouvernance, la compétitivité et l'accès équitable aux services.

Tableau 29 : Récapitulatif de l'évaluation de l'efficacité du Chantier 9

Projets / interventions	Taux d'exécution estimé 2024	Appréciation de l'efficacité	Observations
Projet amélioration planification ; PA2GI	70 %	Satisfaisant 	Projets avancent conformément au calendrier, effets visibles sur la coordination et la planification.
Projet SNDDS / ANSADE	80 %	Satisfaisant 	Investissements ciblés sur des outils à fort effet de levier, ratio coût/résultat favorable.
Projet SWEDD	85 %	Satisfaisant 	Impact direct sur les bénéficiaires, efficacité des mécanismes de mise en œuvre.
SNLCC ; Modernisation Cour des Comptes	40 %	Non Satisfaisant 	Retards liés à la lente adoption des outils et à la complexité institutionnelle.
Amélioration climat affaires ; Made in Mauritania	65 %	Moyennement satisfaisant 	Effet de levier sur l'investissement privé, mais lente montée en puissance du Haut Conseil d'Investissement et impact encore en phase d'émergence du nouveau Code des Investissements.

Réforme GPF	40 %	Non Satisfaisant 	Mise en œuvre progressive, mais gains d'efficacité attendus après adoption complète de la LOLF.
PAMIF ; PRIF	60 %	Moyennement satisfaisant 	Réformes bancaires et paiement numérique avancent, mais inclusion encore limitée.
Amélioration RH État ; e-Gouvernement	50 %	Moyennement satisfaisant 	Investissements lourds, bénéfiques visibles à moyen terme, intégration inter-systèmes lente.

Conclusion

En conclusion, l'analyse de l'efficacité du Chantier 9 met en évidence un double constat. D'un côté, les interventions à forte maturité technique et à visibilité politique élevée, telles que la digitalisation des services publics, la réforme budgétaire et la modernisation du système statistique, présentent un rapport coût/résultat favorable et démontrent qu'un ciblage précis des investissements, combiné à un pilotage rigoureux, permet de produire des effets tangibles dans des délais raisonnables. De l'autre, les réformes institutionnelles plus complexes, notamment en matière de gouvernance, de lutte contre la corruption ou de partenariats public-privé, accusent des retards significatifs qui réduisent temporairement leur rendement, malgré leur importance stratégique pour la transformation structurelle du pays.

Ces écarts de performance traduisent moins un problème de disponibilité des ressources qu'une difficulté à aligner la capacité d'absorption, les procédures administratives et le rythme de mise en œuvre. L'efficacité reste donc étroitement liée à la qualité de la planification opérationnelle, à la fluidité de l'exécution budgétaire et à la réactivité dans la réallocation des moyens vers les actions à plus fort effet multiplicateur. Dans ce cadre, le renforcement des capacités institutionnelles, l'accélération des procédures de passation de marchés et la mise en place d'un dispositif intégré de suivi budgétaire et de performance apparaissent comme des leviers déterminants.

Ainsi, pour consolider les acquis et combler les écarts observés, il sera crucial de maintenir l'effort de mobilisation des ressources, d'orienter prioritairement les financements vers les interventions à impact rapide et durable, et de doter les réformes complexes d'un accompagnement technique et politique renforcé. Cette approche permettra non seulement de maximiser l'impact socio-économique des investissements engagés, mais aussi de garantir que chaque MRU dépensé contribue pleinement à l'atteinte des objectifs stratégiques de la SCAPP.

III.3.4. Durabilité et appropriation du chantier 9

L'analyse de la durabilité et de l'appropriation du Chantier 9 vise à évaluer dans quelle mesure les bénéfices générés par les réformes et interventions mises en œuvre pourront se maintenir au-delà de la période de réalisation prévue par la SCAPP. Il s'agit non seulement d'apprécier la probabilité de pérennité des résultats obtenus, mais aussi d'examiner la solidité des mécanismes institutionnels, financiers et organisationnels mis en place pour préserver les acquis à long terme.

Cette évaluation repose sur plusieurs dimensions complémentaires. Elle examine d’abord la robustesse des dispositifs institutionnels et financiers chargés de soutenir la continuité des interventions, en particulier dans des domaines structurants tels que la gouvernance, l’inclusion financière, la modernisation de l’administration et la digitalisation des services publics. Elle s’attache également à analyser le degré d’appropriation des résultats par les bénéficiaires et les parties prenantes locales, à travers l’engagement effectif des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et du secteur privé dans la gestion, le suivi et l’amélioration des initiatives lancées.

La durabilité est enfin considérée sous l’angle de la résilience, notamment face aux défis environnementaux et climatiques, ainsi qu’à la capacité des systèmes mis en place à s’adapter aux évolutions socio-économiques et institutionnelles. L’étude s’appuie sur une analyse documentaire approfondie des plans de sortie et de pérennisation, sur les retours des parties prenantes recueillis via entretiens et groupes de discussion, ainsi que sur les données et rapports fournis par les partenaires techniques et financiers.

Cette approche permet de déterminer si les acquis du Chantier 9 sont solidement ancrés dans les institutions nationales, soutenus par des financements viables, et suffisamment appropriés par les acteurs locaux pour résister aux aléas et s’inscrire dans une dynamique de progrès durable.

Evaluation de la durabilité et de l’appropriation

La durabilité des résultats du Chantier 9 dépend de l’institutionnalisation des réformes, de la pérennité des financements et de l’appropriation par les bénéficiaires. Les actions menées dans la planification, la statistique, la réforme budgétaire et la digitalisation présentent un fort potentiel de maintien dans le temps, grâce à l’adoption de cadres réglementaires et à l’intégration progressive dans les procédures administratives courantes. L’analyse des SCAPP Volumes I et II met en évidence que la durabilité à long terme nécessite une combinaison de cadres réglementaires solides, d’un engagement politique continu et de ressources nationales suffisantes pour éviter la dépendance excessive à l’aide extérieure. Dans les domaines où les réformes ont été pleinement intégrées dans les procédures courantes, comme la planification, la statistique et la gestion des finances publiques, les perspectives de maintien sont particulièrement favorables.

Un autre aspect clé de la durabilité réside dans l’appropriation par les bénéficiaires et les parties prenantes. Lorsque les utilisateurs finaux perçoivent clairement la valeur ajoutée des réformes — comme c’est le cas pour les services numériques intégrés ou les plateformes de données statistiques — leur engagement et leur utilisation régulière deviennent des facteurs déterminants pour ancrer les acquis dans la durée.









Cependant, certains domaines restent vulnérables : la dépendance à des financements extérieurs (SWEDD, PAMIF), les réformes anti-corruption dont la mise en œuvre est incomplète, et l’inclusion financière, encore en phase de consolidation. L’analyse des SCAPP Volumes I et II met en évidence que la durabilité à long terme nécessite une combinaison de cadres réglementaires solides, d’un engagement politique continu et de ressources nationales suffisantes pour éviter la dépendance excessive à l’aide extérieure. Dans les domaines où les réformes ont été pleinement intégrées dans les procédures courantes, comme la planification,

la statistique et la gestion des finances publiques, les perspectives de maintien sont particulièrement favorables.

À l'inverse, les projets dont la mise en œuvre repose encore largement sur des financements externes ou sur des mécanismes institutionnels récents présentent un risque accru de fragilisation. Pour ces derniers, le renforcement des partenariats locaux, la formation continue des acteurs et la création de lignes budgétaires nationales dédiées constituent des leviers essentiels pour garantir leur pérennité.

Un autre aspect clé de la durabilité réside dans l'appropriation par les bénéficiaires et les parties prenantes. Lorsque les utilisateurs finaux perçoivent clairement la valeur ajoutée des réformes — comme c'est le cas pour les services numériques intégrés ou les plateformes de données statistiques — leur engagement et leur utilisation régulière deviennent des facteurs déterminants pour ancrer les acquis dans la durée.

Tableau 30 : Récapitulatif de l'évaluation de la durabilité et de l'appropriation du chantier 9

Projets / interventions	Durabilité prévue	Appropriation par les acteurs	Niveau d'appréciation	Observations
Projet amélioration planification ; PA2GI	Probable	Haute (ministères, régions)	Satisfaisant 	Institutionnalisation dans les processus de planification nationale et régionale.
Projet SNDDS / ANSADE	Probable	Haute (ANSADE, CNS)	Satisfaisant 	Capacités techniques renforcées, cadre stratégique adopté jusqu'en 2030.
Projet SWEDD	Moyennement Probable	Haute (communautés, ONG locales)	Satisfaisant 	Impacts sociaux forts, mais dépendance au financement extérieur.
SNLCC ; Modernisation Cour des Comptes	Moyennement Probable	Moyenne (institutions de contrôle)	Moyennement Satisfaisant 	Cadre adopté mais appropriation lente par certaines parties prenantes.
Amélioration climat affaires ; Made in Mauritania	Moyennement Probable	Moyenne (secteur privé)	Satisfaisant 	Réformes légales solides, mais suivi institutionnel à renforcer.
Réforme GPF	Probable	Haute (MF, DGTCP)	Satisfaisant 	Intégrée dans la LOLF et dans les procédures budgétaires pérennes.
PAMIF ; PRIF	Moyennement Probable	Moyenne (BCM, banques)	Satisfaisant 	Appropriation croissante mais couverture géographique inégale.
Amélioration RH État ; e-Gouvernement	Probable	Moyenne (administrations)	Satisfaisant 	Services numériques intégrés, nécessité de formation continue pour l'usage optimal.

Conclusion

En définitive, l'analyse de la durabilité et de l'appropriation du Chantier 9 met en évidence des acquis significatifs, ancrés dans des réformes structurantes et portés par des dynamiques institutionnelles solides, notamment dans les domaines de la planification, de la statistique, de la réforme budgétaire et de la digitalisation. En tant que l'un des chantiers les plus structurants de la SCAPP, il a permis des avancées indéniables, appuyées par un cadre réglementaire établi, une intégration progressive dans les procédures courantes et un niveau d'appropriation élevé parmi les parties prenantes clés, offrant ainsi de bonnes perspectives de maintien dans le temps.

Cependant, certaines réformes à plus forte portée transformationnelle – telles que la lutte contre la corruption, la modernisation de l'administration publique, les partenariats public-privé ou les réformes des finances publiques – nécessitent un changement de rythme, une meilleure priorisation et une réappropriation institutionnelle renforcée pour en consolider les effets. De même, la pérennité de certains volets demeure conditionnée au renforcement des mécanismes institutionnels et financiers, en particulier pour les initiatives encore dépendantes de financements extérieurs ou reposant sur des structures organisationnelles récentes. Les projets liés à la lutte contre la corruption, à l'inclusion financière et à certains segments du développement du secteur privé requièrent un soutien politique accru, une mobilisation renforcée des ressources nationales et une participation élargie des acteurs locaux afin de réduire leur vulnérabilité à moyen terme.

La capacité des réformes à résister aux aléas institutionnels, économiques ou environnementaux dépendra directement de la mise en œuvre des recommandations formulées, notamment l'institutionnalisation des dispositifs créés, la sécurisation de financements récurrents et le transfert progressif des compétences vers les structures nationales et locales. Dans cette perspective, le rôle du Comité de pilotage de la SCAPP gagnerait à être davantage consolidé comme instance d'arbitrage stratégique, en particulier pour les réformes transversales touchant à la corruption, aux finances publiques ou à la digitalisation. En renforçant ces fondations, le Chantier 9 pourra non seulement préserver ses acquis au-delà de l'échéance de la SCAPP, mais aussi amplifier leur impact au sein d'une dynamique durable de modernisation de la gouvernance, de renforcement de la compétitivité et d'amélioration de l'accès équitable aux services publics.

IV. RECOMMANDATIONS

IV.1. Pertinence

Recommandation en lien avec la pertinence des choix du Chantier 1 (secteurs productifs)

La principale recommandation est d'instaurer une meilleure mise en phase des stratégies et politiques sectorielles et des plans d'action de la SCAPP afin de traduire la pertinence des orientations choisies et des projets identifiés dans la mise en œuvre, au niveau de tous les secteurs.

Recommandations en lien avec la pertinence du chantier 2 (Environnement et réduction des catastrophes)

Afin d'améliorer la pertinence du plan d'actions 2026-2030 de la SCAPP, les recommandations suivantes sont à prendre en compte :

- Le renforcement des capacités du département et des institutions impliquées dans la mise en œuvre des politiques de préservation de l'environnement et de lutte contre les catastrophes ;
- L'implication des communautés et le renforcement de leur résilience face aux effets des changements climatiques.

Recommandations en lien avec la pertinence du chantier 3 (Infrastructures)

La recommandation principale en faveur de l'amélioration de la pertinence est d'instaurer une meilleure mise en phase des stratégies et politiques sectorielles avec les plans d'action de la SCAPP, pour une plus grande pertinence et prise en charge des interventions, au niveau des différents secteurs.

Recommandations en lien avec la pertinence du chantier 4 (Education – Formation)

La situation actuelle du secteur éducatif, bien que jugée satisfaisante dans plusieurs domaines, nécessite une attention particulière et des recommandations stratégiques pour garantir une pertinence accrue des actions entreprises. Voici un ensemble de recommandations basées sur les enjeux identifiés :

- Renforcement de la Gouvernance Institutionnelle et Administrative :
 - Établir un cadre de gouvernance plus cohérent en réunissant les différents acteurs du secteur éducatif. Cela pourrait inclure des forums réguliers où les parties prenantes échangent sur les politiques et les pratiques.
 - Promouvoir la transparence et la reddition de comptes dans la gestion des ressources afin de renforcer la confiance du public dans les institutions éducatives.
- Augmentation de l'Investissement dans l'Enseignement :
 - Mettre en place un plan d'action clair pour passer de 3,1% à 5% du PIB alloué à l'éducation d'ici 2030. Cela pourrait impliquer la mobilisation de ressources additionnelles et la réaffectation des budgets existants.

- Encourager des partenariats public-privé pour financer des initiatives éducatives innovantes.
- Amélioration de la qualité des enseignants :
 - Intensifier les programmes de formation continue pour les enseignants, en mettant l'accent sur des méthodes pédagogiques modernes et adaptées aux besoins des élèves.
 - Développer un système de mentorat où les enseignants expérimentés peuvent guider les nouveaux enseignants, favorisant ainsi le partage des bonnes pratiques.
- Relèvement de la qualité et de la pertinence des programmes :
 - Réviser régulièrement les programmes scolaires pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences du marché du travail et aux besoins de la société. Impliquer des experts du secteur privé dans cette révision pourrait améliorer l'adéquation formation/emploi.
 - Promouvoir des initiatives de recherche scientifique qui tiennent compte des enjeux locaux et qui visent à inclure les populations marginalisées.
 - Mettre fin progressivement aux systèmes éducatifs parallèles pour garantir l'inclusion et la pérennité des acquis éducatifs des réfugiés.
- Modernisation du secteur de l'éducation :
 - Accélérer l'intégration des technologies numériques dans l'enseignement, notamment en développant des plateformes d'apprentissage en ligne et des ressources éducatives numériques accessibles.
 - Former les enseignants à l'utilisation des outils numériques pour enrichir l'expérience d'apprentissage des élèves.
- Adéquation Formation-Emploi :
 - Développer des programmes de formation qui tiennent compte des besoins économiques locaux et de l'évolution du marché de l'emploi. Cela inclut la création de cursus en partenariat avec des entreprises locales.
 - Promouvoir des programmes d'alphabétisation et d'enseignement non formel qui prennent en considération les réalités culturelles et économiques des différentes communautés, favorisant ainsi la paix et le respect des différences.

Recommandations en lien avec la pertinence du chantier 5 (Santé)

- Renforcement des capacités locales : Former et équiper le personnel médical local pour garantir la mise en œuvre efficace des interventions.
- Suivi et évaluation : Mettre en place un cadre rigoureux pour mesurer l'impact des actions et ajuster les stratégies en fonction des résultats.
- Engagement des communautés : Promouvoir la participation active des communautés dans la conception et la mise en œuvre des programmes de santé.
- Accès aux soins : Développer des mécanismes pour améliorer l'accès aux soins des populations vulnérables.

- Collaboration intersectorielle : Encourager une approche intersectorielle impliquant des acteurs de l'éducation et de l'environnement.
- Soutenabilité financière : Assurer le financement à long terme des initiatives de santé.
- Communication et sensibilisation : Renforcer les campagnes de communication pour sensibiliser la population aux enjeux de santé.

Ces recommandations visent à optimiser la mise en œuvre du plan d'action et à garantir la durabilité des bénéfices pour la santé publique en Mauritanie.

Recommandations en lien avec la pertinence du chantier 6 (Protection sociale)

Une mise en œuvre effective des recommandations proposées ci-dessous permettra d'optimiser la contribution de ces interventions à l'atteinte des objectifs de la SCAPP et des ODD.

- En matière d'emploi :
 - Renforcer les cibles et indicateurs de genre et de jeunesse ;
 - Introduire des objectifs chiffrés pour la participation des femmes aux dispositifs de formation et d'emploi, et appuyer les AGR féminins avec des mécanismes dédiés ;
 - Améliorer le lien formation–emploi ;
 - Établir des cadres de concertation avec les employeurs pour adapter les curricula aux besoins du marché local ;
 - Favoriser la formalisation de l'emploi ;
 - Mettre en œuvre des incitations fiscales/sociales à la formalisation et intégrer progressivement les acteurs informels ;
 - Renforcer la gouvernance du secteur de l'emploi ;
 - Assurer une gouvernance multisectorielle, et créer un système de suivi-évaluation robuste avec indicateurs désagrégés ;
 - Mobiliser des financements pour les jeunes ;
 - Créer un fonds d'appui à l'emploi des jeunes et promouvoir les partenariats public-privé (PPP).
- Dans le domaine de la jeunesse :
 - Renforcer la territorialisation et la déconcentration des programmes jeunesse : Élaborer une cartographie des besoins par région ; déployer des centres jeunesse polyvalents dans les wilayas les plus marginalisées ; intégrer les collectivités territoriales et les ONG locales dans l'exécution des projets.
 - Développer des mécanismes concrets d'implication des jeunes : mettre en place des conseils consultatifs de jeunes au niveau communal, régional et national ; promouvoir le volontariat, l'engagement civique et la participation aux politiques publiques ; créer un portail numérique national jeunesse pour la transparence et l'interaction.

- Cibler les jeunes vulnérables de manière différenciée : définir des sous-groupes prioritaires : (jeunes « ni en emploi, ni en éducation », filles rurales, jeunes en zones de départ migratoire, etc.) ; adapter les offres d’accompagnement et de formation à ces publics ; introduire des objectifs désagrégés par genre, région et statut socioéconomique.
- Assurer un meilleur alignement entre formation et emploi : renforcer la concertation entre les ministères, les acteurs de l’emploi, de la formation et du secteur privé ; développer des programmes de stage et d’alternance, notamment dans les secteurs porteurs (agriculture, numérique, artisanat) ; Promouvoir l’entrepreneuriat des jeunes par des mécanismes de financement adaptés et durables.
- En matière de protection sociale :
 - Consolider la coordination et l’architecture de ciblage : formaliser une définition opérationnelle de la vulnérabilité, harmoniser les registres/données (intégration avec le registre social, Système d’Information unique), et instituer un pilotage interministériel effectif.
 - Accélérer la montée en maturité des sous-projets : enfance, handicap, genre/VBG, pilotage SNPS.
 - Pérenniser et étendre le système de réponse aux chocs (transferts El Maouna et autres mécanismes adaptatifs).
 - Optimiser l’allocation : renforcer la cohérence géographique (wilayas à forte pauvreté) et thématique (enfance/handicap/genre).
- Dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
 - Renforcer la gouvernance intersectorielle de la sécurité alimentaire à travers une plateforme coordonnée (CSA, Santé, Agriculture, Tazour).
 - Institutionnaliser le lien entre sécurité alimentaire et nutrition, en intégrant les composantes nutritionnelles dans les programmes de transferts.
 - Optimiser l’utilisation du Registre Social en renforçant ses capacités de mise à jour et d’analyse.
 - Améliorer la coordination entre les filets sociaux existants (Tekavoul, El Maouna, autres interventions des PTF, etc.).
 - Consolider le système de suivi-évaluation avec des indicateurs désagrégés (sexe, âge, région).

Recommandations en lien avec la pertinence du chantier 7 (Gouvernance politique)

Afin d’améliorer la pertinence du plan d’actions 2026-2030 de la SCAPP, les recommandations suivantes sont à prendre en compte :

- Le renforcement des capacités du département et des institutions impliquées dans la mise en œuvre des activités du Chantier 7 de la SCAPP ;

- L'implication et l'inclusion des parties prenantes à tous les niveaux avec un intérêt spécifique pour les vulnérabilités.

Recommandations en lien avec la pertinence du chantier 8 (Justice – Droits humains)

L'évaluation confirme la pertinence générale des choix stratégiques opérés dans le cadre du Chantier 8. Les interventions retenues traduisent une réelle volonté de répondre aux défis structurels liés aux droits humains, à la justice et au contrôle citoyen. Toutefois, leur portée pourrait être amplifiée et leur efficacité accrue si certains ajustements étaient opérés. Les recommandations suivantes visent à consolider l'architecture du plan d'action, à combler les faiblesses observées et à renforcer l'impact global du chantier sur la gouvernance nationale.

- Renforcer le lien entre droits humains et réforme judiciaire : il importe de garantir que les réformes juridiques et institutionnelles adoptées en matière de droits humains se traduisent dans la pratique judiciaire par un accès effectif et équitable pour l'ensemble des citoyens. Cela suppose la mise en place de mécanismes de suivi indépendants, une meilleure diffusion de l'information juridique auprès des populations et un appui renforcé aux institutions chargées de la protection des droits.
- Accélérer la modernisation du système judiciaire : la réussite de cette modernisation dépend de la capacité à définir un calendrier réaliste mais contraignant, garantissant la construction et la réhabilitation rapides des infrastructures judiciaires prévues. Cet effort doit être accompagné d'une mobilisation d'expertises spécialisées, nationales et internationales, afin d'assurer la qualité technique et la durabilité des ouvrages et des réformes entreprises.
- Réduire durablement la détention préventive : l'objectif fixé de ramener la proportion de détenus en attente de jugement à 5 % ne pourra être atteint qu'en développant des alternatives crédibles à l'incarcération (médiation, peines alternatives, contrôle judiciaire) et en renforçant significativement les capacités des magistrats à instruire les dossiers dans des délais raisonnables. L'introduction d'outils de gestion des affaires judiciaires et la digitalisation des procédures constitueraient à cet égard des leviers essentiels.
- Élargir et institutionnaliser la participation de la société civile : la société civile doit être reconnue non comme un acteur périphérique mais comme un partenaire structurant de la gouvernance. Cela implique de renforcer ses capacités techniques et financières, de diversifier les organisations impliquées (associations locales, groupes de femmes et de jeunes) et d'institutionnaliser sa participation dans les mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation des politiques publiques.
- Développer un programme structuré et pérenne de soutien aux médias : au-delà de la création d'une maison de la presse, il convient d'instaurer des programmes de formation continue, de promouvoir l'indépendance éditoriale et d'assurer la viabilité économique des organes de presse. Une telle démarche permettrait aux médias d'assumer pleinement leur rôle de contre-pouvoir démocratique, en contribuant à la transparence de l'action publique et à la consolidation du pluralisme.

- Assurer une articulation transversale avec les autres chantiers de la SCAPP : la pertinence du Chantier 8 ne peut être pleinement valorisée que s'il est intégré de manière cohérente avec les autres réformes en cours, notamment celles liées à la cohésion sociale, à l'éducation, à l'emploi et à la gouvernance économique. Une meilleure coordination intersectorielle permettrait de maximiser les synergies, d'éviter la dispersion des ressources et de renforcer l'impact global de la stratégie nationale de développement.

Recommandations en lien avec la pertinence du chantier 9 (Gouvernance économique)

Afin d'accroître la pertinence des interventions du Chantier 9, il est essentiel d'orienter les actions vers un meilleur alignement stratégique, une adaptation fine aux besoins des bénéficiaires et une prise en compte plus rigoureuse des priorités nationales et internationales. Les recommandations suivantes sont proposées :

- Actualiser le cadre stratégique du chantier pour assurer sa cohérence avec la SCAPP, les réformes budgétaires, la modernisation statistique et la décentralisation, en intégrant les priorités spécifiques exprimées par les régions et communes.
- Décliner opérationnellement les cibles pertinentes des ODD (8, 9 et 16) et intégrer explicitement les objectifs de l'Agenda 2063 relatifs à la transformation structurelle et à l'intégration régionale.
- Réaliser des diagnostics participatifs réguliers auprès des femmes, des jeunes et des populations rurales, et mettre en place des indicateurs de pertinence mesurant l'impact direct des interventions sur ces groupes.
- Intégrer systématiquement la dimension genre, l'inclusion sociale et la résilience climatique dans la conception des projets, en garantissant l'accessibilité des innovations numériques à toutes les catégories de population.
- Mettre en place un mécanisme de coordination inter-chantiers et organiser des revues conjointes périodiques avec les partenaires techniques et financiers pour ajuster les orientations stratégiques en fonction des résultats et du contexte.
- Prioriser les projets à fort effet multiplicateur sur l'économie et la gouvernance, et réorienter ou abandonner ceux dont la contribution aux objectifs stratégiques de la SCAPP est marginale ou insuffisamment démontrée.

IV.2. Efficacité

Recommandations en lien avec les indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité

- Renforcer le système d'information, le mécanisme de suivi-évaluation et améliorer la collecte des données dans les différents domaines, notamment l'éducation, la santé, l'environnement et la gouvernance, pour remédier au manque de données actualisées ou fiables pour plusieurs indicateurs clés, et alternativement des indicateurs de substitution.

Recommandations en lien avec l'efficacité du chantier 1 :

Recommandations en lien avec l'efficacité du chantier 2

Pour remédier aux différentes contraintes, il faudrait engager les actions suivantes :

- Clarifier et vulgariser les rôles et mandats entre le MEDD et les autres Ministères et acteurs, en mettant en exergue le rôle de coordination et de lead du MEDD sur toutes les questions environnementales.
- Renforcer la concertation entre les différentes structures concernées par les questions environnementales pour une meilleure synergie et cohérence des politiques et interventions.
- Améliorer l'harmonisation des textes de lois qui touchent aux questions environnementales.
- Renforcer l'application de la réglementation environnementale par les secteurs, les entreprises et les citoyens.
- Développer des actions de communication sur les différentes thématiques (nouveaux domaines de l'environnement « gris » et « brun » incluant l'impact sur la santé et les effets du Changement Climatique)
- Elaboration d'une comptabilité environnementale et des instruments économiques relatifs au capital naturel et à l'économie verte inclusive
- Renforcer l'engagement et les capacités des Conseils régionaux et des communes pour leur permettre de jouer pleinement leurs rôles en matière de gestion environnementale.
- Accroître l'échelle de la restauration des terres dégradées et des ressources forestières
- Relancer l'utilisation de la technique de l'ensemencement aérien.
- Instaurer les actions anticipatoires pour faire face aux aléas climatiques (sécheresse, inondations, etc.), y compris la cartographie de zones à risques, le pré positionnement de stocks de contingence, la mise en place d'infrastructures de rétention des eaux, etc..

Recommandations en lien avec l'efficacité du chantier 3 :

Recommandations en lien avec l'efficacité du chantier 4

Le tableau des indicateurs met en lumière plusieurs défis majeurs dans le secteur de l'éducation, notamment la stagnation ou la baisse des taux de scolarisation et d'achèvement, ainsi que les investissements insuffisants dans le secteur. Il est impératif d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies robustes pour atteindre les objectifs fixés pour 2025 et au-delà. Une attention particulière doit être portée à l'augmentation des dépenses publiques en éducation, à la construction d'infrastructures adéquates et à la formation des jeunes et des formateurs.

Recommandations en lien avec l'efficacité du chantier 5 :

Pour progresser vers les ODD, la Mauritanie devrait :

- Renforcer les interventions nutritionnelles ciblées
- Améliorer l'accès aux services de santé maternelle et infantile

- Intensifier la lutte contre le paludisme et les maladies non transmissibles
- Développer les mécanismes de protection sociale en santé
- Améliorer le système d'information sanitaire pour un meilleur suivi

La situation actuelle appelle à une mobilisation multisectorielle coordonnée, intégrant particulièrement les dimensions de prévention, d'équité et de qualité des soins. L'atteinte des cibles ODD nécessitera un engagement politique soutenu et une allocation optimale des ressources sanitaires.

Pour accélérer les progrès de la SCAPP, plusieurs stratégies pourraient être renforcées :

- Amélioration de la gouvernance et coordination : Renforcer la collaboration entre le ministère de la Santé, les partenaires techniques et financiers, et les acteurs locaux pour une mise en œuvre plus efficace.
- Optimisation des ressources financières et humaines : Mobiliser davantage de financements (publics et privés) et former les professionnels de santé pour une meilleure couverture des besoins.
- Approche communautaire : Impliquer davantage les communautés locales, notamment les populations nomades, à travers des campagnes de sensibilisation et des services de santé mobiles.
- Renforcement du Suivi-évaluation : Mettre en place des indicateurs de performance clairs et un mécanisme de suivi rigoureux pour ajuster rapidement les stratégies en cas de retard.
- Innovation et digitalisation : Utiliser des solutions technologiques (télémédecine, systèmes d'information sanitaire) pour améliorer l'accès aux soins dans les zones reculées.

En combinant ces approches, la SCAPP pourrait accélérer l'atteinte de ses objectifs et maximiser son impact sur le système de santé mauritanien.

Recommandations en lien avec l'efficacité du chantier 6 :

- Emploi et insertion
 - Renforcer l'efficacité des guichets emploi et des programmes jeunes par un suivi de l'insertion durable.
 - Systématiser les bilans semestriels accessibles à travers l'Observatoire national de l'emploi.
 - Cibler davantage les programmes jeunes/emploi dans les wilayas vulnérables.
 - Harmoniser les dispositifs existants dans une stratégie commune d'emploi des jeunes.
 - Promouvoir la formation duale et la certification des compétences.
 - Encourager la formalisation progressive des micro-entreprises.
- Protection sociale et résilience
 - Étendre la couverture Tekavoul et le registre social unifié.
 - Intégrer la dimension anticipative (liée aux chocs climatiques) dans les filets sociaux.

- Pérenniser le financement du programme El Maouna.
- Jeunesse, culture et sport
 - Mettre en œuvre de manière effective une politique nationale intégrée de la jeunesse.
 - Généraliser des centres culturels et numériques régionaux.
 - Décentraliser les grands événements sportifs et culturels.
- Gouvernance et suivi
 - Faire présider effectivement le cadre unifié de coordination du Chantier 6 par les ministres et commissaires concernés.
 - Renforcer les capacités statistiques des ministères impliqués.
 - Accélérer la mise à jour des données statistiques (EPCV, ENE-SI, MICS) pour fiabiliser le suivi.
 - Aligner le suivi de l'indice des pertes alimentaires sur les standards ODD 12.3.
 - Améliorer le taux de décaissement des projets extérieurs grâce à un dispositif de suivi rapproché.

Recommandations en lien avec l'efficacité du chantier 7 :

Pour remédier aux différentes contraintes, il faudrait engager les actions suivantes :

- La révision des objectifs et des résultats de la gouvernance politique.
- La définition d'indicateurs réalistes, mesurables et pertinents.
- La finalisation et l'adoption des textes juridiques clés : code des collectivités territoriales, le statut du personnel territorial ou encore la loi d'asile sont élaborées mais non promulguées. Leur mise en vigueur est indispensable pour garantir un cadre légal propice à la mise en œuvre effective des priorités du chantier.
- L'élaboration de stratégies formalisées sur les domaines critiques : secteurs stratégiques, tels que l'état civil, la mobilisation de la diaspora ou le développement local, ne disposent pas encore de référentiels stratégiques formels. Il est essentiel de combler ce vide afin d'assurer une planification cohérente, budgétée et suivie.
- Réviser et valider la SNGM pour l'adapter à l'évolution du contexte migratoire, et renforcer le pilotage de la stratégie par la cellule de coordination prévue.
- Adapter les politiques sectorielles (santé, éducation, emploi, protection sociale), aux niveau administratif et juridique pour faciliter l'accès des migrants/réfugiés.
- La redynamisation du CDS7 de la SCAPP.
- Le renforcement des capacités des départements sectoriels en planification.
- L'institutionnalisation de l'assistance technique aux collectivités locales :
 - La mobilisation de financements.

- Le renforcement de la fiscalité locale afin d'augmenter l'autonomie financière des collectivités et leur capacité à mettre en œuvre leurs propres projets de développement.

Recommandations en lien avec l'efficacité du chantier 8 :

L'évaluation de l'efficacité du Chantier 8 montre une dynamique prometteuse mais encore inaboutie. Pour renforcer l'impact des interventions et accélérer la réalisation des objectifs, plusieurs mesures prioritaires peuvent être envisagées :

- Accélérer la mise en œuvre des infrastructures judiciaires en révisant les procédures de planification et de passation de marchés, souvent trop lourdes, et en instaurant un suivi rapproché de l'avancement des travaux. L'introduction de mécanismes de contrôle indépendants permettrait également d'améliorer la qualité et la durabilité des infrastructures livrées.
- Renforcer la professionnalisation du système judiciaire par une stratégie pluriannuelle de formation continue, adaptée aux besoins spécifiques des magistrats, greffiers et auxiliaires de justice. L'usage accru des technologies numériques pour la gestion des dossiers et l'enregistrement des audiences contribuerait à réduire les retards et à accroître la transparence.
- Développer une stratégie globale de réduction de la détention préventive, incluant la création de mécanismes de médiation, l'introduction de peines alternatives et l'instauration de délais judiciaires contraignants. La mise en place de systèmes statistiques fiables et actualisés serait indispensable pour suivre l'évolution de cet indicateur clé.
- Consolider l'opérationnalisation des programmes en faveur des droits humains en définissant des objectifs mesurables, en renforçant les capacités de suivi et en impliquant les organisations spécialisées pour évaluer l'impact réel sur les populations.
- Instituer un cadre formel de participation de la société civile au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, en prévoyant des mécanismes de financement stables et en garantissant la représentativité des organisations (notamment les associations locales et communautaires).
- Soutenir de manière structurelle le développement des médias par des programmes de professionnalisation et d'accompagnement économique. L'appui devrait viser non seulement à accroître le nombre de médias opérationnels, mais aussi à améliorer la qualité de l'information, l'indépendance éditoriale et la durabilité des entreprises de presse.
- Renforcer la coordination interinstitutionnelle en mettant en place des plateformes de concertation entre les ministères, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers, afin d'assurer une meilleure cohérence des interventions et d'optimiser l'utilisation des ressources.

Recommandations en lien avec l'efficacité du chantier 9 :

Pour renforcer l'efficacité du Chantier 9 et garantir la transformation effective des réformes en résultats concrets pour les citoyens, plusieurs actions prioritaires s'imposent :

- Accélérer l'opérationnalisation complète de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) et mettre en place un système de suivi public et régulier des indicateurs anticorruption, afin d'accroître la transparence et de renforcer la confiance des citoyens.
- Renforcer l'accompagnement technique et la communication pour favoriser l'adoption et l'utilisation effective des plateformes de planification et de suivi-évaluation, en veillant à ce que les utilisateurs soient formés et disposent des outils nécessaires pour exploiter pleinement ces systèmes.
- Cibler davantage les zones rurales et les populations vulnérables dans les programmes d'inclusion financière, par le biais de services adaptés, accessibles et accompagnés d'actions de sensibilisation, pour réduire les disparités régionales et sociales.
- Développer des services transactionnels intégrés au sein des plateformes d'e-gouvernement (paiements en ligne, demandes et délivrance de documents administratifs), afin d'améliorer l'accès, la rapidité et la qualité des services publics.
- Mettre en place un mécanisme de suivi trimestriel pour les projets à maturité faible ou moyenne, permettant d'identifier rapidement les obstacles, de réajuster les plans d'action et de mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer leur mise en œuvre.

IV.3. Efficience

Recommandations en relation avec l'efficience du chantier 1

Un nombre important de données manquantes, notamment en matière d'exécution financière, rend difficile le suivi de l'efficience. La principale recommandation est d'instaurer, au niveau des différents départements, un suivi spécifique des projets du plan d'action pour chaque intervention, incluant au moins les taux d'exécution physique et financière.

Recommandations en relation avec l'efficience du chantier 2

Les recommandations suivantes sont formulées pour atténuer les risques majeurs et améliorer la gestion environnementale et des catastrophes :

- Appliquer les textes adoptés dans le domaine de la gestion environnementale ;
- Renforcer le dispositif de réglementation de la gestion environnementale y compris l'établissement des normes nationales de rejets liquides pour mieux préserver la ressource des risques de pollution ;
- Renforcer la coordination en matière de gestion environnementale (biodiversité, changements climatiques, lutte contre la désertification, environnement gris, environnement bleu, ...) et des catastrophes ;
- Mettre en place un système dynamique et efficace pour la mobilisation des financements ;
- Renforcer la participation des femmes à la formulation, la planification et l'exécution des politiques environnementales ;
- Intégrer les questions sexospécifiques dans les programmes et politiques concernant l'environnement.

Recommandations en relation avec l'efficience du chantier 3

La principale recommandation en relation avec l'efficience est de l'améliorer davantage, à travers plus d'efficacité dans la mise en œuvre et dans la mobilisation et le décaissement des fonds alloués.

Par ailleurs, pour un meilleur suivi de l'efficience, la mise en place d'un reporting plus précis et régulier de l'exécution financière des différents projets figurant dans les plans d'action de la SCAPP pour chacune des interventions, est nécessaire.

Recommandations en relation avec l'efficience du chantier 4

Recommandations en relation avec l'efficience du chantier 5

Les politiques publiques de santé doivent améliorer la gestion des fonds et renforcer le bien-être de la population. Un système de santé efficace est essentiel pour le développement durable du pays.

Les recommandations en relation avec l'efficience du chantier 6

- Renforcer la gouvernance financière et la planification intégrée en généralisant l'évaluation préalable de la rentabilité socio-économique et en introduisant une programmation budgétaire pluriannuelle pour les projets du Chantier 6.
- Accélérer les procédures de passation et de décaissement en simplifiant les étapes internes et renforçant les cellules d'exécution.
- Optimiser les synergies interchantiers (1, 4 et 6) pour une articulation plus forte entre formation professionnelle, insertion et emploi.

Recommandations en relation avec l'efficience du chantier 7

Les recommandations suivantes sont formulées pour atténuer les risques majeurs et améliorer l'efficience :

- Réviser le plan d'action du chantier 7 afin d'adapter les interventions au nouveau contexte ;
- Redynamiser les instances de coordination, notamment le Haut Conseil de la Décentralisation ;
- Adopter et mettre en œuvre des réformes juridiques en attente (collectivités territoriales, statut des agents, loi sur l'asile) ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des structures déconcentrées ;
- Mettre en place un cadre budgétaire consolidé et un système de suivi-évaluation harmonisé.

Recommandations en relation avec l'efficience du chantier 8

Afin d'améliorer le rendement des ressources déjà mobilisées et d'accroître l'impact du Chantier 8, plusieurs mesures prioritaires peuvent être mises en avant. Elles visent à réduire les pertes d'efficience observées, à optimiser l'utilisation des financements et à accélérer la transformation des dépenses en résultats tangibles pour les citoyens.

- Réduire les coûts de transaction dans les projets d'infrastructures judiciaires en adoptant des procédures de passation de marchés simplifiées et transparentes, en renforçant la programmation des travaux et en recourant davantage à des audits techniques et financiers indépendants pour limiter les retards et les surcoûts.
- Maximiser le rendement des formations judiciaires en recentrant les modules sur des compétences opérationnelles à effet direct (gestion des délais, maîtrise des outils numériques, procédures accélérées), de manière à réduire rapidement les coûts unitaires de traitement des dossiers et à améliorer la productivité du système judiciaire.
- Optimiser l'allocation des ressources dans le domaine des droits humains en privilégiant les interventions à haut effet de levier — telles que la sensibilisation communautaire ou l'assistance juridique de proximité — et en réduisant la dispersion budgétaire entre organes faiblement coordonnés.
- Améliorer l'efficacité des financements destinés aux médias en privilégiant des mécanismes de soutien graduels et ciblés (fonds compétitifs pour l'innovation éditoriale, renforcement des capacités en gestion et en numérique), plutôt que des investissements lourds à rendement incertain comme la Maison de la presse.
- Introduire une budgétisation fondée sur la performance en liant systématiquement les allocations aux résultats mesurables (par exemple nombre de dossiers judiciaires traités, réduction des délais de détention préventive, diffusion effective de contenus médiatiques), ce qui permet de récompenser les interventions les plus efficaces et d'ajuster les financements en temps réel.
- Renforcer la gestion prévisionnelle des flux financiers afin de réduire les immobilisations de crédits et d'améliorer la synchronisation entre disponibilités budgétaires et maturité réelle des projets. Cela permettrait de limiter les goulots d'étranglement dans l'exécution et d'optimiser le rythme de décaissement.

Recommandations en relation avec l'efficacité du chantier 9

Pour améliorer l'efficacité du Chantier 9 et maximiser l'impact socio-économique des ressources mobilisées, il est nécessaire de concentrer les efforts sur l'optimisation de la planification, de l'exécution et du suivi des investissements publics. Les actions ci-dessous visent à renforcer la capacité du chantier à produire des résultats tangibles avec un meilleur rapport coût/bénéfice :

- Mettre en place un dispositif intégré de suivi budgétaire et de performance permettant de croiser en temps réel l'état d'exécution financière et les indicateurs de résultats, afin de détecter rapidement les retards, d'identifier les surcoûts et de réorienter les financements vers les projets les plus performants.
- Réduire les délais de passation des marchés publics en simplifiant les procédures, en standardisant les documents et en recourant plus largement aux appels d'offres électroniques, tout en renforçant les capacités des cellules de passation pour accélérer la mise en œuvre des projets.

- Prioriser les interventions à fort effet multiplicateur sur la gouvernance, la compétitivité et la modernisation des services publics, en concentrant les ressources sur les projets démontrant un rendement élevé et une faisabilité technique éprouvée.
- Renforcer l'accompagnement technique et institutionnel des réformes complexes, en mobilisant des expertises spécialisées, en mettant en place des équipes projet mixtes (administration – partenaires techniques) et en assurant un pilotage rapproché au niveau ministériel.
- Adopter des approches modulaires et des solutions technologiques éprouvées pour les projets de transformation numérique et institutionnelle, afin de réduire les risques, de limiter les coûts imprévus et d'obtenir des résultats progressifs mais continus.
- Mettre en place un mécanisme de réallocation dynamique des ressources permettant, à chaque revue semestrielle ou annuelle, de transférer les financements non consommés vers les projets en capacité d'accélérer leur exécution et de produire des effets rapides.
- Renforcer la coordination et l'alignement des financements extérieurs en harmonisant les calendriers, les procédures et les indicateurs de performance avec les priorités nationales, pour éviter la dispersion des ressources et les chevauchements d'initiatives.

IV.4. Durabilité et appropriation

Recommandations en relation avec la durabilité et l'appropriation du chantier 1

Les principales recommandations pour renforcer la durabilité et l'appropriation sont :

- Impliquer davantage les différents acteurs et bénéficiaires dans l'identification et la conception des programmes et projets de chaque intervention ;
- Intégrer eu système de suivi-évaluation des indicateurs dédiés de manière précise et explicite à la pérennité et à l'appropriation.

Recommandations en relation avec la durabilité et l'appropriation du chantier 2

- Renforcer l'appropriation de la SCAPP à travers des campagnes de communication, de sensibilisation et de formation sur la SCAPP.
- Elaborer une stratégie de communication, de sensibilisation et d'appropriation de la SCAPP et des ODD, assortie d'un plan d'actions opérationnel à l'endroit de toutes les parties prenantes, à tous les niveaux de décision et sur l'ensemble du territoire.
- Assurer une plus grande inclusivité des bénéficiaires en général et plus spécifiquement les plus vulnérables pour la pris en charge de leurs besoins (personnes vivant avec handicap, femmes, jeunes, ruraux pauvres, ...) au niveau des stratégies sectorielles.

Recommandations en relation avec la durabilité et l'appropriation du chantier 3

- La mise en place de programmes de maintenance des investissements réalisés assortis de budgets, au niveau des différentes interventions et d'un dispositif de suivi évaluation de l'exécution de ce programme ;

- L'information et la sensibilisation des bénéficiaires, des différentes infrastructures de soutien à la croissance ;
- Une plus grande implication des différents acteurs et bénéficiaires dans l'identification et la conception des programmes et projets dédiés au développement et à la réalisation des infrastructures de soutien à la croissance.

Recommandations en relation avec la durabilité et l'appropriation du chantier 4

L'évaluation du PNDSE met en lumière l'inadéquation de certaines mesures et réformes par rapport aux besoins et aux capacités du secteur. La dégradation continue du niveau des élèves et des étudiants dans notre système éducatif renforce ce constat. L'absence d'une véritable culture de l'évaluation dans le secteur nourrit le risque d'aggraver les problèmes au lieu de les résoudre. La faiblesse du système d'information du secteur ne favorise pas une gestion axée sur les résultats et prive les décideurs d'une prise de décision fondée sur des données probantes. Des mesures urgentes doivent être prises pour éviter de perdre toute une génération (près de 800 000 enfants ne sont pas scolarisés dans le système formel). Il serait efficace de soutenir l'appropriation des politiques publiques en matière d'éducation par l'ensemble des populations. Conserver l'existant est aussi un défi à relever.

Recommandations en relation avec la durabilité et l'appropriation du chantier 5

(i) Recommandations pour améliorer la durabilité des résultats

- Concernant le financement du système de santé
 - Augmenter progressivement l'allocation budgétaire à la santé pour atteindre au moins 12% du budget national, conformément aux engagements internationaux
 - Diversifier les sources de financement par la mise en place de mutuelles communautaires de santé, l'instauration de taxes sanitaires (sur le tabac, les boissons sucrées) et le développement de partenariats public-privé et la création d'un fonds dédié à la maintenance des infrastructures sanitaires.
- Pour les ressources humaines
 - Élaborer une cartographie précise des besoins en personnel par région et par spécialité
 - Renforcer les capacités de formation : Adapter les curricula aux besoins du terrain, Développer des programmes de formation continue, Mettre en place des formations décentralisées
 - Améliorer les conditions de travail : Instaurer des politiques attractives de rétention, Créer des incitations pour travailler en zone rurale, Professionnaliser les carrières sanitaires
- Pour les infrastructures et équipements
 - Élaborer des plans pluriannuels de maintenance préventive
 - Renforcer les capacités techniques du personnel sur l'utilisation des équipements

- Digitaliser la gestion du parc matériel et des stocks
- Améliorer la chaîne d'approvisionnement en médicaments et consommables

(ii) Recommandations pour renforcer l'appropriation des réformes

- Réforme de la gouvernance
 - Accélérer la déconcentration effective des pouvoirs vers les régions
 - Renforcer les capacités des administrations sanitaires déconcentrées
 - Améliorer la coordination intersectorielle (santé, éducation, affaires sociales...)
 - Moderniser les systèmes de suivi-évaluation
- Engagement communautaire
 - Impliquer systématiquement les leaders traditionnels et religieux
 - Adapter les messages de sensibilisation aux réalités culturelles locales
 - Mettre en place des mécanismes formels de participation citoyenne
 - Développer des outils de feedback des usagers
- Renforcement institutionnel
 - Professionnaliser l'administration sanitaire par des formations adaptées
 - Stabiliser les équipes dirigeantes (allongement des mandats)
 - Digitaliser les processus administratifs
 - Simplifier les procédures pour plus d'efficacité

(iii) Recommandations transversales

- Élaborer une feuille de route intégrant simultanément les dimensions de durabilité et d'appropriation
- Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation des réformes
- Adapter en permanence les stratégies aux réalités locales
- Renforcer le leadership du ministère de la santé dans la coordination des réformes
- Capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour les généraliser

Ces recommandations, si elles sont mises en œuvre de manière cohérente et soutenue, permettront de consolider les acquis récents et d'assurer la transformation durable du système de santé mauritanien.

Recommandations en relation avec la durabilité et l'appropriation du chantier 6

Recommandations en relation avec la durabilité et l'appropriation du chantier 7

Les recommandations suivantes sont formulées :

- Renforcer l'appropriation de la SCAPP à travers des campagnes de communication, de sensibilisation et de formation sur la SCAPP.
- Elaborer une stratégie de communication, de sensibilisation et d'appropriation de la SCAPP et des ODD, assortie d'un plan d'actions opérationnel à l'endroit de toutes les parties prenantes, à tous les niveaux de décision et sur l'ensemble du territoire.
- Assurer une plus grande inclusivité des bénéficiaires en général et plus spécifiquement les plus vulnérables pour la pris en charge de leurs besoins (personnes vivant avec handicap, femmes, jeunes, ruraux pauvres, ...) au niveau des stratégies sectorielles.
- Une révision des objectifs fixés et des résultats à atteindre tout en définissant des indicateurs qu'on pourra renseigner pour mesurer l'évolution de la situation dans les domaines concernés ;
- Un renforcement des capacités des départements sectoriels en matière de planification : il ressort du suivi de la mise en œuvre du plan d'actions, que la plupart des départements concernés par ce chantier ne disposent pas ni de moyens humains ni d'outils pour assurer une planification prenant en compte les orientations stratégiques du pays et permettant un suivi de la mise en œuvre des activités ;
- La redynamisation du CDS 7 : Ce comité est aujourd'hui, à l'instar des autres CDS, non opérationnel et certains membres ne sont pas désignés/remplacés alors que d'autres sont peu engagés.
- La mobilisation de financements : la question des financements est l'une des problématiques qui affectent la plupart des interventions du chantier 7.
- L'adoption du nouveau code des collectivités territoriales, la validation du statut du personnel territorial et le transfert effectif des compétences, notamment en matière de services sociaux de base.
- L'augmentation des fonds du Fonds Régional de Développement et conduite des réformes pour améliorer la fiscalité locale.
- Mise en place des structures et des outils de l'aménagement du territoire, notamment le schéma National d'aménagement du Territoire (SNAT) et ses déclinaisons régionales ; (Schémas régionaux d'Aménagement du territoire SRAT) ; la mise en place et l'activation de la structure prévue par la loi d'orientation (ONAT) ; l'élaboration et la finalisation de la politique nationale de l'aménagement du Territoire (PNAT) ; la finalisation de la première phase du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT);
- L'actualisation de la loi d'orientation 2010-01 et révision du Décret N° 2021-abrogeant et remplaçant le décret portant organisation et fonctionnement de l'Observatoire National de l'Aménagement du Territoire ;
- La finalisation de l'étude de faisabilité pour la création d'un institut géographique ; la création d'un institut géographique ; et l'acquisition ou réalisation d'une cartographie de base du territoire national à l'échelle 1/50 000ème.

- La création et l'opérationnalisation de la cellule de coordination et d'exécution du suivi de la stratégie nationale de la migration.

Recommandations en relation avec la durabilité et l'appropriation du chantier 8

L'analyse a montré que les acquis du Chantier 8, bien que significatifs, demeurent fragiles et exposés à plusieurs risques : dépendance excessive aux financements extérieurs, faible institutionnalisation des mécanismes, manque de financements récurrents, appropriation limitée à certains niveaux (souvent centralisés), et absence de garanties de continuité. Pour transformer ces avancées en leviers durables de gouvernance démocratique, les recommandations suivantes sont proposées :

- Assurer la pérennité des infrastructures judiciaires par la création de lignes budgétaires nationales dédiées non seulement à leur entretien, mais également à la dotation en personnel et aux équipements numériques. La durabilité de ces investissements dépend de leur capacité à rester pleinement fonctionnels dans la durée.
- Institutionnaliser les programmes de formation de la magistrature et des greffes en intégrant les curricula dans les structures nationales permanentes (École de la magistrature, centres de formation professionnelle). Cette institutionnalisation doit s'accompagner de mécanismes de certification et de recyclage périodique, afin de garantir la transmission des compétences au-delà des cycles de financement.
- Consolider les organes de promotion et de protection des droits humains en leur garantissant un financement national minimal et régulier. Cela réduirait leur dépendance vis-à-vis des bailleurs, renforcerait leur crédibilité et assurerait la continuité de leurs interventions, même en cas de ralentissement de l'aide extérieure.
- Renforcer la professionnalisation et l'indépendance de la presse à travers un appui technique et financier ciblé, permettant aux rédactions de diversifier leurs ressources, d'innover dans les formats éditoriaux et d'élever la qualité de l'information. Un mécanisme d'appui compétitif, transparent et orienté vers la performance pourrait soutenir les médias les plus engagés dans des pratiques professionnelles indépendantes et éthiques.
- Stabiliser le rôle des organisations de la société civile (OSC) par la mise en place d'un fonds national de soutien, doté de critères clairs et transparents d'attribution, garantissant un financement pérenne des initiatives citoyennes. Un tel dispositif permettrait aux OSC de planifier leurs actions sur le long terme et de s'affranchir d'une dépendance trop forte aux cycles de financement extérieur.
- Renforcer l'ancrage des réformes par une appropriation élargie et inclusive, en associant systématiquement les acteurs non étatiques — société civile, presse, associations professionnelles, communautés locales — aux mécanismes de suivi, d'évaluation et de pilotage stratégique. Cela contribuerait à réduire la concentration de l'appropriation au niveau central et à diffuser les pratiques au plus près des citoyens.

Recommandations en relation avec la durabilité et l'appropriation du chantier 9

- Afin d'assurer la pérennité des acquis du Chantier 9 et de garantir que les réformes engagées continuent de produire des effets positifs au-delà de la période de mise en œuvre

de la SCAPP, plusieurs mesures stratégiques peuvent être envisagées. Ces propositions visent à consolider les dispositifs institutionnels, financiers et organisationnels tout en renforçant l'appropriation par les acteurs nationaux et locaux.

- Institutionnaliser les dispositifs créés dans le cadre du chantier en intégrant leurs fonctions et ressources au sein des structures permanentes de l'administration publique, afin d'éviter toute discontinuité après la clôture des financements liés aux projets.
- Mettre en place des mécanismes financiers pérennes, tels que des lignes budgétaires spécifiques et récurrentes, garantissant le financement continu des services, plateformes et réformes clés (e-gouvernement, inclusion financière, systèmes statistiques).
- Renforcer la participation active des collectivités territoriales et de la société civile dans la gestion et le suivi des résultats, en instaurant des comités locaux de suivi disposant de mandats clairs et de moyens pour contribuer à l'amélioration continue des interventions.
- Développer des plans de transfert progressif des compétences et des responsabilités vers les structures nationales et locales, accompagnés de programmes de formation ciblée pour assurer une maîtrise technique et organisationnelle durable.
- Intégrer systématiquement la résilience climatique et environnementale dans les interventions, en adaptant les infrastructures, les services et les outils numériques aux risques liés aux changements climatiques et aux contraintes environnementales.
- Assurer un suivi post-projet structuré grâce à un dispositif national de monitoring des acquis, associant les ministères sectoriels, la structure chargée du suivi de la SCAPP et les partenaires techniques et financiers, avec des indicateurs de durabilité clairement définis.
- Mettre en œuvre des stratégies de communication et de valorisation des résultats visant à renforcer la reconnaissance et l'appropriation par les bénéficiaires, et à mobiliser de nouveaux soutiens financiers et techniques pour prolonger ou étendre les actions réussies.

V. ANNEXES

V.1. Liste des personnes rencontrées

Thématiques transversales / Autres personnes rencontrées :

Nom et prénom	Fonction / Institution	Tél. / WhatsApp	E-mail
Cheikhna Beddad	DG / DGSPD / MEF	36314897	beddad66@yahoo.fr
Abderrahmane Deddi	DGA / DGSPD / MEF	26304844	yeslem1@yahoo.fr
Sidaty O. Sidaty	Directeur / SCAPP / MEF	43208895	ouldsidatty@hotmail.com
Issa Bellal	Chargé de Programme PNUD	46520850	issa.bellal@undp.org
Salka Cheikh Malainine Robert	Directrice de la Coordination Gouvernementale / Secrétariat Général du Gouvernement	46824142	salka.cm.robert@gmail.com
Hassan O. Zein	Directeur de la Cellule de Suivi de l'Exécution des Priorités Stratégiques / Présidence de la République	46509705	

Chantier 1 : Promotion d'une croissance diversifiée

Nom et prénom	Fonction / Institution	Tél. / WhatsApp	E-mail
Guissel Dialel	DEPC/MCT	46 02 66 66	daguisset@gmail.com
Babakar Mohamed Baba	DDE/MMI	22 84 61 25/23	Bmohamed.baba@gmail.com
Mohamed Lemine Vayda	DPCE/MCT		lemine@live.fr
Sarré Adama Sileye	DPAE/MEF	37970404	sarre@economie.gov.mr
M. Limam Malick	UE		Limam.malick@eeas.europa.eu
Cristina Mateu	UE		Cristina.mateu-zollego@eeas.europa.eu
Mr Moctar Diallo	Société Civile	22 90 09 43	moctarcivilsociety@gmail.com
Assa mangassouba	DPC/MIPEM	47 70 96 92	Mangassouba_assa@yahoo.com
Mohamed Hitt	DEPC/MCT	46 44 40 88	hittmed@gmail.com
Cherif Med Mahmoud	M.ELEVAGE	43 43 91 59	chmedmahmoud@gmail.com
Wane Oumar	DPSCSE/M. Agriculture	33 43 43 28	Waneoumar3@gmail.com
Mana EHAJ	Directrice PSC/Min. Elevage	46 54 21 28	manaehadj@gmail.com
Ahmed BRAHIM	Directeur A/PSC/Min. Agriculture	46 17 20 32	
Moud Ould Lemghavri	Directeur des Etudes et du Développement/ MP	36 36 80 89	Emmoud2001@yahoo.fr
Mohamed Braham	DPC/MIPEM	48 48 48 03	deddebarham@yahoo.fr

Ahmed Ould Zeine	Chargé de mission/MEDD		ouldzeinahmed@yahoo.fr
------------------	------------------------	--	--

Chantier 2 : Environnement et réduction des catastrophes

Nom	Institution	Fonction	Contact
Mohamed Lemine BOUVERRA	DPCSPS/MEDD	Directeur	Medlaminebvr@gmail.com
Mohamed Yesleme AGHRABAT	DPC/MHA	Chef Service SI	yeslemaghrabat@hydraulique.gov.mr
Aly Cheikh ABEID	ONG/ADCS	Président	adcsrim@yahoo.fr
Baba CHEIKH	ONG/ADRES	Président	adresrim@gmail.com
Mohamed Souleymane MAHAH	ONG/SOS-OASIS	Président	sosoasis2005@gmail.com
Cheikh Tidjani INEJIH	DPCSPS/MEDD	Directeur Adjoint	tjaniinejih@gmail.com
Mohamed Hacen NEMA	DPCSPS/MEDD	Chef Service Planification	hacenanema@yahoo.fr
Moud LEMGHAIVRI	DED/MPE	Directeur	Emmoud2001@yahoo.fr
Mohamed HANANI	DPC/DGSCGC	Directeur	Hanani2000@yahoo.fr

Chantier 3 : Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance

Nom et prénom	Fonction / Institution	Tél. / WhatsApp	E-mail
Mohamed El Moctar Oul Sid' Ahmed	Directeur de la Coopération et de la Programmation (DCP)/Ministère de l'Équipement et des Transports	44 48 24 34	sidahmedlebbat@gmail.com
Moud Ould Lemghaivri	Ministère du pétrole	36 36 80 89	Emmoud2001@yahoo.fr
Thierno Baro	Directeur de la Stratégie et de la Coopération (DSG)/Ministère de la transformation numérique	47 47 26 27	tbaro@mtnima.gov.mr
Mohamed Yeslem Aghrabat	Chef Service système d'information/Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	26 11 29 63	yeslemaghrabat@hydraulique.gov.mr
Seyidi Mohamed	Directeur des Etudes de la Programmation et de la Coopération	36 60 13 15	Seyidi.mohamed.depc.mhvat@gmail.com

Chantier 4 : Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle

Nom et prénom	Fonction / Institution	Tél. / WhatsApp	E-mail
---------------	------------------------	-----------------	--------

Sidi Mohamed Maouloud	Directeur Coopération MESRS	33719632	smmaouloud@mesrs.gov.mr ouldmaoulouds@yahoo.fr
Oumouseleme Cheikh	DG /MERSE	36315248	beta.cheikh@yahoo.fr
Nagi Abdel Aziz	MENRSE	22011361	Nagi-abdelaziz@yahoo.fr
Cheikhna Cheikh Tourad	MAIEO	46305961	cheikhnatourad920@gmail.com
Med Vall Yahya	Dir. Adj. Concours et Examens MFTPAM	36187111	mvyahya@mfpam.gov.mr
Mohamed El hacen sejad	MASEF	43439086	elhacenesaj@gmail.com
Seyidi Mohamed	MHUAT	36601315	seyidi.mohamed.depc.mhuat@gmail.com

Chantier 5 : Amélioration des conditions d'accès aux services de santé

Nom et prénom	Fonction / Institution	Tél. / WhatsApp	E-mail
Cheikh Oumar Diop	Directeur Planification /MSAS	22903330	diopcheikhoumar@hotmail.com

Chantier 6 : Promotion de l'emploi, de la Jeunesse, de la culture et de la résilience des couches les plus vulnérables

Nom et prénom	Fonction / Institution	Tél. / WhatsApp	E-mail
Saleck O. Jeireb	Directeur DECS /MASEF	46 43 12 08	sojereb4@gmail.com
Khadijetou Mohamed Boukhary	Directrice des Etudes, de la Planification et de la Coopération /MAJESSC	26 70 78 80	khattou.boukhari@majessc.gov.mr
Brahim BEYE	Directeur Nutrition /CSA	34 49 41 20	Beyha63@gmail.com
Sidina El Atigh	RMAS (ONG)	26126564	atighsidina@yahoo.fr
Taleb Khyar Cheikh Melainine	Coordonnateur TEKAVOUL / TAAZOUR	36305449	tkmelainine@gmail.com
Fatimetou Mohamed Salek	Présidente ASFED (ONG)	22478797	salekfatimetou@gmail.com
Mohamed El Hacén Sejad	MASEF	43439086	elhacenesaj@gmail.com
Cheikh Ahmed Ali	MASEF/ DECS	37404047	Cheikh.ahmed67@gmail.com
Cheikhna Ahmed Jedou	Statisticien/ DECS/ MASEF	20030022	chikhnalemane@gmail.com
Taleb Mohamed	Conseiller / DECS/ MASEF	33535036	Talebmedmed696@gmail.com
Oumou Sow	Spécialiste Politique Sociale/ UNICEF	49256797	obsow@unicef.org

Chantier 7 : Gouvernance politique, Sécurité et Décentralisation

Nom	Institution	Fonction	Contact
Ahmed Mohamed SID'AHMED	Cabinet MIPDDL	Chargé de Mission, Président CDS7	20 20 20 40
Isselkou MOHAMED SAGHIR	DCEP/MIPDDL	Directeur	44 48 13 62
Abdou Razak DIAK	DGCT/MIPDDL	DGA	44 48 48 22 46 45 56 78
Aicha SBAI	DGAT/MIPDDL	DGA	38 21 10 89
Mohamed ELHAJ BRAHIM	Projet MOUDOUN		46 44 01 09
Khalil HACEN	GIZ	Conseiller	41 15 90 38
Cheikh AHMEDOU	DGCT/MIPDDL	Directeur Stratégie	44 00 10 11
CD/Mohamed ELHOUSSEIN	DST/DGSN/MIPDDL	Directeur	46 51 49 54

Chantier 8 : Droits humains, Justice et contrôle citoyen de l'action publique

Nom et prénom	Fonction / Institution	Tél. / WhatsApp	E-mail
Idrissa Wague	Conseiller / Min. Justice	46758964	idrisswagueh@gmail.com

Chantier 9 : Gouvernance administrative économique et financière et Capture du Dividende démographique

Nom et prénom	Fonction / Institution	Tél. / WhatsApp	E-mail
El Moustapha Sidi Mohamed	Conseiller économique / MEF	22607074	e_moustapha@yahoo.fr moustapha@iscae.mr
El Hadj Amar Cheikh Abdallahi	DGESM /BCM	44403131	elhadj@bcm.mr
Mohamed El Mahbouby	Société Civile	46750524	mahboubiy@yahoo.fr
Aidara Seynath	Representant Assistant UNFPA	48888701	aidara@unfpa.org
Dahmane Beich	DGA / DGESR / MEF	36377094	obeich@yahoo.fr
Mohamed Teghre	DG / DGESR / MEF	36204980	medteghra@gmail.com
Sidi M'bareck Allouche	Chef Service / DSCAPP / MEF	36307559	smballouche@gmail.com
Nema Abdel Ghoudouss	Chef Service / DSCAPP / MEF	36325679	nemaab@gmail.com
Mohamed Abdallahi Bellil	Président OMLCC	36316100	P_focal06@yahoo.fr
Sarré Adama Sileye	DPAE/MEF	37970404	sarre@economie.gov.mr

Liste des participants au Focus Group des jeunes

Nom et prénom	Fonction / Institution	Tél. / WhatsApp	E-mail
Mohamed Abderrahmane Cheikh		36168914	
Alioune Lagdaf			
Mohamed Oumar			

Taleb Ahmed Sidi El Khair			
Fatimetou Abdel Vaulone			
Selem mint Mohamed Kaber			
Mouhsina Aliyine Mohamed			
Meissara Abderrahmane			
Mohamed O. Mohamed Vall			

Liste des participants au Focus Group des OSC

Nom et prénom	Fonction / Institution	Tél. / WhatsApp	E-mail
Babe Cheikh	Président ADRES	22878619	adresrim@gmail.com
Aily Cheikh Ahmed	Président ADCS	36333301	adcsrim@yahoo.fr
Sidina El Atigh	Membre RMAS	46495052	atighsidina@yahoo.fr
Ba Moussa Bathily	Personne-ressource	47654118	bderounet@yahoo.fr
Mohamed Yahya Eba	Président OMASSAPE	43552165	myhebba@gmail.com
Seyid O. Oumar	Président S.B.G.D.	22382229	ongudbg@yahoo.fr
Mohamed El Mahbouby	Président ACTC-CD	46750524	ongactc@yahoo.fr
Fatimetou Mohamed Saleck	Présidente ASFED	22478797	salekfatimetou@gmail.com

Liste des participants à l'atelier de collecte des données du 28-29/04/2025

Nom et prénoms	Fonction	Département	Téléphone	Email
Isselkou Mohamed saghir		MIPDDL	26461471	isselkoua32@gmail.com
El Housseine Ahmedou	Directeur	DESP/MMI	33000888	elhousseine11015@gmail.com
Aissata Ba	PFUC	MEF	48883431	serayamou2@gmail.com
Sidi Mohamed DEM	Point focal	BFT	44485205	cheikh@ilo.org
Bouh Yahya	Manager	BCR Nations-Unies		bouhyahya@un.org
El Aghel Teyebe	CS SE	MASA	22546166	teyibae@agriculture.gov.mr
Cheikh Tijani Inejih	Directeur adj/DPCS	MEDD	36929208	Ctinejih@environnement.gov.mr
Nema Abdel Quddous	CS	MEF	36325679	nemaab@gmail.com
WANE OUMAR	CS	MASA	33434328	waneoumar3@gmail.com
Didi Sidi Ahmed Mohamdy	DGSPD	MEF	36302607	sidi.didi.edy@gmail.com
Idrissa Wague	Conseiller	Min. Justice	46758964	idriswagueh@gmail.com
Mohammed Lemine Eye	CSEP	MHA	48432209	lemine79@yahoo.fr
Thierno Baro	DSC	MTNMA	47472527	tbaro@mtnma.gov.mr
Mohamed sidda metelle	Adj Chef Programme	PAM	48887404	
Seynath Aidnan	Rep.	UNFPA	48888707	
Tdiane Sall	Chef	UNESCO	48884242	t.sall@unesco.org
Elhadj rabai		UNESCO		

Sidi Mohamed Mouloud	DPSE	MESRS	33719632	smmmaouloud@mesrs.gov.mr
Jemal Med Elabd	C.S	MEF	36371086	medelabd@gmail.com
Mariam Ahmed Baba	Dir. Adj.	Min.	33141920	mariamahmedbabarim@gmail.com
Haimet		UNICEF	46771604	
Fatimetou Ahmed Bah	CS SCAAP	MEF	44308890	fatmein2004@gmail.com
Magania T. Magloire	Gestion Programme	OMS	28886042	
Bebga Raissa		OMS	28886003	
Firiel Timoum	Programme SP	ONU DC		
Genta Akasaki		HDR	28882906	akasaki@unhdr.org
Med lemine beddy	consultant		26587189	beddy@exacompte.mr
Diop cheikh	DPC	M.C		
Oumar Sow		UNICEF	49256797	
Mohammed Ismail Houd	DEPC	MFPT	22308115	mismail1974@yahoo.fr
Louta Dahi	Directrice Adj	MASEF	490605594	loutadahi1960@gmail.com
Dah Elly	Admin	MEF	36191227	dah.elly@yahoo.fr
Mohamed lekweiry	Directeur des Strategies	MFPAM	41676831	mlekweiry@yahoo.fr
Mohamdy Sidi Didi Sid'Ahmed	CS	MEF	36302607	sidi.didi.edy@gmail.com
Mohammed Ismail Houd	DEPC	MFPT	22308115	mismail1974@yahoo.fr

V.2. Liste de documents consultés

Thématiques transversales / Autres documents

Auteur	Titre du document	Date
Président Mohamed Cheikh El Ghazouani	Programme électoral « Mes Engagements pour la Patrie » TAAHOUDATY	2019
Premier Ministère	Bilan de mise en œuvre du Programme TAAHOUDATY août 2022-juillet 2023 (4 ^{ème} année)	Août 2023
Premier Ministère	Bilan de mise en œuvre du Programme TAAHOUDATY août 2019-juillet 2022 (3 ans)	Août 2022
Premier Ministère	Bilan 2021 et Perspectives 2022 de la Mise en Œuvre de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement	Janvier 2022
Premier Ministère	Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022-2023	Janvier 2023
Premier Ministère	Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2023-2024	Janvier 2024
Premier Ministère	Bilan 2024 et Perspectives 2025 de l'Action du Gouvernement	Janvier 2025
MAEPP	Synthèse du bilan des principales réalisations du Président de la République 2019-2022	Février 2023
Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs - MAZARS - DeGSta	Second Plan d'actions 2021-2025 de la SCAPP - Volume I	Mars 2022
Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs - MAZARS - DeGSta	Second Plan d'actions 2021-2025 de la SCAPP - Volume II	Mars 2022
Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs - MAZARS - DeGSta	Rapport de Synthèse du Second Plan d'Action de la SCAPP	Juillet 2022
Ministère de L'économie et du Développement Durable	Revue de la Performance du Portefeuille des Projets et Programmes 2023	Avril 2024
Ministère de L'économie et du Développement Durable	Rapport Annuel de Mise en Œuvre du Second Plan d'Action de la SCAPP pour l'année 2022	Septembre 2023
Ministère de l'Economie et des Finances	Rapport Annuel de Mise en Œuvre du Second Plan d'Action de la SCAPP pour l'année 2023	Décembre 2024
Ministère de l'Economie et des Finances	Note Annuelle Sectorielle sur la Mise œuvre du Second Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025. Chantier 1 : Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Novembre 2024
Ministère de l'Economie et du Développement Durable & Nations Unies Mauritanie	Revue Nationale Volontaire des Objectifs de Développement Durable 2024	2024

Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs - DeGSta	Evaluation du Premier Plan d'Action 2016-2020 de la SCAPP	Avril 2021
ANSADE. Secrétariat Central du Recensement. RGPH 5	Thème 1 : Etat et Répartition spatiale de la population	Octobre 2024
MEF	Base de Données Projets d'Investissement (PIP et PA2 SCAPP) V4	2024
MAEPSP	Cadre logique SCAPP et Planification Consolidée	2022
Cour des Comptes	Rapport 2022-2023	2025

Chantier 1 : Promotion d'une croissance diversifiée

Auteur	Titre du document	Date
Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs	NASMO 2021-2022 Chantier 1 : Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	Septembre 2023
Ministère de l'Economie et des Finances	Note Annuelle Sectorielle sur la Mise œuvre du Second Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025. Chantier 1 : Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs (2023)	Novembre 2024
Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime	Stratégie d'Aménagement et de Développement Durable et Intégré des Pêches Maritimes 2020-2024	Mars 2020
Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime	Lettre de Politique et de Planification (L2P) du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime - Période 2022-2024	Juillet 2022
MINISTERE DE L'ELEVAGE	RAPPORT DE PRESENTATION DU BILAN 2024 ET DU PLAN D'ACTION 2025 DU ME	Décembre 2024
MINISTERE DE L'ELEVAGE	Bilan Taahoudati ME 2019-2024	Juin 2024
MINISTERE DE L'ELEVAGE	RAPPORT DE PRESENTATION DU BILAN 2023 ET DU PLAN D'ACTION 2024 DU ME	Décembre 2023
MINISTERE DE L'ELEVAGE	PA_Bilan_2021-24 / BILAN DES PRINCIPALES REFORMES ET ACTIVITES REALISEES PAR LE MINISTERE DE L'ELEVAGE	Décembre 2024
MDR	Loi d'Orientation Agro-Pastorale (LOAP, 2013), avec les décrets n°2023-155 du 16 novembre 2023 et n°2023-156.	Novembre 2023
Ministère des Pêches, des Infrastructures Maritimes et Portuaires	Evaluation de la stratégie du secteur des pêches et de l'économie maritime 2020-2024	Janvier 2024

Chantier 2 : Environnement et réduction des catastrophes

Auteur	Titre du document	Date
Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs	NASMO 2021-2022 Chantier 1 : Environnement et réduction des catastrophes	Septembre 2023
Ministère de l'Economie et des Finances	Note Annuelle Sectorielle sur la Mise œuvre du Second Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025.	Novembre 2024

	Chantier 2 : Environnement et réduction des catastrophes (2023)	
Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime	Lette de Politique et de Planification (L2P) du Secteur des Pêches et de l'Économie Maritime - Période 2022-2024	Juillet 2022
FMI – Département des Finances Publiques	La prise en compte du changement climatique dans la gestion des investissements publics – Rapport Technique	Septembre 2023
Banque Mondiale	Naviguer dans la tempête - Comment l'urbanisation et le changement climatique affectent les risques d'inondation en Mauritanie	2023
MEDD	CDN-actualisé 2021-2030_ Mauritania	Septembre 2021
MEDD	Examen de la performance environnementale de la Mauritanie	Novembre 2023
	Loi 2023-031 gestion déchets Mauritanie	2023

Chantier 3 : Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance

Auteur	Titre du document	Date
Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs	NASMO 2021-2022 Chantier 1 : Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique	Septembre 2023
Ministère de l'Économie et des Finances	Note Annuelle Sectorielle sur la Mise œuvre du Second Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025. Chantier 3 : Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique (2023)	Novembre 2024

Chantier 4 : Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle

Auteur	Titre du document	Date
Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs	NASMO 2021-2022 Chantier 1 : Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle	Septembre 2023
Ministère de l'Économie et des Finances	Note Annuelle Sectorielle sur la Mise œuvre du Second Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025. Chantier 4 : Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle (2023)	Novembre 2024
Mauritanie - UNESCO	Analyse du Secteur de l'Éducation - Résumé	2024
Mauritanie - UNESCO	Programme National du Développement du Secteur de l'Éducation – PNDSE III (2023-2030) - Résumé	2024
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)	Bilan 2023	3 décembre 2023
MESRS	Principales réalisations en 2024 et Perspectives 2025	Novembre 2024
Institutions et Développement (I&D)	Évaluation du PNDSE en Mauritanie	19 février 2024

MEF et UNESCO - M. El M. Sidina et A. W. Hachem	Revue Conjointe 2023-24 du PNDSE	Mars 2025
Ministère des Affaires Economiques et du Développement Durable – A. W. Hachem et M. El M. Sidina	PNDSE. Revue conjointe 2022. Rapport sur le déroulement de la revue, le recueil des recommandations et Projet d'aide-mémoire	Juillet 2023
ANSADE	Indicateurs de prestations de services (Rapport et Présentation)	2022
Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs / DPEF – Soumaré Oumar et Mohamed Chérif	Revue Annuelle Conjointe du PNDSE. Note de de présentation du Bilan Physique et Financier 2019-2021 et du PAAB 2022	
MASEF	Stratégie Nationale de Développement de l'Education Préscolaire 2025-2030	2024
MASEF	Bilan des réalisations 2024 et Perspectives 2025 (Volet Education Préscolaire)	2024
MASEF	Bilan des réalisations durant la période août 2019- février 2024 (Volet Education Préscolaire)	2024

Chantier 5 : Amélioration des conditions d'accès aux services de santé

Auteur	Titre du document	Date
Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs	NASMO 2021-2022 Chantier 1 : Amélioration des conditions d'accès aux services de santé	Septembre 2023
Ministère de l'Economie et des Finances	Note Annuelle Sectorielle sur la Mise œuvre du Second Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025. Chantier 5 : Amélioration des conditions d'accès aux services de santé (2023)	Novembre 2024
Ministère de la Santé	Stratégie de développement du système sanitaire	

Chantier 6 : Promotion de l'emploi, de la Jeunesse, de la culture et de la résilience des couches les plus vulnérables

Auteur	Titre du document	Date
Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs	NASMO 2021-2022 Chantier 1 : Promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture, et de la résilience des couches les plus vulnérables	Septembre 2023
Ministère de l'Economie et des Finances	Note Annuelle Sectorielle sur la Mise œuvre du Second Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025. Chantier 6 : Promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture, et de la résilience des couches les plus vulnérables (2023)	Novembre 2024
Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique (MAJESSC)	Vision Stratégique du Département - Dépliant	2025
MAJESSC	Bilan des réalisations 2024 et Perspectives 2025	2024

MAJESSC	Bilan des réalisations durant la période août 2019- février 2024	2024
MASEF	Stratégie Nationale d'Inclusion et de Promotion des Droits des Personnes Handicapées	2024
MASEF	Bilan des réalisations 2024 et Perspectives 2025	2024
MASEF	Bilan des réalisations durant la période août 2019- février 2024	2024
CSA	Bilan des réalisations 2024 et Perspectives 2025	2024
CSA	Bilan des réalisations durant la période août 2019- février 2024	2024
CSA	Bilan 2023 et perspectives 2024 VF	Décembre 2023
TAAZOUR	Réalisations de la Délégation Générale TAAZOUR 2020-2024 par programme	2024
TAAZOUR	Bilan 2024 et Perspectives 2025	2025

Chantier 7 : Gouvernance politique, Sécurité et Décentralisation

Auteur	Titre du document	Date
Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs	NASMO 2021-2022 Chantier 1 : Gouvernance politique, sécurité et décentralisation	Septembre 2023
Ministère de l'Economie et des Finances	Note Annuelle Sectorielle sur la Mise œuvre du Second Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025. Chantier 7 : Gouvernance politique, sécurité et décentralisation (2023)	Novembre 2024
MIPDDL	Bilan 2024 et Perspectives 2025	Novembre 2024

Chantier 8 : Droits humains, Justice et contrôle citoyen de l'action publique

Auteur	Titre du document	Date
Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs	NASMO 2021-2022 Chantier 1 : Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique	Septembre 2023
Ministère de l'Economie et des Finances	Note Annuelle Sectorielle sur la Mise œuvre du Second Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025. Chantier 8 : Droits humains, justice et contrôle citoyen de l'action publique (2023)	Novembre 2024

Chantier 9 : Gouvernance administrative économique et financière et Capture du Dividende démographique

Auteur	Titre du document	Date
Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs	NASMO 2021-2022 Chantier 1 : Gouvernance administrative, économique et financière et dividende démographique	Septembre 2023
Ministère de l'Economie et des Finances	Note Annuelle Sectorielle sur la Mise œuvre du Second Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025.	Novembre 2024

	Chantier 91 : Gouvernance administrative, économique et financière et dividende démographique (2023)	
Ministère des Finances	Données budgétaires 2021-2025	2025
FMI	République Islamique de Mauritanie - Diagnostic sur la Gouvernance et la Corruption – Rapport Technique (2 Volumes)	Novembre 2022
FMI	Rapport des Services Du FMI pour les Consultations de 2024 au titre de l'article IV, Troisièmes Revues des Accords au titre de la Facilité Élargie de Crédit et du Mécanisme Élargi de Crédit, Demande de Modification de critères de réalisation quantitatifs et Deuxième Revue de l'Accord au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité — Communiqué de Presse ; Rapport des Services du FMI ; Déclaration de l'Administrateur pour La République Islamique de Mauritanie	Décembre 2024
FMI	Mauritania: Macroeconomic Framework, 2020–2029	2024
DT Global	Évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de la Mauritanie selon la méthodologie PEFA 2016	Janvier 2025
MAESP	Bilan des réalisations en 2022	Décembre 2022
Ministère de l'Économie et du Développement Durable	Bilan des réalisations 2023 Projet de Budget et perspectives 2024	Décembre 2023
Ministère de l'Économie et du Développement Durable	Rapport de synthèse du Bilan des réalisations août 2023- 22février 2024 et perspectives 23 février – 31 juillet 2024	Février 2024
Ministère de l'Économie et des Finances	Rapport de synthèse du bilan des réalisations janvier-novembre 2024	Novembre 2024

ⁱ <https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbdl486/files/country/docs/mauritania/Mauritania-National-Migration-Management-Strategy-FR.pdf>